

CANADIAN
EDUCATION
STATISTICS
COUNCIL

CONSEIL
DES STATISTIQUES
CANADIENNES
DE L'ÉDUCATION

A Statistical Portrait

Portrait statistique

of Elementary de l'enseignement

and Secondary primaire

Education et secondaire

in Canada au Canada

Third Edition
April 1996

Troisième édition
Avril 1996



Statistics
Canada

Statistique
Canada



Council of Ministers
of Education, Canada

Conseil des ministres
de l'Éducation (Canada)

ERRATA

July 24, 1996

Le 24 juillet 1996

A Statistical Portrait of Elementary
and Secondary Education in
Canada

Portrait statistique de
l'enseignement primaire et
secondaire au Canada

Catalogue No 81-528-XPB

N° 81-528-XPB au catalogue

Third Edition, April 1996.

Troisième édition, avril 1996.

-
- *Heading and Text, Page 22*
 - *Graph 3.3, Page 22*
 - *Graph 3.4, Page 23*
 - *Table 3.3, Page 67*
 - *Table 3.4, Page 68*

S'applique seulement à l'anglais.

“Highest Level of Education Attained”
should read : “Highest Level of
Schooling”.



A Statistical Portrait
Portrait statistique
of Elementary de l'enseignement
and Secondary primaire
Education et secondaire
in Canada au Canada

Third Edition
April 1996

Troisième édition
Avril 1996



Statistics Canada Statistique Canada



Council of Ministers
of Education, Canada

Conseil des ministres
de l'Éducation (Canada)

April 1996

Price: \$20.00

Catalogue 81-528-XPB
ISBN 0-660-58936-2

How to Order the Publication or Obtain More Information

Education, Culture and Tourism Division
Statistics Canada
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0T6
Telephone: 613-951-8356

OR

Council of Ministers of Education, Canada
252 Bloor St. West
Suite 5-200
Toronto, Ontario
Canada
M5V 1V5
Telephone: 416-964-2551

Avril 1996

Prix: \$20.00

Catalogue 81-528-XPB
ISBN 0-660-58936-2

Comment commander la publication ou obtenir d'autres renseignements

Division de l'éducation, de la culture et du tourisme
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0T6
Téléphone: 613-951-8356

OU

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
252, rue Bloor ouest
Suite 5-200
Toronto (Ontario)
Canada
M5V 1V5
Téléphone: 416-964-2551

Letter from the Co-chairs of the CESC

It is the intent of CESC to provide Canadians with high quality information on how well our schools are doing. Emphasis is being placed on accountability, efficiency and effectiveness. The 3rd edition of *A Statistical Portrait of Elementary and Secondary Education in Canada* reflects this emphasis and complements other CESC and CMEC programs such as:

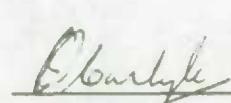
- the Pan-Canadian Education Indicators Program (PCEIP)
- the School Achievement Indicators Program (SAIP).

Comparable baseline statistics on a provincial/territorial basis continue to be desired by all jurisdictions. This, the 3rd edition related to elementary and secondary statistics, responds to this need. In keeping with the format presented in the 2nd edition (July 1992 release containing 1989-90 data), this edition provides updates using 1992-93 data for each of the following major categories:

- Demography of the School-Age Population
- Student Participation
- Student Performance
- Educators
- Finance

In addition, the document provides an overview of the structure of education in Canada and a description of the system used in each province and territory to finance education.

We sincerely hope that this document provides the reader with useful information and insight into Canada's elementary and secondary education systems.


John D. Carlyle
Deputy Minister,
Education Manitoba


Ivan P. Fellegi
Chief Statistician of Canada

Lettre des coprésidents du CSCE

Le CSCE a l'intention de fournir aux Canadiennes et Canadiens des renseignements de haute qualité sur la situation de nos écoles. L'accent est mis sur la responsabilité, l'efficacité et l'efficience. La 3^e édition du *Portrait statistique de l'enseignement primaire et secondaire au Canada* en est le reflet. C'est un projet qui vient s'ajouter à d'autres programmes du CSCE et du CMEC comme :

- le Programme d'indicateurs panafricains de l'éducation (PIPE);
- le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS);

Tous les secteurs de compétence continuent d'avoir besoin de statistiques de base comparables pour les provinces et les territoires. Le présent rapport, qui en est à sa 3^e édition et qui comprend des statistiques sur l'enseignement primaire et secondaire, répond à ce besoin. Le rapport qui adopte la même présentation que la 2^e édition (publiée en juillet 1992 et comprenant des données pour 1989-1990) comprend des mises à jour effectuées à partir des données de 1992-1993 pour chacune des grandes catégories suivantes :

- Démographie et population d'âge scolaire;
- Participation des élèves;
- Performance des élèves;
- Personnel scolaire;
- Finances.

Le document donne par ailleurs un aperçu de la structure de l'enseignement au Canada et une description de la façon dont chaque province et territoire finance l'éducation.

Nous souhaitons sincèrement que le présent document fournit au lecteur des données utiles et leur permette de se faire une meilleure idée des systèmes d'enseignement primaire et secondaire au Canada.

**The Structure of Education in
Canada**

**La structure de l'enseignement au
Canada**

L'enseignement au Canada - An Overview

Canada comprises ten provinces and two territories, each of which, within the federative system of shared powers, is responsible for education. Therefore, each of the provinces and territories has developed its own educational structures and institutions and, while similar to one another in many ways, they reflect the circumstances of regions separated by great distances and the diversity of the country's historical and cultural heritage.

Pre-school programs. Pre-school programs or kindergartens, which are operated by the local education authorities to provide one or two years of pre-grade-one education, are offered by all provinces with the exception of Prince Edward Island.

Elementary and secondary education. In each province or territory, a ministry or department of education is responsible for elementary and secondary education. Public education is provided free to all Canadian citizens and permanent residents up to the end of secondary school -- normally age 18. The ages for compulsory schooling vary from province to province; generally it is required from age 6 or 7 to age 16.

Elementary education in most provinces covers the first six to eight years of compulsory schooling. After six to eight years of elementary education, children proceed to a secondary education program. A great variety of programs -- vocational (job training) as well as academic -- are offered at the secondary level. The first years are devoted to mainly compulsory subjects, with some optional subjects. In the latter years, the number of compulsory subjects is reduced, permitting students to spend more time on specialized programs that prepare them for the job market, or to take the specific courses they need to meet the entrance requirements of the college or university of their choice. Secondary school diplomas are granted to students who pass the compulsory and optional courses of their programs.

Special-needs students, such as the physically or mentally challenged and the gifted, are accommodated in the public schools in various fashions. In some cases, separate programs are available to meet their needs; in other cases, these students are integrated into the regular classroom and follow, as much as possible, the regular program of instruction.

Private or independent schools, which provide an alternative to publicly funded schools, may operate in any province or territory if they meet the general standards prescribed by that jurisdiction for elementary and secondary schools. Although in most cases they follow closely the curriculum and diploma requirements of the department or ministry of education, they are independent from the public system and charge fees. Five provinces - British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, and Quebec - provide some form of financial assistance to such private schools.

L'enseignement au Canada - un survol

Le Canada est composé de dix provinces et de deux territoires qui, dans le contexte d'un système fédéral où les pouvoirs sont partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces, ont la responsabilité en matière d'éducation. Chaque province et territoire a donc établi des structures et des établissements d'enseignement qui lui sont propres et qui, en dépit de nombreuses similarités, reflètent le caractère distinctif de régions séparées par des distances considérables, ainsi que la diversité du patrimoine historique et culturel du pays.

Programmes préscolaires. Toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, offrent des programmes préscolaires, ou de maternelle, organisés par les autorités scolaires locales pour dispenser une ou deux années d'enseignement avant la 1^{re} année.

Enseignement primaire et secondaire. L'enseignement primaire et secondaire relève, dans chaque province et territoire, d'un ministère de l'Éducation. L'éducation publique est gratuite pour toutes les personnes ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, jusqu'à la fin de l'école secondaire (ordinairement 18 ans). La durée de la scolarité obligatoire varie selon les provinces : en général, l'école est obligatoire de 6 ou 7 ans jusqu'à 16 ans.

Dans la plupart des provinces, l'enseignement primaire couvre les six à huit premières années de la scolarité obligatoire. Après six à huit années de primaire, les enfants entrent au secondaire. Des programmes d'une grande diversité -- en enseignement général et en enseignement professionnel -- sont offerts au niveau secondaire. Les premières années sont consacrées principalement aux matières obligatoires et à quelques matières facultatives. Dans les années suivantes, le nombre de cours obligatoires diminue, ce qui permet aux élèves de consacrer plus de temps à des cours spécialisés les préparant au marché du travail ou aux cours précis qui les conduisent au collège ou à l'université de leur choix. Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent avec succès les cours obligatoires et les cours facultatifs qui sont à leur programme scolaire.

Divers mécanismes sont en place dans les écoles publiques pour les enfants ayant des besoins spéciaux, comme les handicapés physiques ou mentaux, les surdoués, etc. Dans certains cas, il existe des programmes spéciaux, dans d'autres, les enfants sont dans des classes ordinaires et suivent dans toute la mesure du possible les programmes communs.

À côté des écoles séparées subventionnées par l'État, on peut trouver dans toutes les provinces et territoires des écoles indépendantes ou privées qui doivent se conformer aux normes générales imposées par leur instance pour les écoles primaires et secondaires. Quoique dans la plupart des cas, elles suivent étroitement le programme scolaire et les critères d'octroi des diplômes du ministère de l'Éducation, elles fonctionnent indépendamment des écoles publiques et sont payantes. Cinq provinces (la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et le Québec) ont certaines subventions pour ces écoles.

Over the past decade, a growing number of parents across Canada have chosen to assume personal responsibility for the elementary/secondary education of their children through "home schooling". Provinces and territories permit this form of delivery with parent accountability ensured through a registration process. Guidelines and policies are set by each jurisdiction for monitoring student progress.

The point of transition from elementary to secondary school may vary from jurisdiction to jurisdiction. Some school boards break up the elementary-secondary continuum into schools that group together, for example, kindergarten to grade 6, grades 7 to 9 (junior high), and grades 10-12 (senior high). In Quebec, secondary schooling ends at Grade 11.

Postsecondary education. Once secondary school has been successfully completed, a student may apply to a college or a university, depending on the region and on whether he or she qualifies.

In Quebec, students complete secondary schooling in eleven years as opposed to twelve years in other provinces. In order to be admitted into a university program, Quebec students must obtain a college diploma. These colleges, called *cégeps* (*collège d'enseignement général et professionnel*), offer two types of programs: a general program that leads to university admission and a professional program that prepares students for the labour force. In Ontario, students must complete six Ontario Academic Courses in order to be admitted to a university program. These can be part of the secondary school program or in addition to diploma requirements.

Postsecondary education is available in both government-supported and private institutions, some of which award degrees and some of which do not. Colleges such as technical and vocational institutions, community colleges, cégeps, and institutes of technology, offer programs in developing skills for careers in business, the applied arts, technology, social services, and some health sciences as well as vocational occupations. Programs vary in length from six months to three years. In most provinces, colleges award diplomas or certificates only; they do not award degrees.

Most programs leading to degrees are offered in universities or, as they are sometimes known, degree-granting institutions. Most Canadian universities, especially those in the larger cities, offer a complete range of programs. Others are more specialized, and have developed areas of excellence. There are also some specialized institutions that are not campus-based and that offer university programs through correspondence courses and distance education. It is possible to study at three different levels, leading to a bachelor's, a master's, or a doctoral (PhD) degree. In addition to degree programs, most universities offer diploma and certificate programs at either the undergraduate or graduate level.

Au cours de la dernière décennie, de plus en plus de parents au Canada ont choisi de prendre en charge personnellement l'éducation de leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, en leur enseignant à la maison. Les provinces et les territoires approuvent cette façon de faire et garantissent la responsabilité des parents à cet égard par un processus d'inscription. Des lignes directrices et des politiques sont établies par chaque instance en vue d'évaluer les progrès des élèves.

Le point de transition entre le primaire et le secondaire n'est pas nécessairement le même partout. Les conseils et commissions scolaires divisent parfois le continuum primaire/secondaire en écoles regroupant par exemple les classes de la maternelle à la 6^e, puis celles de la 7^e à la 9^e (1^{er} cycle du secondaire) et enfin celles de la 10^e à la 12^e (2nd cycle du secondaire). Au Québec, le secondaire se termine à la 11^e année.

Enseignement postsecondaire. Après avoir terminé ses études secondaires avec succès, l'élève peut poser sa candidature dans un collège ou une université, selon la région et à condition d'être admissible.

Au Québec, où il faut onze années pour terminer le secondaire contrairement à douze ans dans les autres provinces, les élèves doivent obligatoirement passer par un collège d'enseignement général et professionnel pour y obtenir un diplôme d'études collégiales s'ils veulent poursuivre des études universitaires. Ces collèges, les cégeps (*collège d'enseignement général et professionnel*), offrent deux filières, l'une, dite générale, préparant à l'université, l'autre, dite professionnelle, qui prépare directement au marché de la main-d'œuvre. En Ontario, les élèves doivent compléter six Cours préuniversitaires de l'Ontario pour être admis à un programme universitaire. Ils peuvent le faire pendant les quatre années d'enseignement secondaire, ou encore en prenant une année supplémentaire après la 12^e année.

Il est possible de faire des études postsecondaires dans des établissements publics ou dans des établissements privés; certains délivrent des diplômes universitaires, d'autres non. Des établissements collégiaux, comme les instituts techniques et professionnels, les collèges communautaires, les cégeps et les instituts de technologie, offrent des programmes de perfectionnement et de formation professionnelle dans le domaine des affaires, des arts appliqués, de la technologie, des services sociaux et de certaines sciences de la santé. Les programmes durent de six mois à trois ans. Dans la plupart des provinces, les établissements collégiaux décernent des certificats et des diplômes d'études collégiales, mais pas de grades.

La plupart des programmes sanctionnés par des diplômes universitaires sont offerts dans les universités et dans certains collèges habilités à le faire. La plupart des universités canadiennes, particulièrement dans les grandes villes, offrent une gamme complète de programmes. Plusieurs ont développé des domaines de spécialité et des domaines d'excellence spécifiques. Il existe enfin quelques universités spécialisées qui n'ont pas de campus et qui offrent des cours universitaires par correspondance ou de formation à distance. Les études universitaires comportent trois cycles différents préparant aux grades suivants : baccalauréat, maîtrise et doctorat (Ph.D.). Outre ces grades universitaires, la plupart des universités offrent des programmes de certificat et de diplôme, de premier ou de deuxième cycle.

Elementary-Secondary Education in Canada

The responsibility for education in Canada rests with provincial and territorial governments. Each province and territory has developed its own system for education, and the structure can differ from jurisdiction to jurisdiction. The following chart illustrates the similarities and differences as of 1992-93.

Newfoundland - Terre-Neuve



Prince Edward Island - Île-du-Prince-Édouard



Nova Scotia - Nouvelle-Écosse



New Brunswick - Nouveau-Brunswick



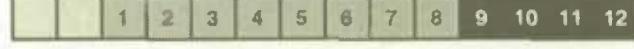
Quebec - Québec



Ontario



Manitoba



Saskatchewan



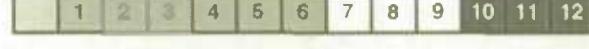
Alberta



British Columbia - Colombie-Britannique



Yukon



Northwest Territories - Territoires du Nord-Ouest



Pre-grade 1
Préscolaire

Primary\Elementary
Primaire\élémentaire

Junior high/Middle
Secondaire de 1er
cycle/intermédiaire

Senior high
Secondaire de
2e cycle

Secondary
Secondaire

* Includes O.A.C.= Ontario Academic Course (a prescriptive provincially designed university entrance course).

* Inclut C.P.O.= Cours préuniversitaire de l'Ontario (cours obligatoire à l'entrée à l'université mis au point par la province).

Compulsory School Attendance Ages¹**Âge de fréquentation scolaire obligatoire¹**

Province	Entry Age/ Âge à la rentrée	Minimum Leaving Age/ Âge minimum requis pour quitter l'école
Newfoundland - Terre-Neuve	6 years of age as of December 31 - 6 ans au 31 décembre.	16 - Student must attend to end of school year in which 16 th birthday occurs. - L'élève doit fréquenter l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans.
Prince Edward Island - Île-du-Prince-Édouard	7 years of age as of January 31 - 7 ans au 31 janvier.	16 - Student may leave upon attaining 16 th birthday. - L'élève peut quitter l'école dès l'âge de 16 ans.
Nova Scotia - Nouvelle-Écosse	6 years of age as of October 1 - 6 ans au 1 ^{er} octobre.	16 - Student may leave upon attaining 16 th birthday. - L'élève peut quitter l'école dès l'âge de 16 ans.
New Brunswick - Nouveau-Brunswick	7 years of age by December 31 - 7 ans au 31 décembre.	16 - Student may leave upon attaining 16 th birthday. - L'élève peut quitter l'école dès l'âge de 16 ans.
Quebec - Québec	6 years of age before October 1 - 6 ans avant le 1 ^{er} octobre.	16 - Student must attend to end of school year in which 16 th birthday occurs. - L'élève doit fréquenter l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans.
Ontario	6 years of age as of the first school day in September - 6 ans avant le jour de la rentrée scolaire en septembre.	16 - Student may leave upon attaining 16 th birthday. - L'élève peut quitter l'école dès l'âge de 16 ans.
Manitoba	7 years of age as of the first school day in September or within 12 weeks thereafter - 7 ans avant le jour de la rentrée scolaire en septembre ou durant les douze semaines qui suivent.	16 - Student must attend to end of term in which 16 th birthday occurs. - L'élève doit fréquenter l'école jusqu'à la fin du trimestre au cours duquel il atteint l'âge de 16 ans.
Saskatchewan	Student must attend upon attaining 7 th birthday - L'élève doit fréquenter l'école dès qu'il atteint l'âge de 7 ans.	16 - Student may leave upon attaining 16 th birthday. - L'élève peut quitter l'école dès l'âge de 16 ans.
Alberta	6 years of age as September 1 - 6 ans avant le 1 ^{er} septembre.	16 - Student may leave upon attaining 16 th birthday. - L'élève peut quitter l'école dès l'âge de 16 ans.
British Columbia - Colombie-Britannique	7 years of age by December 31 - 7 ans au 31 décembre.	16 - Student may leave upon attaining 16 th birthday. - L'élève peut quitter l'école dès l'âge de 16 ans.
Yukon	6 years and 8 months of age on or before September 1 - 6 ans et 8 mois avant ou au 1 ^{er} septembre.	16 - Student must attend to end of school year in which 16 th birthday occurs. - L'élève doit fréquenter l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans.
Northwest Territories - Territoires du Nord-Ouest	6 years of age on or before December 31 - 6 ans avant ou au 31 décembre.	16 - Student must attend school if 15 years of age, as of December 31 of an academic year; in practical terms student must stay in school to age 16. - L'élève doit fréquenter l'école s'il a l'âge de 15 ans au 31 décembre; à toutes fin pratiques, l'élève doit fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 16 ans.

¹ These regulations represent the general provincial and territorial policy on compulsory attendance. They do not detail a number of exceptions in certain jurisdictions. For the most part, exceptions are subject to certification by the Minister of Education.

Ces règlements constituent la politique générale des provinces et territoires en matière de fréquentation scolaire obligatoire. Ils ne rendent pas compte dans le détail d'un bon nombre d'exceptions propres à certaines instances. Pour la plupart, ces exceptions doivent être approuvées par le ministre de l'Education.

**Statistical Profile of Elementary and Secondary
Education in Canada, Public School System,
1992-93**

**Profil statistique de l'enseignement primaire et secondaire
au Canada, système des écoles publiques, 1992-1993**

	Number of School Boards	Number of Schools	Number Enrolled	Number of FTE Enrolled
	Nombre de conseils scolaires	Nombre d'écoles	Nombre d'inscriptions	Nombre d'ETP inscrits
Newfoundland - Terre-Neuve	27	501	121,772	117,957
Prince Edward Island - Île-du-Prince-Édouard	5	66	24,383	24,383
Nova Scotia - Nouvelle-Écosse	22	493	166,092	166,092
New Brunswick - Nouveau-Brunswick	18	410	139,900	139,900
Québec - Québec	158	2,712	1,039,189	995,495
Ontario	172	5,019	2,000,081	1,888,256
Manitoba	56	701	196,619	188,209
Saskatchewan	118	849	198,142	190,706
Alberta	143	1,561	505,419	488,324
British Columbia - Colombie-Britannique	75	1,590	554,590	534,062
Yukon	1	28	5,790	5,548
Northwest Territories - Territoires du Nord-Ouest	11	77	15,872	15,158
Canada	806	14,007	4,967,849	4,754,090

Table of Contents

	Page		Page
Letter from the Co-chairs of the CESC	i	Lettre des coprésidents du CSCE	i
The Structure of Education in Canada	iii	La structure de l'enseignement au Canada	iii
Education in Canada - An Overview	iv	L'enseignement au Canada - Un survol	iv
Elementary-Secondary Education in Canada	vi	L'enseignement primaire et secondaire au Canada	vi
Compulsory School Attendance Ages	vii	Âge de fréquentation scolaire obligatoire	vii
Statistical Profile	viii	Profil statistique	viii
Demography and the School-Age Population	6	Démographie et population d'âge scolaire	6
Canada's Youth	6	La jeunesse canadienne	6
Migration	8	La migration	8
Student Participation	12	Participation des élèves	12
School Enrolment by Age	12	Effectifs scolaires selon l'âge	12
Proportion of 4- and 5-Year-Olds Enrolled in Public Schools	13	Pourcentage d'élèves de 4 et 5 ans inscrits dans des écoles publiques	13
Participation Rates at the Secondary Level	13	Taux de participation au niveau secondaire	13
School-Age Population by Language Spoken in the Home	14	Effectif d'âge scolaire selon la langue parlée à la maison	14
Participation in French Immersion	16	Taux de participation aux programmes d'immersion en français	16
Ratio of Enrolment to Educators	17	Rapport des effectifs au personnel scolaire	17
Student Performance	20	Performance des élèves	20
Graduation	20	Obtention de diplôme	20
The Highest Level of Education Attained	22	Plus haut niveau de scolarité atteint	22
Educators	26	Personnel scolaire	26
Number of Educators	26	Composition du personnel scolaire	26
The Aging Educator Work Force	28	Vieillissement du personnel scolaire	28
Women in School Administration	29	Les femmes dans l'administration scolaire	29
Compensation of Educators	30	Rémunération du personnel scolaire	30
Finance	32	Finances	32
Education Costs and the Economy	32	Les coûts de l'éducation et l'économie	32
How the Money Is Spent	33	Dépenses au titre de l'éducation	33
How We Pay for Education	35	Financement de l'éducation	35
The Cost of Educating a Student	36	Coût de formation d'un élève	36
Appendix 1	39	Annexe 1	39
Description of Education Finance Systems by Province and Territory	39	Description des systèmes de financement de l'éducation par province et par territoire	39
Appendix 2	57	Annexe 2	57
Definitions	57	Définitions	57
Appendix 3	61	Annexe 3	61
Data Tables	61	Tableaux de données	61

Table des matières

Table of Contents – Continued

	Page		Page
List of Graphs¹		Liste des graphiques¹	
Demography and the School-Age Population		Démographie et population d'âge scolaire	
Graph 1.1 Youth Population by Age Groups as a Percentage of Total Population, by Province and Territory, Canada, 1992	7	Graphique 1.1 Population des jeunes selon les groupes d'âge en pourcentage de la population totale, par province et territoire, Canada, 1992	7
Graph 1.2 Number of Immigrants Under 18 by Language Spoken, by Province, 1992	8	Graphique 1.2 Nombre d'immigrants de moins de 18 ans selon la langue parlée, par province, 1992	8
Graph 1.3 Net Interprovincial Migration of Persons Under 18, by Province and Territory, from 1982 to 1992	9	Graphique 1.3 Migration interprovinciale nette des personnes de moins de 18 ans, par province et territoire, de 1982 à 1992	9
Student Participation		Participation des élèves	
Graph 2.1 School Enrolment by Age Groups, Canada, from 1975-76 to 1992-93	13	Graphique 2.1 Effectifs scolaires selon les groupes d'âge, Canada, de 1975-1976 à 1992-1993	13
Graph 2.2 Proportion of 4- and 5-Year-Olds Enrolled in Public Schools, by Province and Territory, Canada, 1992-93	14	Graphique 2.2 Pourcentage d'élèves de 4 et 5 ans inscrits dans les écoles publiques, par province et territoire, Canada, 1992-1993	14
Graph 2.3 Participation Rates by Age, by Province and Territory, Canada, 1992-93	15	Graphique 2.3 Taux de participation selon l'âge, par province et territoire, Canada, 1992-1993	15
Graph 2.4 Percentages of School-Age Population by Language Spoken in the Home, by Province and Territory, Canada, 1991	15	Graphique 2.4 Pourcentages des effectifs d'âge scolaire selon la langue parlée à la maison, par province et territoire, Canada, 1991	15
Graph 2.5 Participation in French Immersion, by Province and Territory, Canada, 1989-90 and 1992-93	16	Graphique 2.5 Participation aux programmes d'immersion en français, par province et territoire, Canada, 1989-1990 et 1992-1993	16
Graph 2.6 Ratio of Enrolment to Educators in Public Schools, by Province and Territory, Canada, 1981-82 and 1992-93	17	Graphique 2.6 Rapport des effectifs au personnel scolaire dans les écoles publiques, par province et territoire, Canada, 1981-1982 et 1992-1993	17
Student Performance		Performance des élèves	
Graph 3.1 Graduation Rates by Gender, by Province and Territory, Canada, 1992-93	21	Graphique 3.1 Taux d'obtention de diplôme selon le sexe, par province et territoire, Canada, 1992-1993	21
Graph 3.2 Graduation Rates by Province and Territory, Canada, 1988-89, 1990-91 and 1992-93	21	Graphique 3.2 Taux d'obtention de diplôme, par province et territoire, Canada, 1988-1989, 1990-1991 et 1992-1993	21
Graph 3.3 Highest Level of Education Attained by Age Group, Canada, 1991	22	Graphique 3.3 Le plus haut niveau de scolarité atteint selon le groupe d'âge, Canada, 1991	22
Graph 3.4 Highest Level of Education Attained by Persons Aged 20-24, by Province and Territory, Canada, 1991	23	Graphique 3.4 Le plus haut niveau de scolarité atteint par les personnes âgées de 20 à 24 ans, par province et territoire, Canada, 1991	23
Educators		Personnel scolaire	
Graph 4.1 Number of Educators in Public Schools, Canada, from 1981-82 to 1992-93	27	Graphique 4.1 Effectif du personnel scolaire dans les écoles publiques, Canada, de 1981-1982 à 1992-1993	27
Graph 4.2 Full-Time Educators in Public Schools by Gender, by Province and Territory, Canada, 1992-93	27	Graphique 4.2 Personnel scolaire à temps plein dans les écoles publiques selon le sexe, par province et territoire, Canada, 1992-1993	27

¹ All graphs in text are supported by data tables in Appendix 3.**Table des matières – suite**

	Page		Page
Liste des graphiques¹		Démographie et population d'âge scolaire	
Participation des élèves		Performance des élèves	
Graphique 2.1 Effectifs scolaires selon les groupes d'âge, Canada, de 1975-1976 à 1992-1993	13	Graphique 3.1 Taux d'obtention de diplôme selon le sexe, par province et territoire, Canada, 1992-1993	21
Graphique 2.2 Pourcentage d'élèves de 4 et 5 ans inscrits dans les écoles publiques, par province et territoire, Canada, 1992-1993	14	Graphique 3.2 Taux d'obtention de diplôme, par province et territoire, Canada, 1988-1989, 1990-1991 et 1992-1993	21
Graphique 2.3 Taux de participation selon l'âge, par province et territoire, Canada, 1992-1993	15	Graphique 3.3 Le plus haut niveau de scolarité atteint selon le groupe d'âge, Canada, 1991	22
Graphique 2.4 Pourcentages des effectifs d'âge scolaire selon la langue parlée à la maison, par province et territoire, Canada, 1991	15	Graphique 3.4 Le plus haut niveau de scolarité atteint par les personnes âgées de 20 à 24 ans, par province et territoire, Canada, 1991	23
Graphique 2.5 Participation aux programmes d'immersion en français, par province et territoire, Canada, 1989-1990 et 1992-1993	16		
Graphique 2.6 Rapport des effectifs au personnel scolaire dans les écoles publiques, par province et territoire, Canada, 1981-1982 et 1992-1993	17		
Personnel scolaire		Tous les graphiques accompagnant le texte s'appuient sur les tableaux de données de l'Annexe III.	
Graphique 4.1 Effectif du personnel scolaire dans les écoles publiques, Canada, de 1981-1982 à 1992-1993	27		
Graphique 4.2 Personnel scolaire à temps plein dans les écoles publiques selon le sexe, par province et territoire, Canada, 1992-1993	27		

Table of Contents – Concluded

	Page	
Educators – continued		
Graph 4.3 Educators by Age Groups as a Percentage of Total Number of Educators in Public Schools, Canada, 1972-73, 1981-82 and 1992-93	28	Graphique 4.3 Personnel scolaire selon les groupes d'âge en pourcentage de l'effectif total du personnel scolaire dans les écoles publiques, Canada, 1972-1973, 1981-1982 et 1992-1993
Graph 4.4 Proportion of Women in School Administration, Canada, 1981-82, 1984-85, 1989-90 and 1992-93	29	Graphique 4.4 Proportion des femmes dans l'administration scolaire, Canada, 1981-1982, 1984-1985, 1989-1990 et 1992-1993
Graph 4.5 Average Cost of Educators' Salaries, by Province and Territory, Canada, 1988-89 and 1992-93	30	Graphique 4.5 Coût moyen des salaires du personnel scolaire, par province et territoire, Canada, 1988-1989 et 1992-1993
Finance		Finances
Graph 5.1 Provincial and Local Government Expenditures by Sector, as a Percentage of Total Spending, Canada, 1988-89 and 1992-93	34	Graphique 5.1 Dépenses des administrations provinciales et municipales par secteur, en pourcentage des dépenses totales, Canada, 1988-1989 et 1992-1993
Graph 5.2 Distribution of Public School Expenditures, Canada, 1988-89 and 1992-93 (\$ '000 000)	34	Graphique 5.2 Répartition des dépenses des écoles publiques, Canada, 1988-1989 et 1992-1993 (\$ '000 000)
Graph 5.3 Sources of School Board Revenues, by Province and Territory, Canada, 1992-93	35	Graphique 5.3 Sources des revenus des conseils et commissions scolaires, par province et territoire, Canada, 1992-93
Graph 5.4 Public School Expenditures per Student, by Province and Territory, Canada, 1988-89 and 1992-93	37	Graphique 5.4 Dépenses des écoles publiques par élève, par province et territoire, Canada, 1988-1989 et 1992-1993
Graph 5.5 Public School Expenditures Per Student as a Percentage of per Capita Gross Domestic Product, by Province and Territory, Canada, 1988-89 and 1992-93	37	Graphique 5.5 Dépenses des écoles publiques par élève, en pourcentage du Produit intérieur brut par habitant, par province et territoire, Canada, 1988-1989 et 1992-1993
Graph 5.6 Increase in Public School Expenditures per Student, Compared to Education Price Index (EPI), by Province, Canada, from 1988-89 to 1992-93	38	Graphique 5.6 Pourcentage d'augmentation des dépenses publiques par élève, comparé à l'Indice des prix de l'enseignement (IPE), par province, Canada, de 1988-1989 à 1992-1993

NOTE:

Unless otherwise specified, data cited in this document have been provided by the provinces and territories. However, certain adjustments to provincial data may have been made by Statistics Canada in order to ensure consistency of the information presented. Consequently, some figures cited in this publication may vary from those released by individual jurisdictions.

Table des matières – fin

	Page	
Personnel scolaire – fin		
Graphique 4.3 Personnel scolaire selon les groupes d'âge en pourcentage de l'effectif total du personnel scolaire dans les écoles publiques, Canada, 1972-1973, 1981-1982 et 1992-1993	28	
Graphique 4.4 Proportion des femmes dans l'administration scolaire, Canada, 1981-1982, 1984-1985, 1989-1990 et 1992-1993	29	
Graphique 4.5 Coût moyen des salaires du personnel scolaire, par province et territoire, Canada, 1988-1989 et 1992-1993	30	
Finances		
Graphique 5.1 Dépenses des administrations provinciales et municipales par secteur, en pourcentage des dépenses totales, Canada, 1988-1989 et 1992-1993	34	
Graphique 5.2 Répartition des dépenses des écoles publiques, Canada, 1988-1989 et 1992-1993 (\$ '000 000)	34	
Graphique 5.3 Sources des revenus des conseils et commissions scolaires, par province et territoire, Canada, 1992-93	35	
Graphique 5.4 Dépenses des écoles publiques par élève, par province et territoire, Canada, 1988-1989 et 1992-1993	35	
Graphique 5.5 Dépenses des écoles publiques par élève, en pourcentage du Produit intérieur brut par habitant, par province et territoire, Canada, 1988-1989 et 1992-1993	37	
Graphique 5.6 Pourcentage d'augmentation des dépenses publiques par élève, comparé à l'Indice des prix de l'enseignement (IPE), par province, Canada, de 1988-1989 à 1992-1993	38	

NOTA :

À moins d'indication contraire, les données présentées dans les pages qui suivent ont été fournies par les provinces et les territoires. Il se peut toutefois que Statistique Canada ait effectué quelques ajustements aux données provinciales pour garantir l'uniformité des renseignements présentés. Certains chiffres figurant dans la présente publication peuvent donc différer de ceux qui ont été publiés par une instance ou par une autre.

Demography and the School-Age Population

Démographie et population d'âge scolaire

Demography and the School-Age Population

When education is compulsory, as is the case in Canada for elementary and secondary education, the size of school enrolment is determined mainly by demographic factors such as births, immigration, and interprovincial migration. Demographic trends, therefore, provide some information with which to predict our future education needs. More specifically, a review of the characteristics of the population provides information on the composition of the clientele that the school systems will serve in the coming years and on the ways that schools will need to adapt to meet these new requirements.

Parallel to the findings presented in the July 1992 edition of *A Statistical Portrait of Elementary and Secondary Education in Canada*, which presented data for 1989-90, it continues to be the case that:

- nationally, the school-age population will increase but will not return to the high levels reached in the 1970s;
- immigration and interprovincial migration will have an effect on the school-age populations in large urban cities in Ontario, Quebec, British Columbia, Alberta and Manitoba;
- there will be an increasing cultural and linguistic diversity among student bodies across Canada.

Canada's Youth

The population under 19 years of age declined by 876,000 between 1971 and 1991 (Table A). Although this population had increased slightly between 1986 and 1991 (from 7,076,000 to 7,330,500) and is expected to rise slowly through to the turn of the century, it is not expected to return to the high levels of the early 1970s. Indeed, after the year 2001, the upward trend is predicted to reverse again with school enrolment following suit².

The number of pre-school-age children has fluctuated over the past twenty years, declining during the 1970s and increasing in the 1980s and at the beginning of the 1990s. It is expected that, by the year 2001, the under-5 population will be slightly less than in 1991. In fact, assuming that participation rates remain constant, the number of students entering schools may likely peak in 1996.

Between 1971 and 1991, the number of compulsory-school-age children declined by more than 800,000. However, following this period of decline, the data seem to suggest an increase in the school population over the next few years. For many school divisions/districts across the country, this overall increase translates into a teacher supply and demand concern, and carries implications for long-term planning and facility requirements.

The 16- to 18-year-old population declined from 1.4 million in 1981 to about 1.1 million in 1991. However, it is expected that the numbers in this age group will increase

² Demographic projections from Statistics Canada. Main assumptions: a fertility rate of 1.70 in 2001; annual immigration of 250,000 and emigration of 49,000 by 2001; 23,000 Canadians returning to the country; 150,000 non-permanent residents.

Démographie et population d'âge scolaire

Lorsque l'éducation est obligatoire, comme c'est le plus souvent le cas pour l'enseignement primaire et secondaire, l'effectif scolaire est en grande partie déterminé par des facteurs démographiques, comme la natalité, l'immigration et la migration interprovinciale. Les fluctuations démographiques nous donnent donc une idée de nos besoins futurs en matière d'éducation. Et plus précisément, un examen des caractéristiques de la population nous renseigne sur la composition de la clientèle que les systèmes scolaires auront à accueillir au cours des années à venir et sur les adaptations que les écoles devront faire pour rencontrer de nouvelles exigences.

Outre les conclusions figurant dans l'édition de juillet 1992 du *Portrait statistique de l'enseignement primaire et secondaire au Canada*, correspondant aux données pour 1989-1990, on constate que :

- la population d'âge scolaire continuera d'augmenter, au niveau national, mais ne touchera plus les sommets atteints dans les années 70;
- l'immigration et la migration interprovinciale auront des effets sur la population d'âge scolaire dans les grands centres urbains de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Manitoba;
- la diversité culturelle et linguistique des élèves s'accentuera partout au Canada.

La jeunesse canadienne

Entre 1971 et 1991, la population des moins de 19 ans a diminué de 876 000 personnes (tableau A). Même si cette population a augmenté légèrement entre 1986 et 1991 (de 7 076 000 à 7 330 500), et si l'on s'attend à ce qu'elle continue d'augmenter lentement jusqu'au tournant du siècle, elle ne touchera plus les sommets atteints au début des années '70. On s'attend plutôt à ce que cette tendance se renverse après l'an 2001, et que les effectifs scolaires recommencent alors à diminuer².

Le nombre d'enfants d'âge préscolaire a fluctué au cours des vingt dernières années, déclinant dans les années '70 pour remonter dans les années '80 et le début des années '90. On prévoit que le nombre des moins de 5 ans sera en l'an 2001 légèrement inférieur à celui de 1991. En fait, si les taux de participation se maintiennent au niveau actuel, le nombre d'élèves commençant l'école devrait probablement plafonner en 1996.

Le nombre d'élèves ayant l'âge de la scolarité obligatoire a diminué de plus de 800 000 entre 1971 et 1991. Cependant, après une période de déclin, les données laissent prévoir une hausse de la population des écoles pendant les prochaines années. Pour nombre de districts et divisions scolaires au pays, cette augmentation globale donne lieu à des problèmes concernant l'offre et la demande de personnel enseignant, et a des répercussions sur la planification à long terme et les besoins en installations.

La population des 16-18 ans a baissé de 1,4 million à environ 1,1 million entre 1981 et 1991. On prévoit qu'elle soit en hausse au cours des prochaines années. Comme pour les 6-15 ans, cette

² Projections démographiques de Statistique Canada. Principales hypothèses : taux de fécondité de 1,70 en 2001 ; immigration annuelle de 250 000 personnes et émigration de 49 000 en l'an 2001 ; 23 000 retours au pays par des Canadiens ; 150 000 résidents non permanents.

over the next few years. As with the 6- to 15-year-old population, this reversal will be temporary since the younger generation are fewer in number.

Table A: Population by age groups, Canada, 1971 to 2001

	Age - Âge					Under 19
	0-3	4-5	6-15	16-18	Moins de 19	
1971	1 451 000	804 100	4 641 200	1 310 900		8 207 200
1976	1 403 300	741 700	4 318 200	1 432 300		7 895 500
1981	1 448 900	719 200	3 805 300	1 452 900		7 426 300
1986	1 475 300	741 900	3 675 900	1 182 900		7 076 000
1991	1 569 900	755 200	3 858 600	1 146 800		7 330 500
1996	1 578 600	830 700	4 060 200	1 193 600		7 663 100
2001	1 530 000	795 500	4 231 600	1 273 700		7 830 800

Source: Statistics Canada, Demography Division.

situation ne saurait être que temporaire puisque la relève par les générations actuellement plus jeunes va en diminuant.

Tableau A: Population selon les groupes d'âge, Canada, de 1971 à 2001

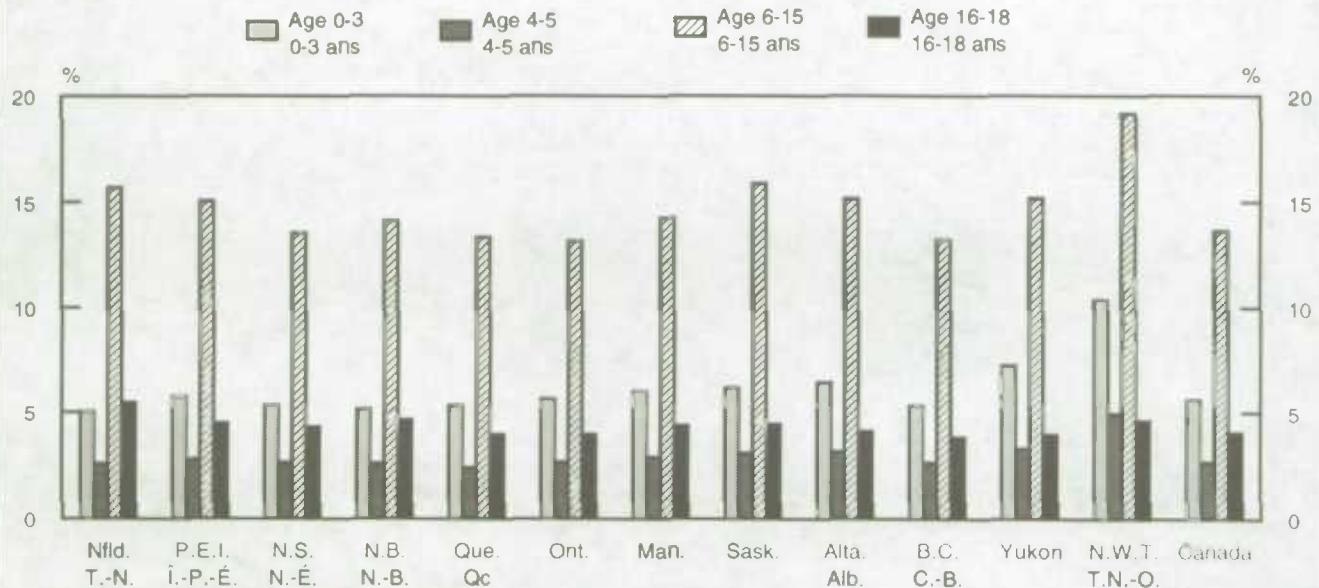
Source: Statistique Canada, Division de la démographie.

Graph 1.1 shows that the relative weight (in relation to the total population) of the 0- to 3-year-olds, the 4- to 5-year-olds, the 6- to 15-year-olds or the 16- to 18-year-olds varies from one jurisdiction to another.

Le graphique 1.1 nous montre que l'importance relative (par rapport à la population totale) du nombre des 0-3 ans, des 4-5 ans, des 6-15 ans ou des 16-18 ans varie passablement d'une instance à l'autre.

Graph 1.1

Youth Population by Age Groups as a Percentage of Total Population, by Province and Territory, Canada, 1992



Source: Statistics Canada, Demography Division.

Graphique 1.1

Population des jeunes selon les groupes d'âge en pourcentage de la population totale, par province et territoire, Canada, 1992

Source: Statistique Canada, Division de la démographie.

Migration

Over the past many years, nearly 200,000 immigrants have entered Canada on an annual basis. Of these, 45,000 are of school age and enrol in Canadian schools for the first time. As shown in Graph 1.2, there continues to be an uneven distribution of immigrants across the country with varying degrees of impact. As new immigrants tend to establish residence in large urban centres (e.g., Toronto, Montreal and Vancouver), the greatest impact is experienced in these locales. In 1992, Ontario received 52.5% of immigrant children and youth, Quebec 22.0%, British Columbia 13.4% Alberta 6.6%, and Manitoba 2.1%. The remaining 3.4% were distributed throughout the rest of Canada. Compared to figures in 1989 (2nd edition of *A Statistical Portrait of Elementary and Secondary Education in Canada*), Quebec has been experiencing an increase in the proportion of school-age immigrants (from 18.0% in 1989 to 22.0% in 1992). The numbers of school-age immigrants entering Ontario, Alberta and Manitoba have declined.

Graph 1.2 shows further that approximately two-thirds of all school-age immigrants speak neither official language. Most francophone immigrants, however, choose to settle in Quebec.

Despite their relatively small number, these students continue to put special demands on the schools in which they enrol. These schools are required to develop and expand programs for English and French as a second language, learning centres, guidance programs and, where numbers warrant, settlement counselling services.

La migration

Depuis de nombreuses années, près de 200 000 personnes immigrent au Canada annuellement. Parmi elles, 45 000 sont d'âge scolaire et s'inscrivent pour la première fois dans une école canadienne. Comme le montre le graphique 1.2, cette immigration continue d'être distribuée inégalement à travers le pays, et les répercussions que cela entraîne ont des degrés divers. Étant donné que les nouveaux immigrants ont tendance à s'établir dans les grands centres urbains (p. ex., Toronto, Montréal et Vancouver), les répercussions se font davantage sentir dans ces localités. En 1992, l'Ontario a reçu 52,5 % des enfants et des jeunes immigrants, le Québec, 22 %, la Colombie-Britannique, 13,4 %, l'Alberta 6,6 %, et le Manitoba, 2,1 %. Les 3,4 % qui restent étaient répartis dans le reste du Canada. Si l'on compare ces chiffres avec ceux de 1989 (2^e édition du *Portrait statistique de l'enseignement primaire et secondaire au Canada*), le Québec a connu une augmentation de la proportion d'immigrants d'âge scolaire (de 18 % en 1989 à 22 % en 1992). Le nombre d'immigrants d'âge scolaire qui arrivent en Ontario, en Alberta et au Manitoba a diminué.

Le graphique 1.2 montre en outre qu'environ les deux tiers des immigrants d'âge scolaire ne parlent ni l'une ni l'autre des deux langues officielles. Toutefois, la plupart des immigrants francophones choisissent de s'établir au Québec.

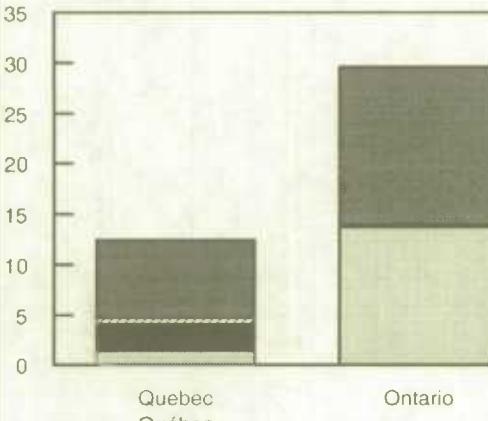
En dépit de leur nombre relativement peu élevé, ces jeunes continuent d'imposer des demandes particulières aux écoles auxquelles ils s'inscrivent. Celles-ci doivent notamment mettre en place et élaborer des programmes de français et d'anglais langue seconde, des centres d'apprentissage, des services d'orientation et, là où le nombre le justifie, des services d'aide à l'établissement.

Graph 1.2

Number of Immigrants Under 18 by Language Spoken, by Province, 1992

English
Anglais French
Français

thousands

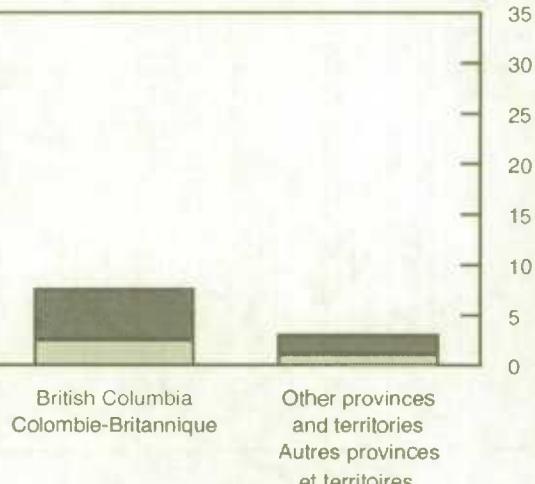


Graphique 1.2

Nombre d'immigrants de moins de 18 ans selon la langue parlée, par province, 1992

Bilingual
Bilingue Neither official language
Aucune langue officielle

milliers



In the past ten years, as shown in Graph 1.3, interprovincial migration of persons under 18 years of age has increased the populations of Ontario, British Columbia, Nova Scotia, and Prince Edward Island and has decreased those of Newfoundland, New Brunswick, Quebec, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Northwest Territories, and Yukon. Migration patterns differ by jurisdiction and by age, and fluctuated substantially between 1982 and 1992³.

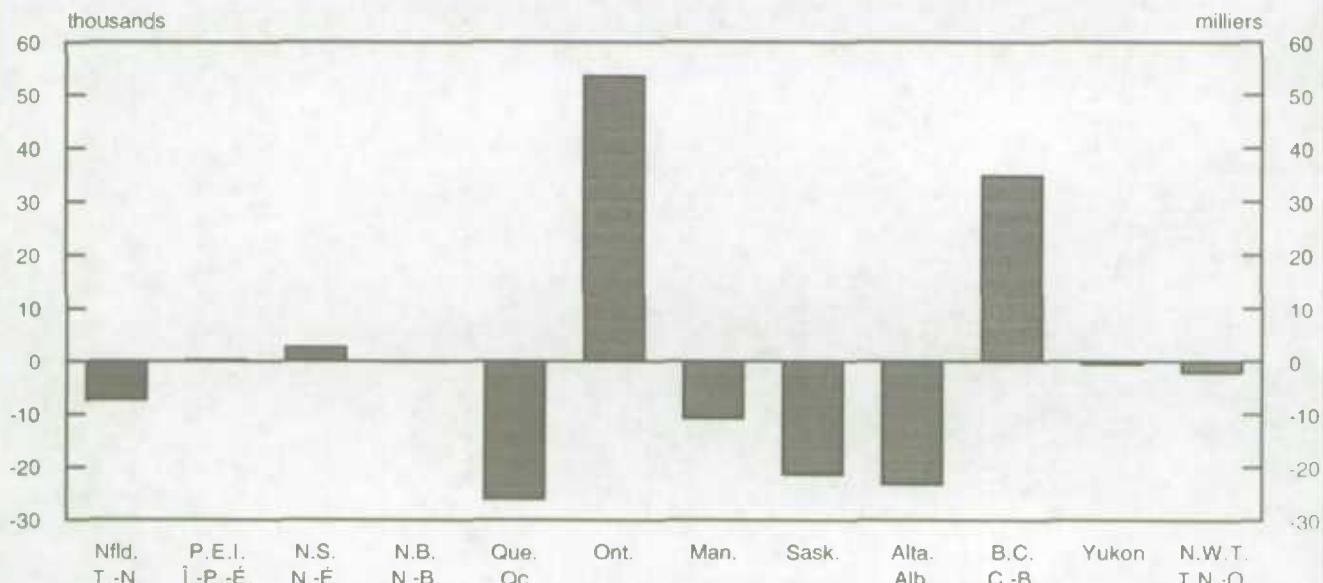
Au cours des dix dernières années, comme le montre le graphique 1.3, la migration interprovinciale des moins de 18 ans est venue gonfler la population de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, au détriment de celle de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Les caractéristiques de cette migration varient, selon l'instance et l'âge, et ont subi beaucoup de fluctuations entre 1982 et 1992³.

³ Source: Post-censal Annual Estimates of Population by Marital Status, Age, Sex and Components of Growth, Canada, Provinces and Territories, 1994, Statistics Canada, catalogue no. 91-210.

³ Source : Estimation annuelle postcensitaire de la population selon l'état matrimonial, l'âge, le sexe et les composantes de l'accroissement, Canada, provinces et territoires, 1994, numéro 91-210 au catalogue de Statistique Canada.

Graph 1.3

Net Interprovincial Migration of Persons Under 18, by Province and Territory, from 1982 to 1992



Source: Statistics Canada, Demography Division.

Graphique 1.3

Migration interprovinciale nette des personnes de moins de 18 ans, par province et territoire, de 1982 à 1992

Source: Statistique Canada, Division de la démographie.

Student Participation

Participation des élèves

Student Participation

As Canada's participation in the global society expands, it becomes critically important to have an educated citizenry. The elementary-secondary school systems across Canada are responsible for providing students with the foundation for their future endeavours, be they continued education, employment or other pursuits. Students need to be encouraged to complete their secondary schooling and to perform to the best of their ability.

The data in this section show that:

- declining student enrolments turned around in 1986-87, to a now-continuing, slow but steady increase;
- nearly three-quarters of Canada's students speak English in the home; in Quebec, 85% speak French; Northwest Territories has the highest proportion of students who speak neither official language in the home;
- enrolment in French immersion programs is increasing, while the participation rate is levelling off;
- after a period of decline, the ratio of enrolment to educators has stabilized at the national level, but over the past few years has increased in some provinces.

School Enrolment by Age

School attendance continues to be compulsory across Canada from ages 6 or 7 through age 16. Although families often have a choice of school environments in which to register their children (e.g. public and private schools, home schooling), the public school systems are available to all.

Student enrolments are affected by a large number of factors. Birth rates, immigration and emigration, returning adults, and part-time attendance in the higher grades all play a major role. Other influencing factors appear at the school level, such as program offerings, parental involvement, school environment, and teaching excellence.

As presented in Graph 2.1, the past twenty years have seen an overall decline in enrolment, which began to turn around in 1986-87. Since 1986-87, a slow but steady increase has been occurring each year. In 1992-93, there were 5,280,482 students enrolled in all the elementary and secondary schools in Canada.

During the last ten years (from 1982-83 to 1992-93), enrolment declined by 1.2% in the 12-17 age group. There was an increase in enrolment in the three other age groups, the largest gains being recorded in the "5 years and under" and "18-20 years" groups (19.3% and 34.9% respectively). These large increases are primarily due to policy changes within provinces related to preschool (junior kindergarten) and adult education.

Participation des élèves

Comme le Canada affirme de plus en plus sa présence au sein de la société globale, il est de la plus haute importance pour notre pays d'avoir une population instruite et compétente. C'est à nos écoles primaires et secondaires qu'a été confiée la responsabilité de donner aux élèves les bases dont ils auront besoin par la suite, qu'il s'agisse de poursuivre leurs études, de trouver un emploi ou d'entreprendre d'autres projets. Il convient de les encourager à terminer leurs études secondaires et à travailler au mieux de leurs capacités.

Les données présentées dans cette section montrent que :

- les effectifs scolaires ont cessé de baisser en 1986-1987 et depuis, augmentent lentement, mais constamment;
- près des trois quarts des élèves du Canada parlent anglais à la maison; au Québec, 85 % parlent français à la maison; les Territoires du Nord-Ouest ont la proportion la plus élevée d'élèves ne parlant aucune des deux langues officielles à la maison;
- les inscriptions dans les programmes d'immersion en français augmentent alors que les taux de participation se stabilisent;
- après une période de déclin, le rapport des effectifs au personnel scolaire s'est stabilisé au niveau national, mais a augmenté dans certaines provinces, au cours des dernières années.

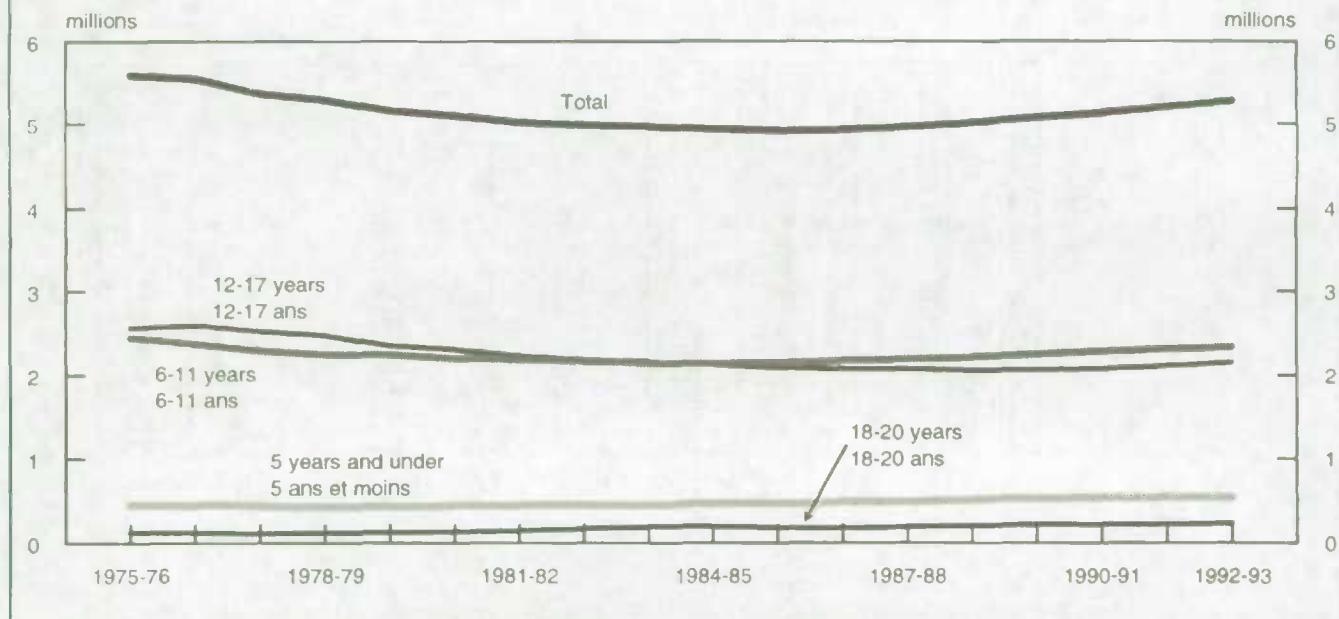
Effectifs scolaires selon l'âge

La scolarité continue à être obligatoire au Canada de l'âge de 6 ou 7 ans à l'âge de 16 ans. Même si les familles ont le droit de choisir dans quel milieu scolaire elles veulent que leurs enfants étudient (écoles publiques ou privées, enseignement à domicile, par exemple), les écoles publiques sont ouvertes à tous et à toutes.

Les effectifs des écoles sont déterminés par des facteurs très divers. Les taux de natalité, l'immigration et l'émigration, la rescolarisation des adultes ou les études à temps partiel dans les années supérieures du secondaire jouent tous un rôle important dans ce contexte. D'autres facteurs interviennent au niveau de l'école elle-même : les programmes offerts, la participation des parents, le climat de l'école et la qualité de l'enseignement.

Comme on peut le voir au graphique 2.1, on a assisté au cours des vingt dernières années à une baisse générale des effectifs, qui ont atteint leur niveau le plus bas en 1986-1987 et qui ont ensuite recommencé à augmenter chaque année, lentement, mais constamment. En 1992-1993, on comptait 5 280 482 élèves dans toutes les écoles primaires et secondaires au Canada.

Au cours des dix dernières années (entre 1982-1983 et 1992-1993), les effectifs ont baissé de 1,2 % dans le groupe des 12-17 ans. On a assisté à une augmentation dans les trois autres groupes d'âge, les «5 ans et moins» et les «18-20 ans» ayant enregistré les hausses les plus fortes (19,3 % et 34,9 % respectivement). Ces augmentations importantes sont dues pour une large part aux changements de politiques dans les provinces en ce qui a trait à l'enseignement préscolaire (prématernelle) et à l'éducation des adultes.

Graph 2.1**School Enrolment by Age Groups,
Canada, from 1975-76 to 1992-93****Graphique 2.1****Effectifs scolaires selon les groupes d'âge,
Canada, de 1975-1976 à 1992-1993****Proportion of 4- and 5-year-olds Enrolled in
Public Schools**

Enrolment of students below the compulsory school age is determined by provincial and territorial offerings of kindergarten and nursery programs. In all jurisdictions except Prince Edward Island, kindergarten remains an integral component of elementary public education. As presented in graph 2.2, 90.9% of all 5-year-olds in Canada in 1992-93 were enrolled in a kindergarten program. Newfoundland and Nova Scotia recorded the highest proportions. Ontario was the only province where the majority of 4-year-olds (70.2%) are enrolled.

A critical factor in offering pre-compulsory programming is provincial budgetary restrictions. Population projections (Statistics Canada) indicate that there will be a slight decline in the 0-5 age group over the next decade, but this trend may or may not have an effect on school enrolments at this early age level.

Participation Rates at the Secondary Level

The participation rate is the ratio for a given year of secondary school enrolment of a specific age group to the population of the same age group. This rate is based on enrolment as of September 30 and on population data from Statistics Canada.

**Pourcentage d'élèves de 4 et 5 ans inscrits dans des
écoles publiques**

Le nombre d'enfants fréquentant l'école avant l'âge de la scolarité obligatoire est déterminé par ce que les provinces et les territoires offrent comme programmes de maternelle et de jardin d'enfants. Partout, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, la maternelle fait partie intégrante du système public d'écoles primaires. Comme le montre le graphique 2.2, en 1992-1993, 90,9 % de tous les enfants de 5 ans au Canada étaient inscrits en maternelle. Les pourcentages les plus élevés étaient enregistrés à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. L'Ontario était la seule province où la majorité des enfants de 4 ans étaient scolarisés (70,2 %).

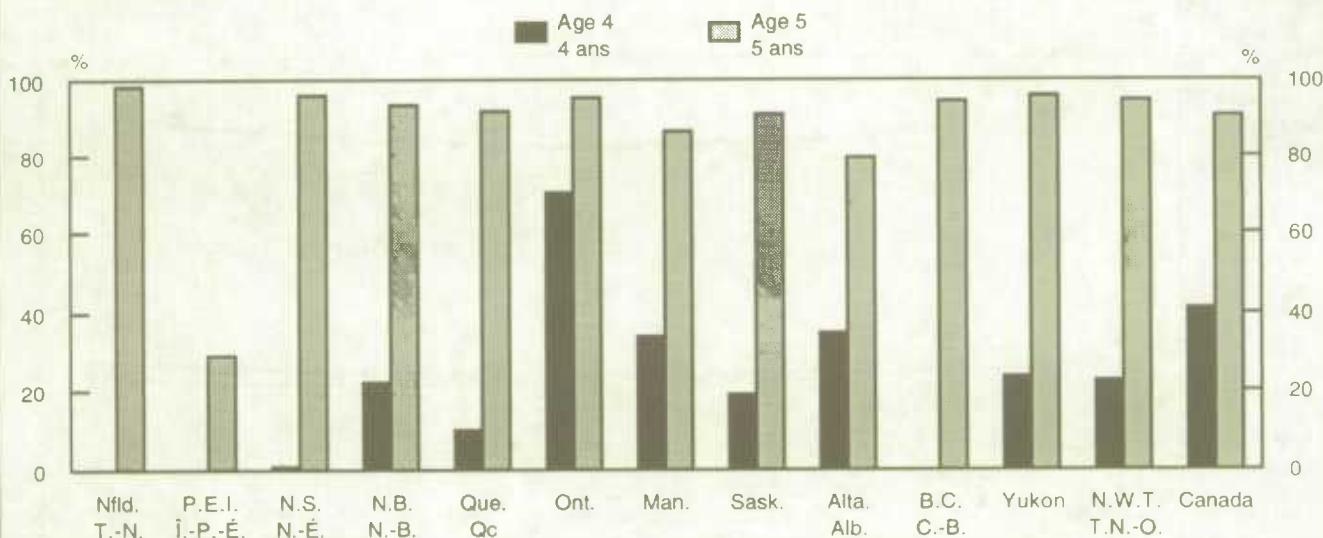
Les contraintes budgétaires provinciales sont un facteur critique dans la décision d'offrir des programmes préscolaires. Selon les projections démographiques (Statistique Canada), on enregistrera une légère baisse dans le groupe des 0 à 5 ans au cours des dix prochaines années, mais on ne sait pas si cette tendance aura des répercussions sur les effectifs scolaires à ce niveau.

Taux de participation au niveau secondaire

Le taux de participation est le rapport entre le nombre d'élèves appartenant à un groupe d'âge particulier qui sont inscrits dans une année donnée du cycle secondaire et la population totale de ce groupe d'âge. Ce taux est basé sur les effectifs au 30 septembre et sur les données démographiques du Recensement de Statistique Canada.

Graph 2.2

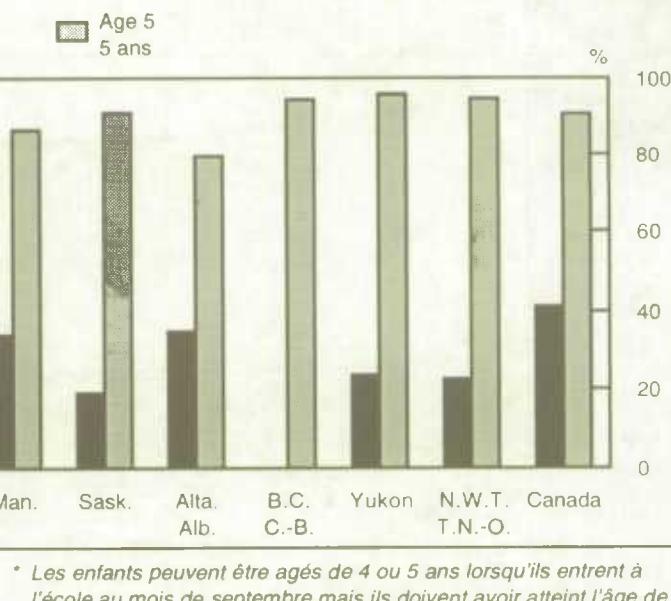
Proportion of 4- and 5-Year-Olds Enrolled in Public Schools, by Province and Territory, Canada, 1992-93*



* Children may be 4 or 5 years old upon entering school in September, but must be 5 or 6 at some time during the school year. Age of students in elementary-secondary is computed as of September 30 of the school year except for Newfoundland (December 31), Prince Edward Island (October 31) and Alberta (September 1).

Graphique 2.2

Pourcentage d'élèves de 4 et 5 ans inscrits dans les écoles publiques, par province et territoire, Canada, 1992-1993*



* Les enfants peuvent être âgés de 4 ou 5 ans lorsqu'ils entrent à l'école au mois de septembre mais ils doivent avoir atteint l'âge de 5 ou 6 ans pendant l'année scolaire. L'âge des élèves du niveau primaire-secondaire est relevé au 30 septembre de l'année scolaire en cours à l'exception de Terre-Neuve (31 décembre), l'Île-du-Prince-Édouard (31 octobre) et l'Alberta (1 septembre).

In all provinces and territories, students are required to attend school until the age of 16. Of those students not attending school, some could already have achieved graduation status while others could be considered school leavers. In Quebec, students finish secondary schooling at the end of grade 11, while in Ontario, many students take an additional year after grade 12.

As presented in Graph 2.3, almost all 15- and 16-year-olds attend school (97% and 93% respectively). Participation rates start to decrease at age 17, and show dramatic drops by age 18 or 19.

Participation rates vary from one jurisdiction to another. At age 17, they range from 30% in Quebec to 90% in Newfoundland, while by age 19, they vary from 2% in Quebec to 21% in the Northwest Territories. It should be noted that, in Quebec, students at age 17 are in most cases in college (cégep).

School-Age Population by Language Spoken in the Home

Graph 2.4 shows that in 1991, 70.7% of Canada's population aged 0-19 spoke English in the home, while 22.8% spoke French, and 6.6%, another language. In Quebec, the proportions were 85% French, 10% English, and 5% another language. In New Brunswick, 31.7% spoke French in the home.

Northwest Territories recorded the highest proportion of the school-age population who spoke neither official language in the home (36.9%). Next highest were Ontario (8.4%), Manitoba (8.3%), and British Columbia (7.9%).

Dans toutes les provinces et tous les territoires, les jeunes sont tenus d'aller à l'école jusqu'à 16 ans. Parmi ceux qui ne fréquentent pas l'école, on compte les jeunes qui ont déjà obtenu leur diplôme, et les jeunes qui sont considérés comme des décrocheurs. Au Québec, ils finissent le secondaire à la fin de la 11^e année, alors qu'en Ontario, beaucoup font une année supplémentaire après la 12^e année.

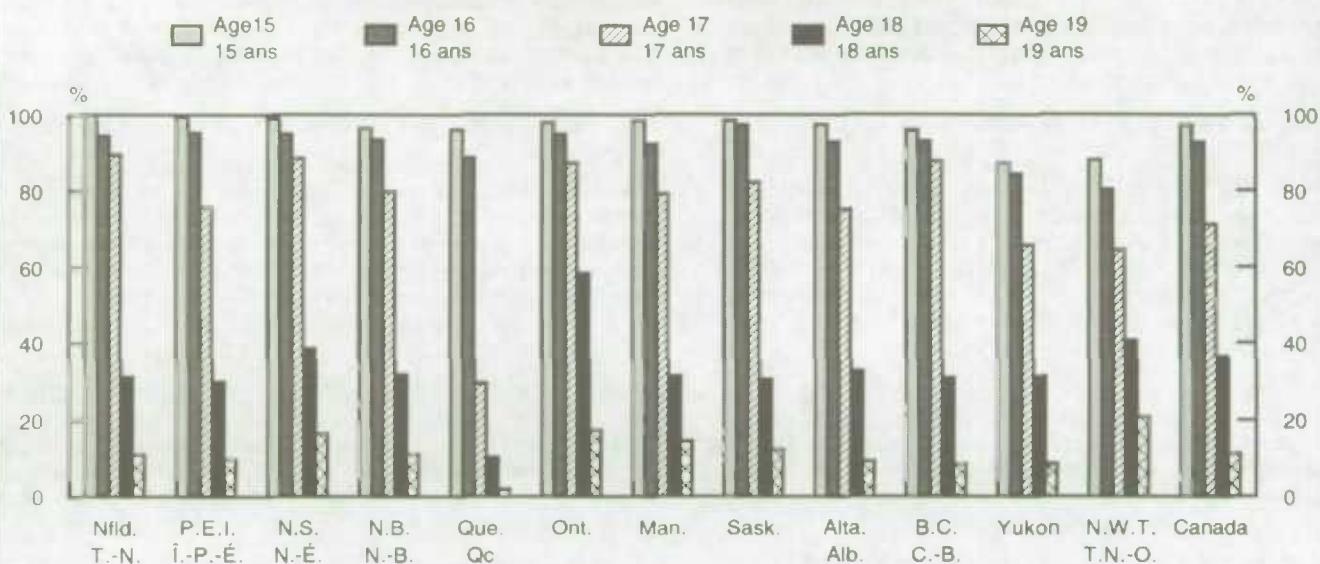
Comme le montre le graphique 2.3, presque tous les jeunes de 15 et de 16 ans vont à l'école (97 % et 93 % respectivement). Les taux de participation commencent à diminuer à 17 ans et tombent de façon spectaculaire à 18 et 19 ans.

Les taux de participation varient d'une région à l'autre. Pour les 17 ans, ils vont de 30 % au Québec à 90 % à Terre-Neuve, alors que pour les 19 ans, ils varient entre 2 % au Québec et 21 % dans les Territoires du Nord-Ouest. Il est à noter, qu'au Québec, les élèves de 17 ans se retrouvent, la plupart du temps, à l'enseignement collégial.

Effectif d'âge scolaire selon la langue parlée à la maison

Le graphique 2.4 montre qu'en 1991, 70,7 % de la population canadienne des 0-19 ans parlait l'anglais à la maison, contre 22,8 % pour le français et 6,6 % pour les autres langues. Au Québec, la proportion était de 85 % pour le français, de 10 % pour l'anglais et de 5 % pour les autres langues. Au Nouveau-Brunswick, 31,7 % des enfants parlaient le français à la maison.

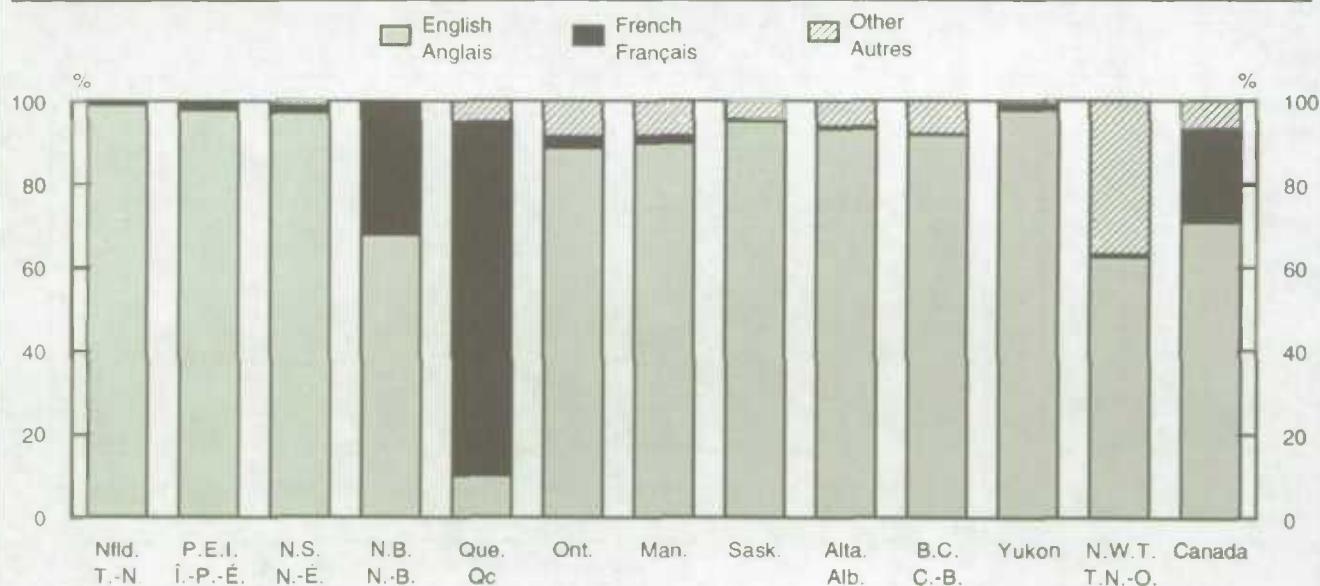
C'est dans les Territoires du Nord-Ouest que l'on enregistrait la plus forte proportion d'élèves ne parlant aucune des deux langues officielles à la maison (36,9 %). Ils étaient suivis par l'Ontario (8,4 %), le Manitoba (8,3 %) et la Colombie-Britannique (7,9 %).

Graph 2.3**Participation Rates by Age, by Province and Territory, Canada, 1992-93**

Note: Data include Department of National Defence in Canada.

Graphique 2.3**Taux de participation selon l'âge, par province et territoire, Canada, 1992-1993**

Note: Les données incluent le ministère de la Défense nationale au Canada.

Graph 2.4**Percentages of School-Age Population by Language Spoken In the Home, by Province and Territory, Canada, 1991**

Source: 1991 Census

Source: Recensement de 1991

Over the past ten years (1991 Census compared to 1981 Census), the proportion of students who speak neither English nor French is increasing. This is especially evident in Quebec, Ontario, Alberta and British Columbia. Where concentrations occur, classroom activities can be especially challenging for teachers. English-as-a-second-language programs, and in Quebec, French-as-a-second-language programs, are essential to facilitate integration. The need for these programs is increasing as more and more immigrants are originating from countries where neither English nor French is common.

Participation in French Immersion

In 1992-93, schools provided minority-language instruction across Canada. Over the past number of years, participation in French immersion programming has continued to increase in Canada, but most prominently in Ontario. In 1992-93, 7.0% of non-francophone students outside Quebec were enrolled in these programs, while 25.4% were enrolled inside Quebec.

French immersion programming is available in all provinces and territories, but may not be offered in all regions because of low demand. Early entry programs (often beginning in kindergarten) are often supplemented by late entry programs (entered in late elementary or early secondary grades).

Prince Edward Island, New Brunswick, Alberta, Northwest Territories, and especially Yukon recorded a decrease in participation rates, whereas other provinces⁴ recorded an increase.

⁴ Comparison excludes Quebec as no data available for 1989-90.

Au cours des dix dernières années (entre le Recensement de 1981 et celui de 1991), la proportion d'élèves ne parlant ni le français ni l'anglais a augmenté. Ce phénomène est particulièrement marqué au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Là où ces élèves sont nombreux, les activités scolaires peuvent être particulièrement difficiles pour le personnel enseignant. Les programmes d'anglais langue seconde et, au Québec, de français langue seconde sont un élément essentiel des efforts d'intégration. Ces programmes acquièrent d'autant plus d'importance que le nombre d'immigrants venant de pays où ni l'anglais ni le français ne sont courants augmente.

Taux de participation aux programmes d'immersion en français

En 1992-1993, les écoles offraient des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité dans tout le Canada. Les effectifs des programmes d'immersion en français continuent depuis plusieurs années à augmenter constamment dans tous le pays, mais plus particulièrement en Ontario. En 1992-1993, 7,0 % des élèves non francophones à l'extérieur du Québec étaient inscrits dans ces programmes, contre 25,4 % au Québec.

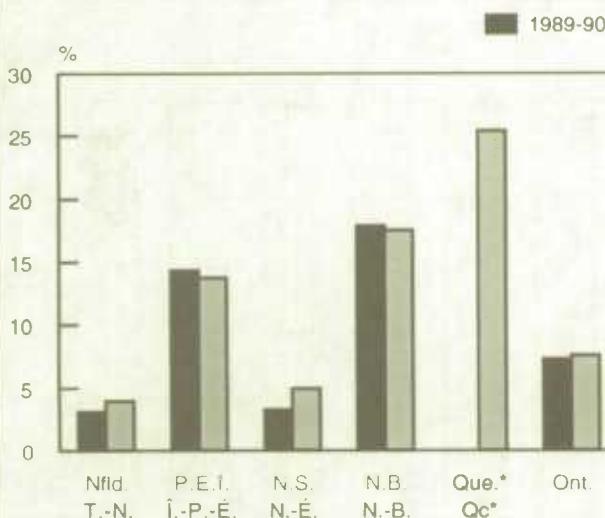
On trouve des programmes d'immersion en français dans toutes les provinces et dans tous les territoires, mais pas nécessairement dans toutes les régions. Aux programmes d'apprentissage précoce (souvent commencés dès la maternelle) s'ajoutent souvent des programmes d'immersion tardive (commençant à la fin du primaire ou au début du secondaire).

L'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et, tout spécialement, le Yukon, ont enregistré des diminutions des taux de participation, tandis que les autres provinces⁴ ont enregistré des augmentations.

⁴ La comparaison ne comprend pas le Québec, étant donné qu'aucune donnée n'est disponible en 1989-1990.

Graph 2.5

Participation in French Immersion, by Province and Territory, Canada, 1989-90 and 1992-93

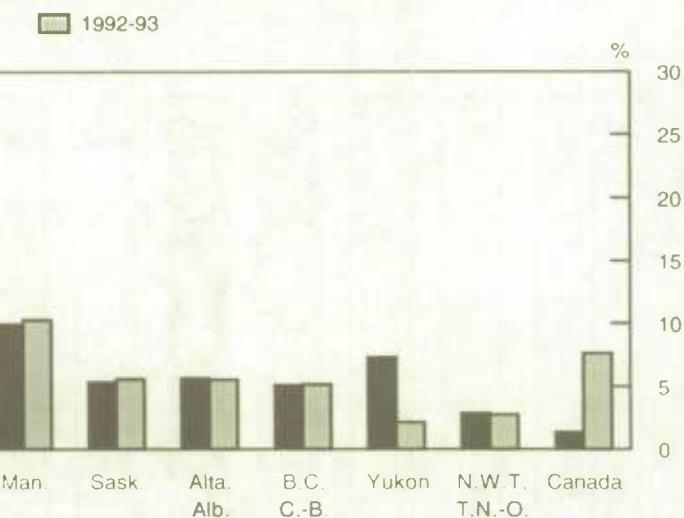


* 1989-90 data not available.

Note: Data exclude Department of National Defence in Canada.

Graphique 2.5

Participation aux programmes d'immersion en français, par province et territoire, Canada, 1989-1990 et 1992-1993



* Données non disponibles pour 1989-1990.

Note: Les données excluent le ministère de la Défense nationale au Canada.

Ratio of Enrolment to Educators⁵

With declining financial resources, many schools are being challenged to find more effective and efficient means to deliver high quality programming. An area being examined by many school boards is the ratio of enrolment to educators.

The pupil/educator ratio is a general indicator of the number of professional staff (such as classroom teachers, consultants, guidance and career counsellors, resource teachers, and school administrators) who contribute to the learning environment.

Over the past eleven years (from 1981-82 to 1992-93), the ratio of enrolment to educators has decreased from 16.9 to 15.8 at the national level. Three jurisdictions recorded decreases of over 3 students per educator (Northwest Territories at 4.3, Yukon at 4.0, and Newfoundland at 3.1). As can be seen from Graph 2.6, however, the decrease did not occur in all jurisdictions. Saskatchewan and Alberta recorded ratios that were higher in 1992-93 than in 1981-82.

⁵ Educators FTE count of all school-based teaching and non-teaching academic/administrative staff (e.g. principals, vice-principals, department heads, and classroom teachers) as well as school board based instructional staff. Must be certified. Does not include teacher aides.

Enrolment FTE K-12 enrolment.

Rapport des effectifs au personnel scolaire⁵

À cause du rétrécissement des ressources financières, les écoles se voient souvent forcées de trouver des moyens plus rentables et plus efficaces pour dispenser une éducation de qualité. Un aspect sur lequel beaucoup de conseils et commissions scolaires se penchent est celui du rapport entre les effectifs scolaires et le personnel scolaire, ou le taux d'encadrement.

Ce taux est souvent un indicateur général du nombre de professionnels (personnel enseignant, consultants, conseillers et orientateurs, suppléants et administrateurs) formant le milieu éducatif.

Au cours des onze dernières années (entre 1981-1982 et 1992-1993), le rapport des effectifs au personnel scolaire est tombé de 16,9 à 15,8 au niveau national. On a enregistré une diminution supérieure à trois élèves par enseignant dans trois cas : dans les Territoires du Nord-Ouest (4,3), au Yukon (4,0) et à Terre-Neuve (3,1). Comme on peut le voir dans le graphique 2.6, toutefois, il n'y a pas eu diminution partout. La Saskatchewan et l'Alberta ont enregistré des augmentations entre 1981-1982 et 1992-1993.

⁵ Personnel scolaire S'entend de tout le personnel enseignant et non enseignant et du personnel administratif des écoles (p. ex. directeurs, directeurs adjoints, chefs de département et enseignants), ainsi que du personnel enseignant rattaché aux conseils et commissions scolaires et est exprimé en ETP. Le personnel doit être certifié. Ne comprend pas les aides-enseignants. Effectifs exprimés en ETP, de la maternelle à la 12^e année.

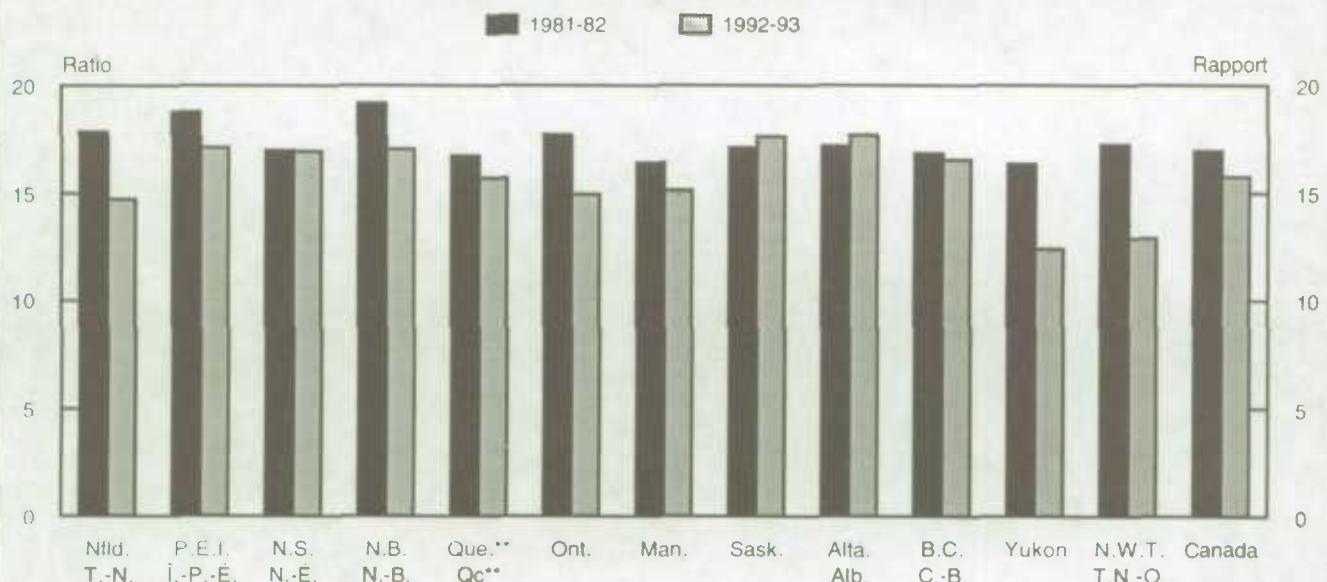
Effectifs

Graph 2.6

Ratio* of Enrolment to Educators in Public Schools, by Province and Territory, Canada, 1981-82 and 1992-93

Graphique 2.6

Rapport* des effectifs au personnel scolaire dans les écoles publiques, par province et territoire, Canada, 1981-1982 et 1992-1993



* In full-time equivalents.

** For Quebec, 1981-82 includes full-time teachers only.

* Équivalence à temps plein.

** Pour le Québec, 1981-1982 inclut seulement les professeurs à temps plein.

Student Performance

Performance des élèves

Student Performance

In our society, most jobs require at least secondary school completion. In order to succeed in the international marketplace, countries need well-trained, flexible and knowledgeable people.

The data in this section show that:

- girls have a higher graduation rate than boys;
- the graduation rates have increased across the country over the last few years;
- although there is room for improvement, today's young people are considerably better educated than their parents or grandparents.

Graduation

The graduation rate compares the number of graduates for a given age group to the total population for that same age group. The graduation rate presented here is the sum of the age-specific ratios. These ratios are calculated using data from June 1993. Only the first diploma issued is counted. Since graduation requirements vary considerably from one jurisdiction to another, comparisons of provincial and territorial rates should be made with caution.

Graph 3.1 shows that there is a marked difference in the graduation rates for girls and boys, with girls having the higher rates across the country.

Graph 3.2 shows that the graduation rate rose from 66% to 73% between 1988-89 and 1992-93. In 1992-93, graduation rates ranged from 26% in the Northwest Territories to 83% in New Brunswick. The trend is towards increased rates across the country.

It should be noted that these rates are based on data for youth only. However, a growing number of adults also complete graduation requirements, so that if adult graduates were included in the calculation, the graduation rates would be higher for all regions. This is particularly the case in Quebec, where adult education is common practice.

Interprovincial migration and labour force participation can also have an effect on this indicator.

Performance des élèves

Dans notre société, la plupart des emplois nécessitent au moins qu'on ait terminé les études secondaires. Pour réussir sur les marchés internationaux, les pays doivent disposer d'une main-d'œuvre instruite, flexible et compétente.

Les données présentées dans cette section révèlent :

- que les filles ont des taux d'obtention de diplôme supérieurs à ceux des garçons;
- que les taux d'obtention de diplôme du secondaire ont augmenté dans tout le pays au cours des dernières années; et
- que même s'il y a toujours de la place pour l'amélioration, il reste que les jeunes d'aujourd'hui sont passablement plus instruits que ne l'étaient leurs parents ou grands-parents.

Obtention de diplôme

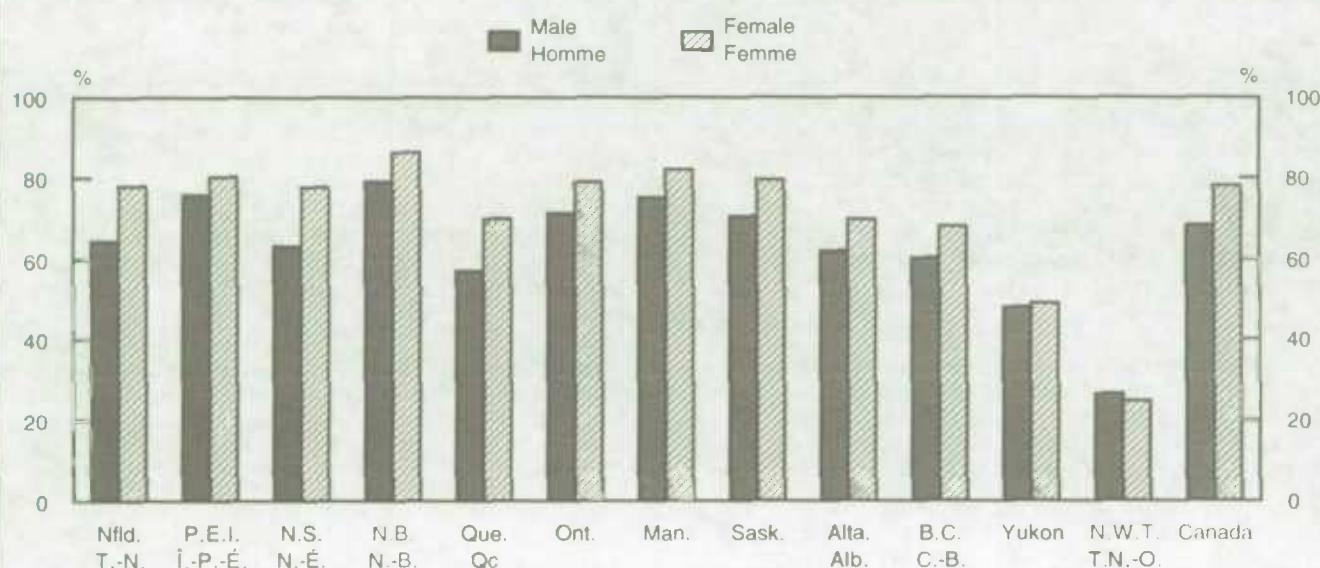
Le taux d'obtention de diplôme indique, à l'intérieur d'un groupe d'âge spécifique, la proportion de gens ayant obtenu un diplôme d'études secondaires. Les taux d'obtention de diplôme présentés ici sont la somme des taux d'obtention de diplôme obtenus pour chaque âge. Les calculs sont effectués à partir des données de juin 1993. Seul le premier diplôme obtenu est compté. Puisque les conditions d'obtention de diplôme varient considérablement d'une instance à l'autre, il conviendrait d'exercer une certaine prudence lorsque l'on tente de comparer les taux d'obtention de diplôme provinciaux et territoriaux.

Le graphique 3.1 montre qu'il y a une différence claire et nette entre les taux d'obtention de diplôme chez les filles et ceux chez les garçons, et que l'avantage est aux premières partout au pays.

Le graphique 3.2 montre que les taux d'obtention de diplôme ont augmenté légèrement entre 1988-1989 et 1992-1993, passant de 66 % à 73 %. En 1992-1993, les taux d'obtention de diplôme variaient de 26 % dans les Territoires du Nord-Ouest à 83 % au Nouveau-Brunswick. La tendance générale est partout à l'amélioration.

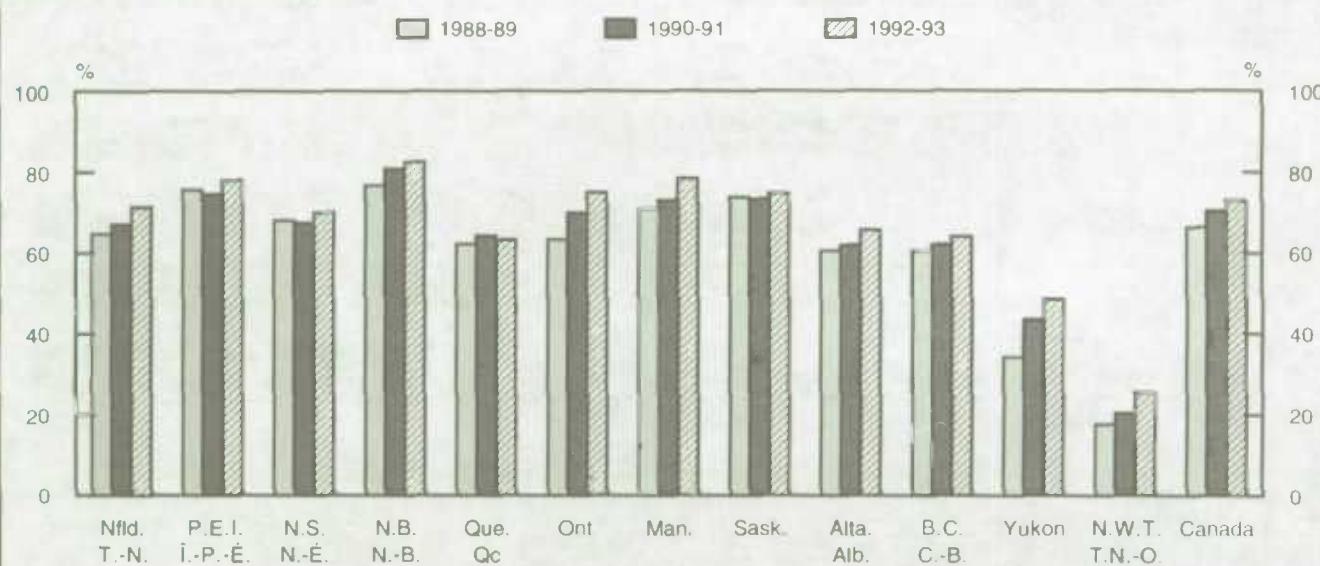
Il convient de souligner que ces données ne tiennent compte que des jeunes. Or, un pourcentage croissant d'adultes obtiennent leur diplôme du secondaire; si les effectifs inscrits à l'éducation des adultes étaient inclus, les taux seraient plus élevés dans toutes les régions, notamment au Québec où cette pratique est fort courante.

La migration interprovinciale et les taux d'activité pourraient également avoir un effet sur cet indicateur.

Graph 3.1**Graduation Rates* by Gender, by Province and Territory, Canada, 1992-93****Graphique 3.1****Taux d'obtention de diplôme* selon le sexe, par province et territoire, Canada, 1992-1993**

* Graduation rates are based on "youth" only.

* Les taux d'obtention de diplôme sont fondés sur les données relatives aux «jeunes» seulement.

Graph 3.2**Graduation Rates*, by Province and Territory, Canada, 1988-89, 1990-91 and 1992-93****Graphique 3.2****Taux d'obtention de diplôme*, par province et territoire, Canada, 1988-1989, 1990-1991 et 1992-1993**

* Graduation rates are based on "youth" only.

* Les taux d'obtention de diplôme sont fondés sur les données relatives aux «jeunes» seulement.

The Highest Level of Education Attained

For the 1991 Census, persons aged 20 and over provided information on their highest level of education attained. Note that many of the 20- to 24-year-olds had not yet completed their studies. Over the next few years, this age group will record an increase in the proportion of their members who have attained the highest level of education possible.

Graph 3.3 shows that the 25 to 44 age group is somewhat better educated than the preceding generations that are now older. While a secondary school graduation diploma has become the minimum requirement, it is notable that the older generations hold the highest proportion of persons who have not completed secondary school. These data illustrate how provincial and territorial initiatives in this area since the 1960s have changed one of the fundamental characteristics of society.

Provincial variations in the highest level of education attained by 20- to 24-year-olds are illustrated in Graph 3.4. The proportion of persons for this age group who have not obtained a secondary school diploma is lowest in British Columbia, Ontario, and Quebec.

Plus haut niveau de scolarité atteint

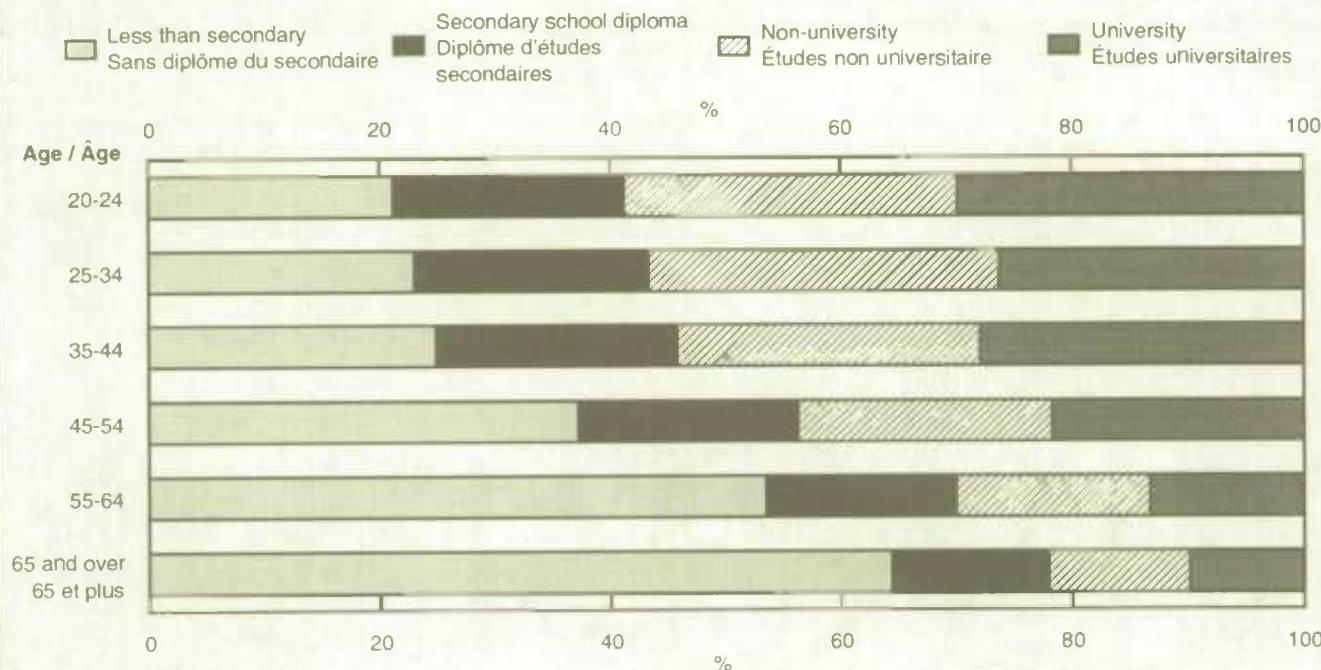
Au Recensement de 1991, les gens de 20 ans et plus ont fourni des renseignements sur le plus haut niveau de scolarité qu'ils avaient atteint au cours de leur vie. Il faut souligner que nombre de personnes âgées de 20 à 24 ans n'avaient pas encore terminé leurs études. Au cours des prochaines années, on verra donc augmenter la proportion des personnes de ce groupe d'âge qui atteindront les plus hauts niveaux de scolarité.

Le graphique 3.3 montre que les générations âgées de 25 à 44 ans sont passablement plus instruites que les générations précédentes, maintenant plus âgées. Si le diplôme d'études secondaires est de plus en plus souvent considéré comme un minimum indispensable, on se rend compte que la proportion de gens n'ayant pas atteint ce stade est à son plus haut dans les générations les plus âgées. Ces statistiques illustrent à quel point l'effort fait par les provinces et territoires depuis les années '60 a profondément modifié l'une des caractéristiques fondamentales de la société.

Le graphique 3.4 montre les variations provinciales et territoriales quant au plus haut niveau de scolarité atteint chez les 20-24 ans. C'est en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec que la proportion des gens n'ayant pas obtenu un diplôme du secondaire est à son plus bas.

Graph 3.3

Highest Level of Education Attained by Age Group, Canada, 1991



Source: 1991 Census.

Graphique 3.3

Le plus haut niveau de scolarité atteint selon le groupe d'âge, Canada, 1991

Legend:

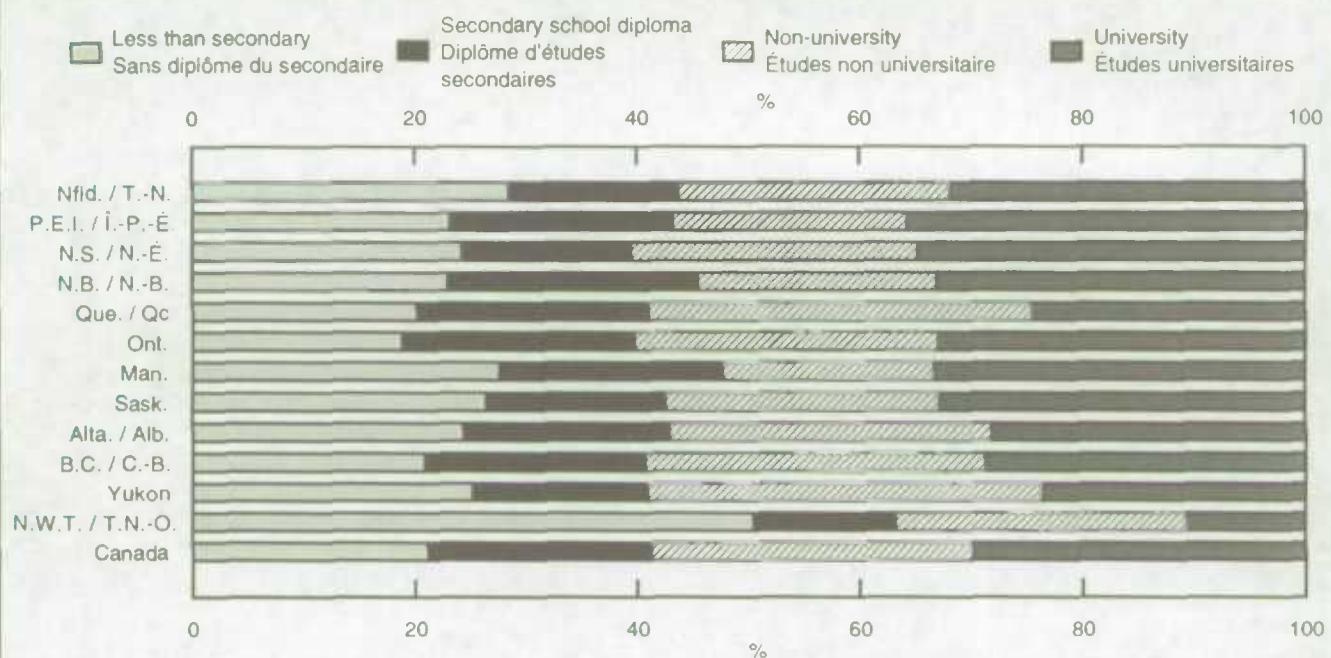
- Less than secondary / Sans diplôme du secondaire
- Secondary school diploma / Diplôme d'études secondaires
- Non-university / Études non universitaire
- University / Études universitaires

Graph 3.4

**Highest Level of Education Attained
by Persons Aged 20-24, by Province and
Territory, Canada, 1991**

Graphique 3.4

**Le plus haut niveau de scolarité atteint par les
personnes âgées de 20 à 24 ans, par province et
territoire, Canada, 1991**



Source: 1991 Census.

Source: Recensement de 1991.

Educators

Personnel scolaire

Educators

The number of educators steadily increased between 1985-86 and 1991-92, with a rate of increase usually surpassing the rate of increase in enrolment. In 1992-93, there was a slight decrease (0.3%) in the number of educators, compared to a 1.5% increase in enrolment.

The data in this section indicate that:

- there were 283,427 full-time educators employed in public schools in Canada in the 1992-93 school year;
- female educators have made slow but steady gains in acquiring administrative positions, improving their representation;
- the Canadian teaching force is aging; a large number of educators, amounting to more than 45% of the 1992-93 educator work force, will be of retirement age or nearing it between 2001 and 2010.

Number of Educators

The number of educators in Canada has been fluctuating over the years, reflecting the changes in student enrolment. Graph 4.1 shows that the number of full-time educators in public schools in Canada was at a relatively low point in 1984-85 but increased consistently from then to 1991-92. In the period between 1984-85 and 1991-92, the educator work force increased by 13%, even though the total enrolment increased by only 5% during the same time. There was a slight decrease in the number of full-time educators between 1991-92 and 1992-93. In 1992-93, Canada's public schools employed 283,427 full-time educators, 743 fewer than in 1991-92. Student enrolment at the same time increased by about 77,000 or 1.5% of the 1991-92 number.

Graph 4.2 shows that women continue to make up the majority of educators employed in public schools. The proportion of women in the educator work force stood at 55% in 1984-85. It rose steadily to 61% in 1992-93, ranging from 65% in the Northwest Territories and Yukon to 55% in Newfoundland, British Columbia and Manitoba.

Personnel scolaire

Le personnel scolaire a augmenté de façon continue entre 1985-1986 et 1991-1992, à un rythme dépassant généralement celui du nombre d'inscriptions. En 1992-1993, on a noté une légère diminution (0,3 %) du personnel scolaire, comparativement à une hausse de 1,5 % dans les inscriptions.

Selon les données de la présente section :

- les écoles publiques au Canada comptaient 283 427 membres du personnel scolaire à temps plein, au cours de l'année scolaire 1992-1993;
- les femmes ont gagné du terrain, lentement mais sûrement, aux sein du personnel administratif, où elles sont maintenant mieux représentées;
- la main-d'œuvre enseignante au Canada vieillit; un nombre important de membres du personnel scolaire, soit plus de 45 % de ceux recensés en 1992-1993, auront l'âge de la retraite ou approcheront l'âge de la retraite entre 2001 et 2010.

Composition du personnel scolaire

Le nombre de membres du personnel scolaire au Canada a fluctué au fil des ans, pour suivre les modifications concernant les inscriptions des élèves. Comme le montre le graphique 4.1, le nombre de membres du personnel scolaire à temps plein dans les écoles publiques au Canada était relativement bas en 1984-1985, mais a augmenté de façon constante depuis, jusqu'en 1991-1992. Au cours de la période de 1984-1985 à 1991-1992, le personnel scolaire a augmenté de 13 %, mais le nombre total d'inscriptions ne s'est accru que de 5 %. On a assisté à une légère diminution du personnel scolaire à temps plein entre 1991-1992 et 1992-1993. En 1992-1993, les écoles publiques au Canada comptaient 283 427 personnes dans leur effectif à temps plein, soit 743 de moins qu'en 1991-1992. L'inscription des élèves au cours de la même période a augmenté d'environ 77 000, soit 1,5 % du chiffre enregistré en 1991-1992.

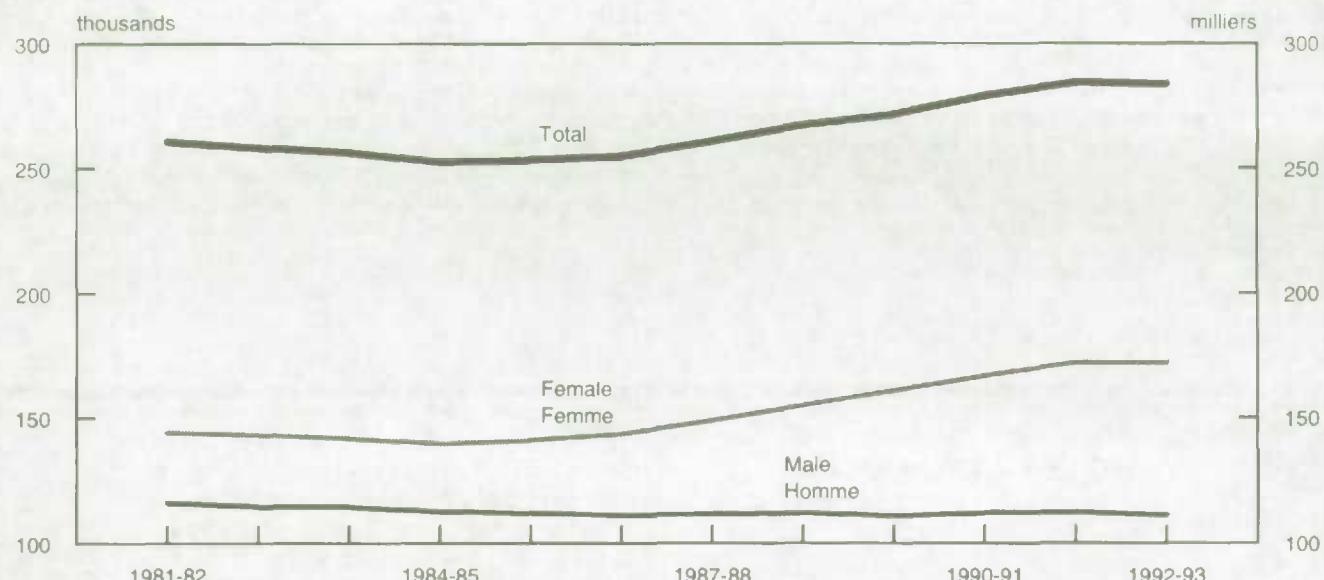
Le graphique 4.2 montre que les femmes continuent à former la majorité du personnel scolaire des écoles publiques. La proportion de femmes au sein du personnel scolaire se situait à 55 % en 1984-1985. Elle a augmenté constamment pour atteindre 61 % en 1992-1993, variant de 65 % dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, à 55 % à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique et au Manitoba.

Graph 4.1

**Number of Educators in Public Schools,
Canada, from 1981-82 to 1992-93**

Graphique 4.1

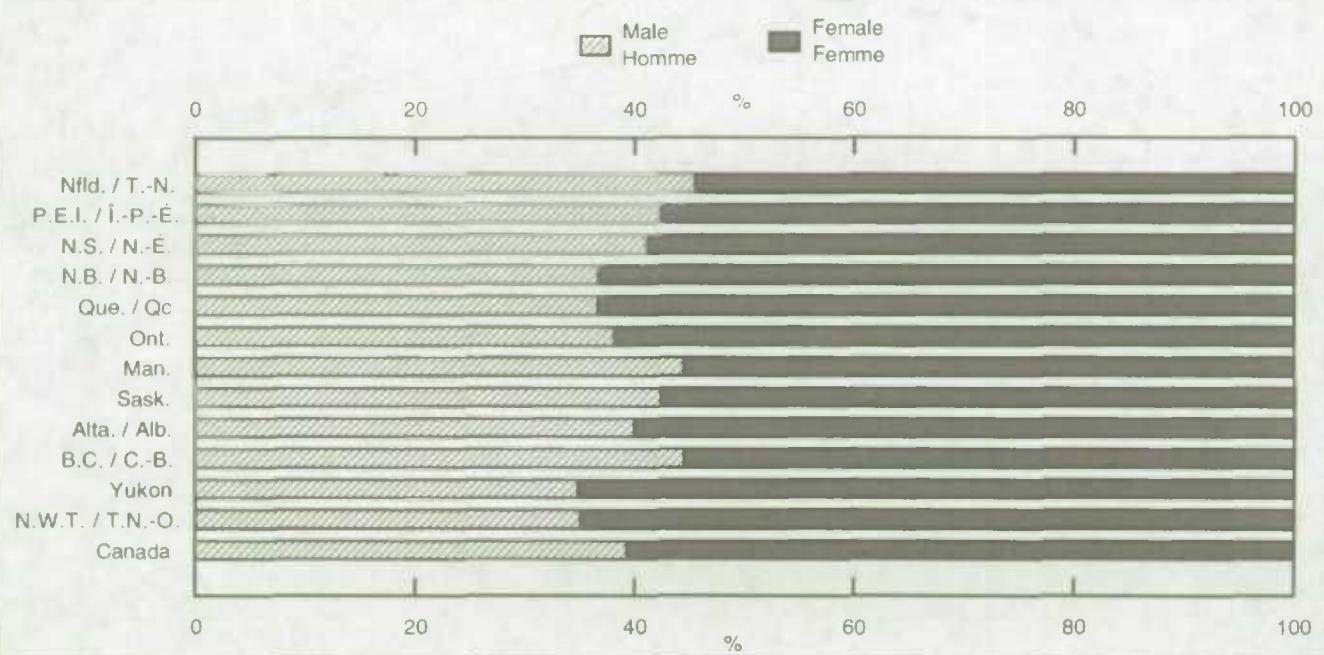
Effectif du personnel scolaire dans les écoles publiques, Canada, de 1981-1982 à 1992-1993

**Graph 4.2**

**Full-time Educators in Public Schools by Gender,
by Province and Territory, Canada, 1992-93**

Graphique 4.2

Personnel scolaire à temps plein dans les écoles publiques selon le sexe, par province et territoire, Canada, 1992-1993



The Aging Educator Work Force

The educator work force continues to age. The average age of educators increased from 34 years in 1972-73, to 38 years in 1981-82, and to 42 years in 1992-93. While about 44% of Canadian educators were below age 30 in 1972-73, about 19% were in this age category in 1981-83 and only about 12% in 1992-93. At the same time, the proportion of educators 45 years of age or older increased from 20% in 1972-73 to 23% in 1981-82 and to 41% in 1992-93 (see graph 4.3).

In the decade of 2001-2010, a large number of educators will be retiring or nearing retirement. Nationally, more than 45% of the 1992-93 educator work force could be in this category.

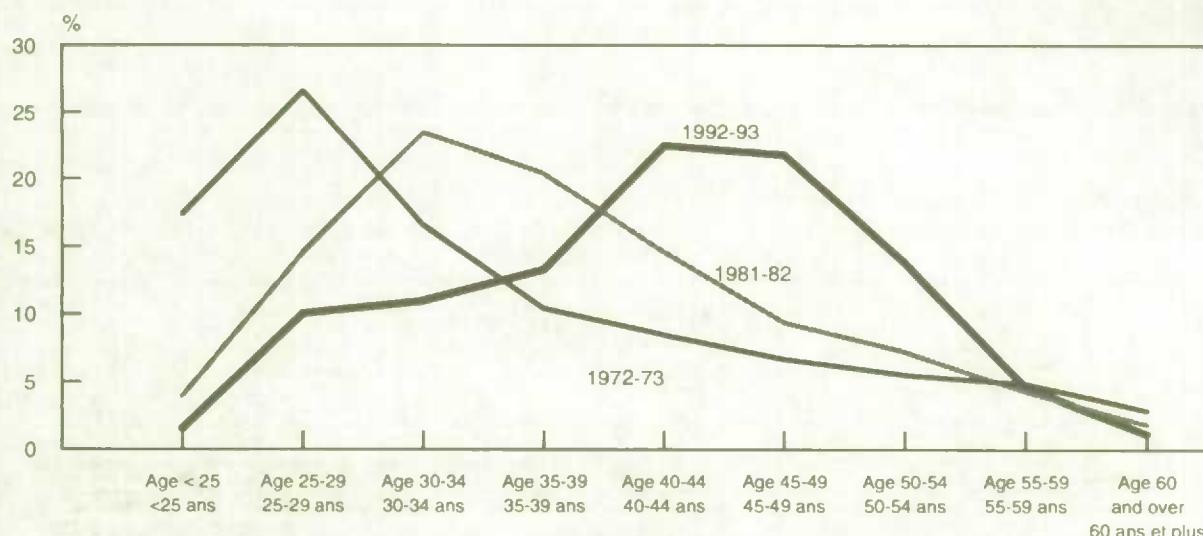
Vieillissement du personnel scolaire

Le personnel scolaire continue de vieillir. L'âge moyen de ce groupe est passé de 34 ans en 1972-1973, à 38 ans en 1981-1982, et à 42 ans en 1992-1993. Même si près de 44 % des membres du personnel scolaire au Canada avaient moins de 30 ans en 1972-1973, environ 19 % se trouvaient dans ce groupe d'âge en 1981-1983, et seulement 12 % environ en 1992-1993. Parallèlement, la proportion des membres du personnel scolaire âgés de 45 ans et plus est passée de 20 % en 1972-1973, à 23 % en 1981-1982, et 41 % en 1992-1993 (voir graphique 4.3).

Au cours de la décennie de 2001 à 2010, un grand nombre de membres du personnel scolaire prendront leur retraite ou approcheront de l'âge de la retraite. Au niveau national, plus de 45 % des membres du personnel scolaire recensés en 1992-1993 pourraient se trouver dans cette situation.

Graph 4.3

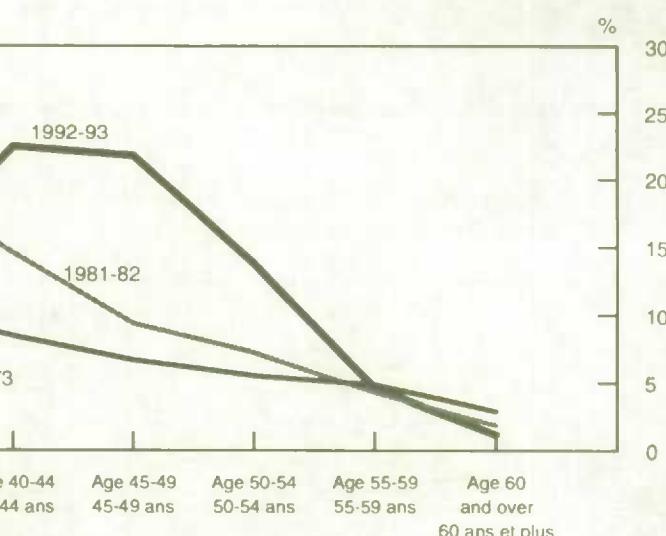
Educators by Age Groups as a Percentage of Total Number of Educators* in Public Schools, Canada, 1972-73, 1981-82 and 1992-93



* Excludes Quebec

Graphique 4.3

Personnel scolaire selon les groupes d'âge en pourcentage de l'effectif total du personnel scolaire* dans les écoles publiques, Canada, 1972-1973, 1981-1982 et 1992-1993



* Exclut le Québec

Women in School Administration

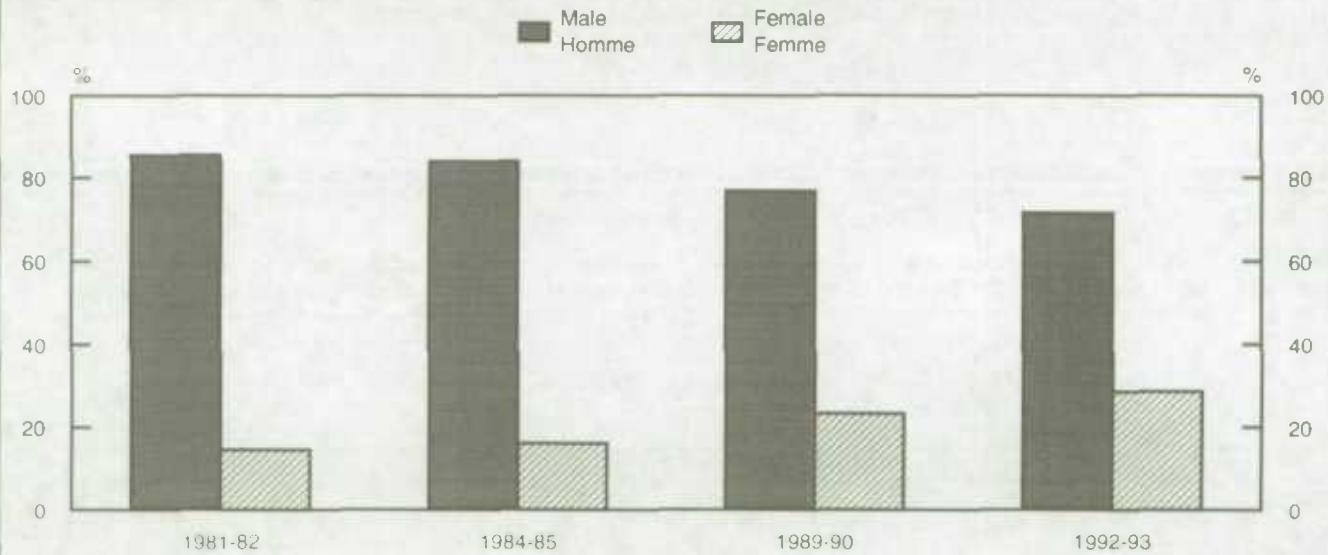
Gender equity may be gaining ground in the teaching profession. Although a majority of the administrative positions are still held by men, female educators have made slow but steady gains. While female teachers occupied 15% of administrative positions in 1981-82 and 16% in 1984-85, they held about 23% of such positions in 1989-90 and 29% in 1992-93. Much ground is yet to be gained, considering that women constitute 61% of all full-time educators (see graphs 4.2 and 4.4).

Les femmes dans l'administration scolaire

L'égalité des sexes progresse au sein de la profession enseignante. Même si une majorité des postes administratifs sont encore occupés par des hommes, les femmes ont fait des gains lents mais constants dans ce domaine. Alors que les enseignantes occupaient 15 % des postes administratifs en 1981-1982 et 16 % en 1984-1985, elles détenaient environ 23 % de ces postes en 1989-1990, et 29 % en 1992-1993. Toutefois, il reste encore du chemin à faire, étant donné que les femmes constituent 61 % de tout le personnel scolaire à temps plein (voir graphiques 4.2 et 4.4).

Graph 4.4

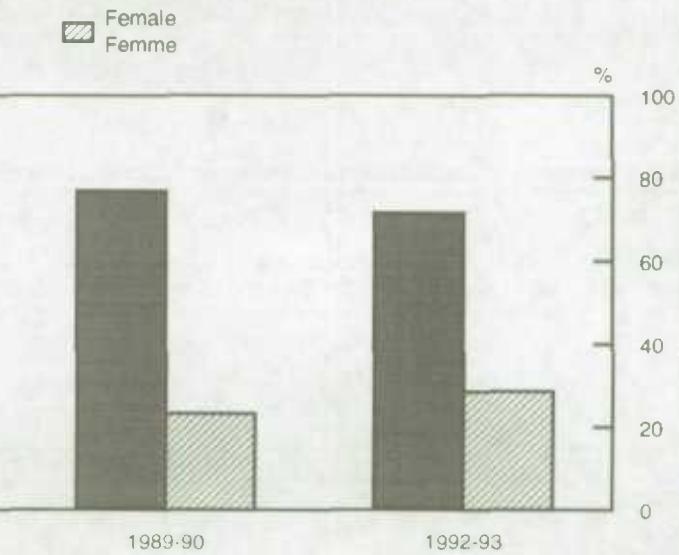
**Proportion of Women in School Administration*,
Canada, 1981-82, 1984-85, 1989-90 and 1992-93**



* School administration: School staff who are identified as Principals or Vice-Principals.

Graphique 4.4

**Proportion des femmes dans l'administration scolaire*,
Canada, 1981-1982, 1984-1985, 1989-1990 et 1992-1993**



* Administration scolaire: Membre du personnel scolaire qui occupent les postes de directeur et directrice, directeur adjoint et directrice adjointe.

Compensation of Educators

Average cost of salaries⁶ for educators have increased over the last several years in all provinces. The average cost of a salary for educators in Canada has increased by 25% in the last four years, from about \$45,000 in 1988-89 to about \$56,000 in 1992-93. At the same time, the Consumer Price Index (CPI) increased by 14%. The increase in the average cost of salaries for educators may in part be reflection of an increase in the age and experience of the Canadian teaching force, with fewer new teachers entering the profession.

As shown in graph 4.5, highest cost of salaries were reported for educators in the Yukon, Northwest Territories and Ontario. Lowest salaries were recorded in New Brunswick, Newfoundland, Saskatchewan and Prince Edward Island.

⁶ The average cost of salaries is not the average salary paid to teachers. The average cost of salaries is calculated by dividing the total salary bill by the number of FTE of regular teachers. The salary bill for a school board includes the salaries and wages paid to replacement staff for periods of temporary absence of regular staff. In the count of educators, however, only the regular employees, full-time or part-time are counted.

Rémunération du personnel scolaire

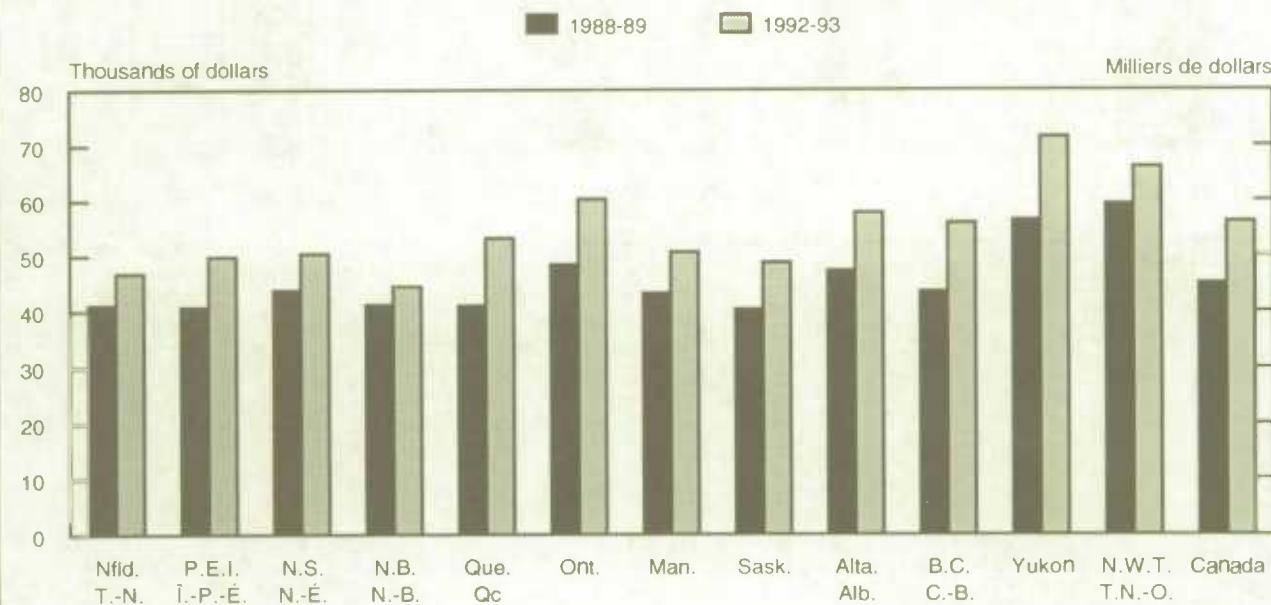
Le coût moyen des salaires⁶ des membres du personnel scolaire a augmenté au cours des dernières années dans toutes les provinces et dans tous les territoires. En effet, il a augmenté de 25 % au cours des quatre dernières années, pour passer d'environ 45 000 \$ en 1988-1989 à environ 56 000 \$ en 1992-1993. Parallèlement, l'Indice des prix à la consommation (IPC) s'est accru de 14 %. L'augmentation du coût moyen des salaires est peut-être due en partie au vieillissement et à l'augmentation de l'expérience du personnel enseignant au Canada, étant donné que le nombre de nouvelles recrues est limité.

Comme le montre le graphique 4.5, les coûts moyens des salaires les plus élevés ont été versés au personnel scolaire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de l'Ontario. Les salaires les plus bas ont été versés au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve, en Saskatchewan et à l'Île-du-Prince-Édouard.

⁶ Le coût moyen des salaires n'est pas une indication du salaire moyen des enseignants. Cette mesure est obtenue en divisant la masse salariale totale des conseils scolaires pour la fonction d'enseignement par l'effectif du personnel scolaire en équivalence à temps plein. La masse salariale d'un conseil scolaire inclut les salaires des enseignants réguliers et les salaires et traitements versés au personnel suppléant pendant l'absence temporaire du personnel régulier. Dans l'effectif du personnel scolaire, cependant, seuls les employés permanents, à temps plein ou à temps partiel, sont pris en compte.

Graph 4.5

Average Cost of Educators' Salaries*, by Province and Territory, Canada, 1988-89 and 1992-93



Graphique 4.5

Coût moyen des salaires du personnel scolaire*, par province et territoire, Canada, 1988-1989 et 1992-1993

* Excludes superannuation costs and Adult Education. Number of Full-time equivalent (FTE) educators also excludes Adult Education.

* Exclut la caisse de retraite et le secteur de l'éducation des adultes. Le nombre de membres du personnel scolaire en équivalence à temps plein (ETP) exclut aussi le secteur de l'éducation des adultes.

Finance

Finances

Finance

Within Canada, the amount of funding available for education and the method of financing education vary from jurisdiction to jurisdiction. The size of the population, participation rates, structure of education, revenue sources, taxation levels and local priorities of education all contribute to the wide variety of relative education expenditures. In this section, education expenditures are examined with respect to sources of revenue, categories of expenditure and the GDP. Appendix I has a more detailed description of the method of financing education in each of the provinces and territories.

Among the G-7⁷ countries, Canada has recorded the highest level of public investment in all levels of education relative to its economy⁸. Canada's expenditure per student as a percentage of GDP per capita was 32.2% in 1990-91. The United States, at 29.9%, had the second highest rate, and Japan, at 23.1% had the lowest rate for those G-7 countries reporting this information.

Caution should be exercised when comparing provincial and territorial expenditures and drawing conclusions in isolation from educational outcomes. Differences in spending do not necessarily relate to variations in the quality of education nor to differences in levels of student performance.

The data in this section reveal that:

- public schools expenditures increased from \$25.2 billion in 1988-89 to \$32.8 billion in 1992-93;
- the 1992-93 cost per student was \$6,768, an increase of 26.7% since 1988-89;
- education is the second largest public expenditure, amounting to 20.4% of all public expenditures.

Education costs and the Economy

Financial resources available to education are in competition with increasing demands from other programs such as social services and health care. These resources are further diminished by the increasing burden of public debt.

Education is recognized as a key infrastructure component of the economy. A large proportion of economic growth is accounted for by physical investment and technological advancement, but the balance can be linked to investment in education. Well-educated and well-trained citizens can help Canada be more competitive in the international marketplace.

Graph 5.1 shows that education expenditures increased from \$32.1 billion in 1988-89 to \$42.7 billion in 1992-93. The relative proportion of total government funds allocated to education fell slightly from 20.6% in 1988-89 to 20.4% in 1992-93. This level of expenditure is second only to health in the overall Canadian economy.

⁷ G-7 Countries: Canada, France, Germany, Italy, Japan, United Kingdom, United States

⁸ Organisation for Economic Co-operation and Development, *Education at a Glance 2 - OECD Indicators* (Paris, France, 1993), p.95.

Finances

Au Canada, l'enveloppe budgétaire de l'éducation et la méthode de financement de ce secteur varient d'une instance à l'autre. La taille de la population, les taux de participation, la structure du système scolaire, les sources de revenus et les taux d'imposition, de même que les priorités locales de l'éducation sont tous des facteurs expliquant la diversité des niveaux et des méthodes de financement de l'éducation. Les dépenses au titre de l'éducation seront examinées ici relativement aux sources de revenu, aux catégories de dépenses et le PIB. L'Annexe I décrit de façon plus détaillée la méthode de financement de l'éducation de chaque province et territoire.

Parmi les pays du Groupe des sept (G-7)⁷, le Canada a enregistré le niveau d'investissement le plus élevé pour l'éducation, par rapport à son économie⁸. Les dépenses du Canada par élève, exprimées en pourcentage de notre PIB par habitant, s'élevaient à 32,2 % en 1990-1991. Pour les pays du G-7 qui fournissent ces chiffres, les États-Unis viennent en deuxième place à 29,9 % et le Japon en dernier avec 23,1 %.

Avant de tirer des conclusions, il convient de faire preuve de prudence quand on compare les budgets provinciaux et territoriaux de l'éducation en faisant abstraction des résultats de l'éducation. Les différences dans le niveau de financement ne correspondent pas automatiquement à des variations dans la qualité de l'enseignement ou dans le niveau de rendement des élèves.

Les données présentées dans cette section montrent que :

- les dépenses des écoles publiques sont passées de 25,2 milliards de dollars en 1988-1989 à 32,8 milliards de dollars en 1992-1993;
- le coût du système d'éducation par élève était de 6 768 \$ en 1992-1993, ce qui représente une augmentation de 26.7 % depuis 1988-1989;
- l'éducation vient au deuxième rang des dépenses publiques, en importance, représentant 20,4 % du budget total.

Les coûts de l'éducation et l'économie

L'éducation est en concurrence avec d'autres programmes dont les besoins ne cessent d'augmenter, comme les services sociaux et la santé, pour ce qui est de l'accès aux ressources financières. Et, ces ressources sont en outre réduites en raison du fardeau croissant que représente le service de la dette publique.

L'éducation est considérée comme un élément clé de l'infrastructure de notre économie. Une proportion importante de la croissance économique peut être attribuée aux investissements matériels et au progrès technologique, mais le reste peut être lié à l'investissement que l'on fait dans l'éducation. Une population hautement instruite et compétente peut aider le Canada à être plus compétitif sur les marchés internationaux.

Le graphique 5.1 montre que les dépenses au titre de l'éducation sont passées de 32,1 milliards de dollars en 1988-1989 à 42,7 milliards en 1992-1993. La portion relative des fonds alloués à l'éducation par les administrations provinciales et locales a diminué passant de 20,6 % en 1988-1989 à 20,4 % en 1992-1993. Seules les dépenses au titre de la santé sont plus élevées dans l'économie globale du Canada.

⁷ Ce sont l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni.

⁸ Organisation for Economic Co-operation and Development, *Regards sur l'éducation 2 -- Indicateurs de l'OCDE* (Paris, France, 1993), p. 95.

Table 5.1 (appendix III) also shows that generally, education and health are the two largest sectors of expenditure within individual provinces and territories. Between 1988-89 and 1992-93, British Columbia, Alberta, Prince Edward Island, Northwest Territories and Yukon showed increases in education expenditures as a percentage of overall expenditures, while all other jurisdictions showed slight declines. In both Manitoba and Saskatchewan, debt service expenditures were greater than education expenditures. At 22.2%, Ontario had the highest relative education expenditure of overall government expenditures, while Saskatchewan spent 15.9% of its total expenditures on education.

How the Money is Spent

As shown in Graph 5.2, direct instructional costs increased from \$14.7 billion in 1988-89 to \$20.6 billion in 1992-93. This represents an increase of 4.4% in funds allocated to instruction, from 58.3% in 1988-89 to 62.7% in 1992-93. Instructional expenses include the cost of all educators, instructional supplies and services, desks and equipment used in instruction, and computer services for such things as timetabling and academic record keeping. Educators' salaries are the major component of overall instructional costs. Therefore, increases in the number of teachers, annual negotiated contract increases, changes in teacher certification levels, and increasing years of service are all significant contributors to the increase in the cost of instructional services.

School and board-level administration, as well as non-administrative expenditures of provincial and territorial departments and ministries that directly support elementary-secondary education, are included under other educational services. Also included in this category are services such as audio-visual, school libraries, and guidance counselling. Funds attributed to other educational services have fallen slightly, from 12.5% to 11.2% of overall education expenditures, and were \$3.7 billion in 1992-93. The other categories of education spending include physical plant operation, superannuation funds, pupil transportation, and capital expenditures. In 1992-93, \$7.1 billion was spent on transporting students to school, maintaining and providing utilities for schools, and repairing and replacing older schools. Over the four-year period, instructional expenses increased by 40%, other educational services by 17%, and infrastructure support by 19%.

Le tableau 5.1 (Annexe III) montre également qu'en règle générale, l'éducation et la santé sont les deux enveloppes budgétaires les plus importantes de toutes les provinces et des territoires. Entre 1988-1989 et 1992-1993, les dépenses au titre de l'éducation ont augmenté en proportion des dépenses totales en Colombie-Britannique, en Alberta, à l'Île-du-Prince-Édouard, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, alors qu'elles ont décliné légèrement dans les autres instances. Au Manitoba et en Saskatchewan, le service de la dette est plus important que les dépenses de l'éducation. L'Ontario avait le niveau le plus élevé (22,2 %) de dépenses au titre de l'éducation par rapport à ses dépenses totales, tandis que la Saskatchewan consacrait 15,9 % de ses dépenses totales à l'éducation.

Dépenses au titre de l'éducation

Comme on peut le voir dans le graphique 5.2, le coût direct de l'éducation est passé de 14,7 milliards de dollars en 1988-1989 à 20,6 milliards de dollars en 1992-1993. Ceci représente une augmentation de 4,4 % des fonds alloués à l'enseignement, c'est-à-dire de 58,3 % en 1988-1989 à 62,7 % en 1992-1993. Le coût de l'éducation comprend le coût de toutes les catégories du personnel scolaire, le matériel et les services pédagogiques, les bureaux et l'équipement utilisés en classe et les services informatiques requis pour établir les emplois du temps et tenir les dossiers scolaires. Les salaires du personnel scolaire sont une portion importante de ces coûts. Par conséquent, les augmentations du nombre d'enseignantes et enseignants, les hausses annuelles résultant des conventions collectives, les changements apportés aux critères de reconnaissance professionnelle et l'ancienneté ont tous une influence considérable sur l'augmentation du coût des services éducatifs.

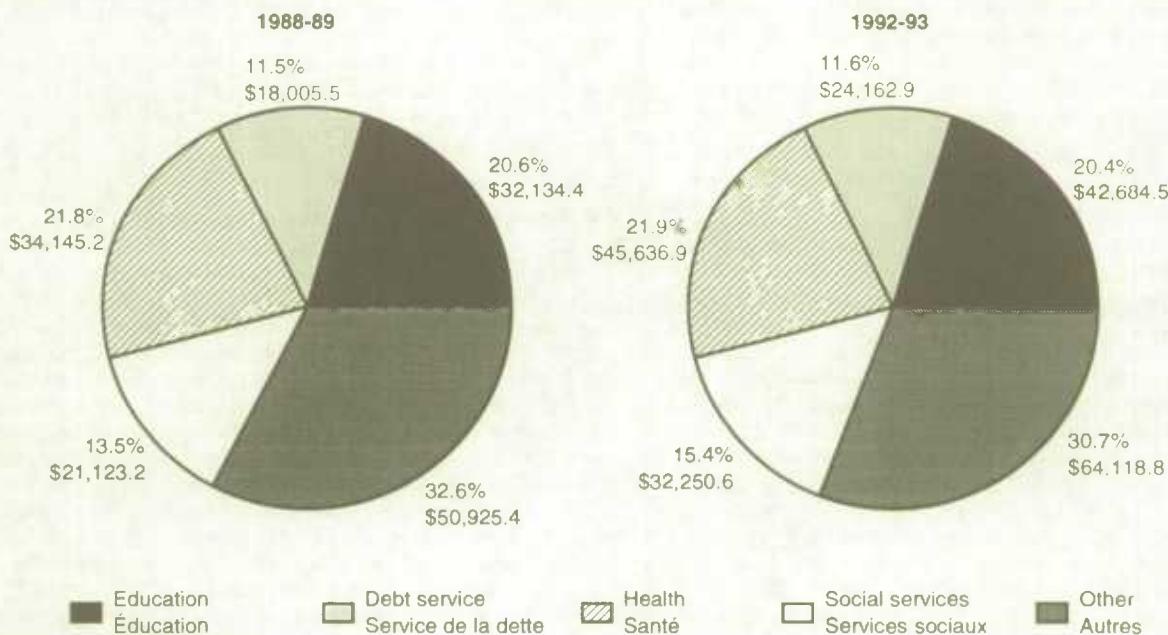
Les dépenses administratives et non administratives directes de l'enseignement primaire et secondaire assumées par les ministères provinciaux et territoriaux au niveau des écoles et des conseils et commissions scolaires sont comptabilisées dans la catégorie des autres services éducatifs, de même que l'audiovisuel, les bibliothèques scolaires et les services d'orientation. Les fonds affectés à ces autres services ont légèrement diminué, passant de 12,5 % à 11,2 % des dépenses globales de l'éducation; ces dernières s'étant élevées à 3,7 milliards de dollars en 1992-1993. Les autres catégories de dépenses au titre de l'éducation sont les frais d'exploitation des installations fixes, les caisses de retraite, le ramassage scolaire et les dépenses en capital. En 1992-1993, 7,1 milliards de dollars ont été dépensés au titre du ramassage scolaire, du maintien et de l'installation des services publics des écoles, de la réparation des écoles vieillissantes et de leur remplacement. Sur une période de quatre ans, les dépenses de l'éducation ont augmenté de 40 %, celles des autres services éducatifs de 17 %, et celles de soutien à l'infrastructure de 19 %.

Graph 5.1

Provincial and Local Government Expenditures by Sector as a Percentage of Total Spending, Canada, 1988-89 and 1992-93

Graphique 5.1

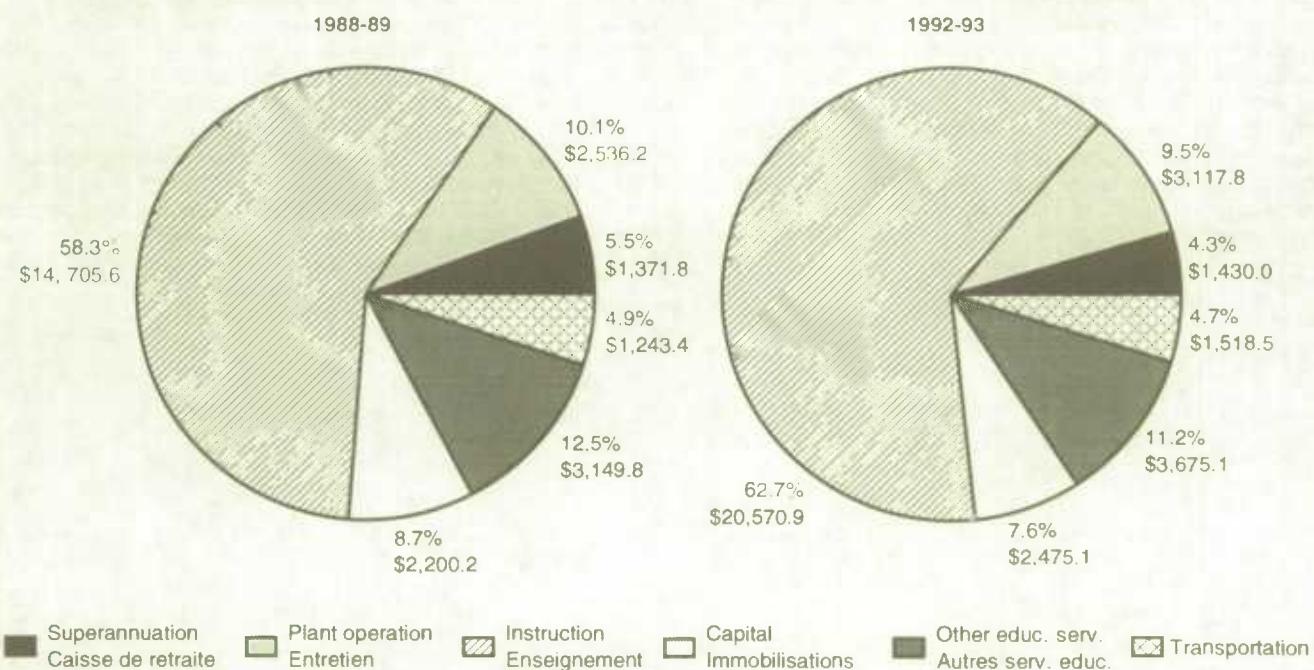
Dépenses des administrations provinciales et municipales par secteur en pourcentage des dépenses totales, Canada, 1988-1989 et 1992-1993

**Graph 5.2**

Distribution of Public School Expenditures, Canada, 1988-89 and 1992-93 (\$'000,000)

Graphique 5.2

Répartition des dépenses des écoles publiques, Canada, 1988-1989 et 1992-1993 (\$'000,000)



How We Pay for Education

Financial responsibility is frequently shared between the provincial and local governments. In 1992-93, approximately 58% of school board revenue was provided by provincial grants. The remainder was obtained mainly through property taxation by local levels of government or by school boards with taxing powers. On average, school boards raised almost 3.5% of their revenue through such methods as tuition fees, sale of services and investment income. As shown in Graph 5.3, the amounts provided by local and provincial revenues vary significantly from one jurisdiction to another. Generally, Ontario and the Western provinces rely significantly on the contribution of local education property taxes. Ontario, at 57.8%, has the highest local contribution to education. Quebec, the Atlantic Provinces and the territories have considerably lower local contributions, with both Prince Edward Island and New Brunswick having virtually no local sources of revenue.

In comparison with 1988-89, five jurisdictions have increased their share of total education expenditures while six jurisdictions have had an increased share of education expenditures paid through local school taxes (see appendix III, table 5.3).

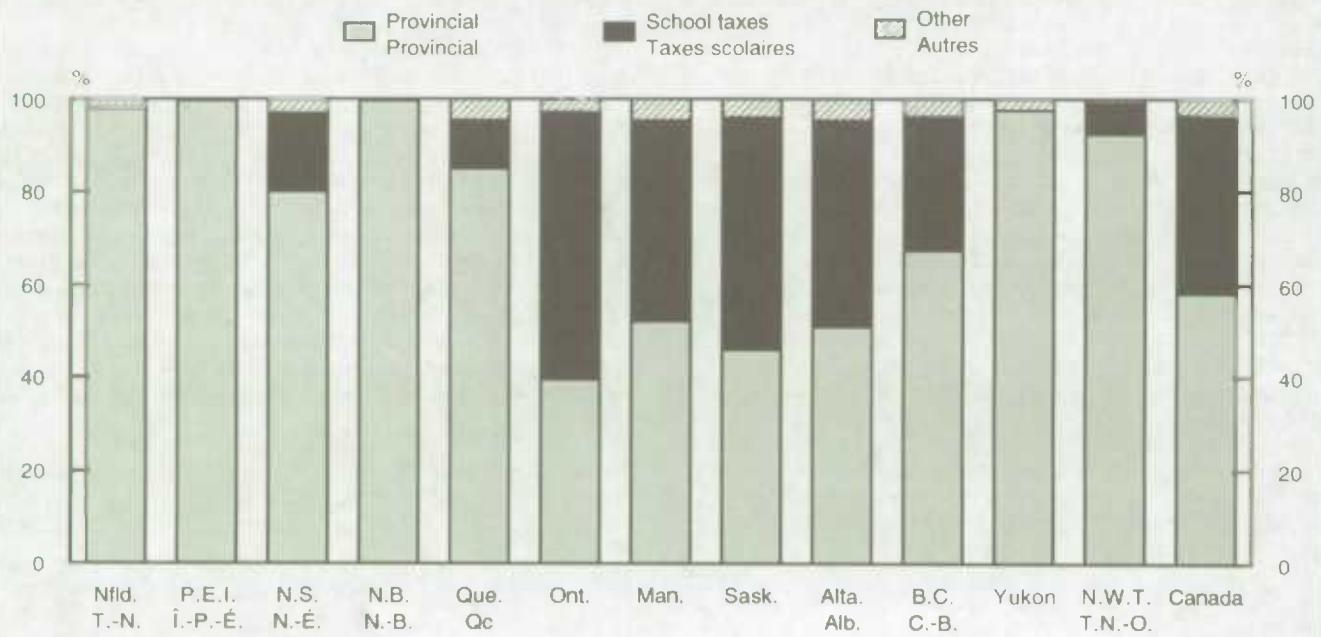
Financement de l'éducation

Le financement de l'éducation est souvent sous la responsabilité conjointe des gouvernements provinciaux et territoriaux et des autorités locales. En 1992-1993, 58 % environ du revenu des conseils et commissions scolaires étaient des subventions provinciales. Le reste provient des taxes et impôts perçus par les municipalités et les conseils et commissions scolaires ayant le pouvoir de prélever des taxes. En moyenne, les conseils et commissions scolaires ont financé près de 3,5 % de leur revenu par le biais de droits de scolarité, de la vente de services et du revenu de placement. Comme le montre le graphique 5.3, la part respective des gouvernements provinciaux et des autorités locales varie considérablement d'une instance à l'autre. En général, l'Ontario et les provinces de l'Ouest dépendent en grande partie des taxes et des impôts locaux. À 57,8 %, l'Ontario est la province où la contribution locale à l'éducation est la plus élevée. Le Québec, les provinces Atlantiques et les territoires ont des contributions locales nettement moins importantes, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick n'en ayant virtuellement aucune.

En comparaison avec 1988-1989, cinq instances ont augmenté leur contribution au financement des dépenses totales de l'éducation, tandis que six autres ont accru la part des dépenses de l'éducation qui sont financées par des taxes scolaires locales (voir Annexe III, tableau 5.3).

Graph 5.3

Sources of School Board Revenues, by Province and Territory, Canada, 1992-93



Graphique 5.3

Sources des revenus des conseils et commissions scolaires, par province et territoire, Canada, 1992-1993

The Cost of Educating a Student

The expenditure per student is calculated based on the total expenditures for elementary and secondary education, excluding adult education, divided by the full-time equivalent number of students enrolled in public elementary and secondary schools. This allows for comparisons of absolute levels of support for education for each student. Variations in expenditure per student reflect both variations in the financial resources that each province or territory provides to its schools and the level of educator salaries. Another major factor affecting costs is geographic differences, which affect such things as school size, transportation needs, and population shifts that require new schools or result in the closure of others. In some remote areas, distance allowances and energy costs can be substantial.

As shown in Graph 5.4, the amount expended per student increased from \$5,344 in 1988-89 to \$6,768 in 1992-93, a 26.7% increase. In 1992-93, public school expenditures per student ranked from \$5,083 in Nova Scotia to \$11,981 in the Yukon.

Graph 5.5 places the figures on expenditure per student in a relative perspective, comparing them against a broad measure of each province or territory's standard of living, giving the expenditure per student as a percentage of the GDP per capita. This measure shows the relative effort of each province and territory towards education relative to its economic resources. As shown in Table 5.5 (see appendix III), the gross domestic product per capita increased from \$23,768 in 1988-89 to \$24,590 in 1992-93, an increase of 3.5%, while the total expenditure per student increased from \$5,344 per student to \$6,768 or an increase of 26.7%. This resulted in an increase in the expenditure per student divided by the GDP per capita, from 22.5% to 27.5%. This measure ranged from a low of 21.3% in Alberta to a high of 38.3% in Yukon.

A greater percentage of resources is therefore being provided to education in Yukon, compared to a relatively lower level in Alberta. As shown in Graph 5.5, all of the provinces and territories have experienced increases in this measure, with the most significant increases being made in Ontario, British Columbia, Yukon, and Northwest Territories. Because this measure is sensitive to both changes in expenditures on education and also to the change in the overall economy as measured by the GDP, the changes in the measure can reflect either increases in expenditures per student or major changes in the economy. In the case of Ontario, the severe recession that this province experienced is probably a significant factor in the increase in this number.

In interpreting this measure caution is needed. The fact that a jurisdiction spends less of its resources on education can be an indicator of its relative economic well-being and not an indicator of the value it places on education.

Coût de formation d'un élève

Pour calculer les dépenses par élève, on divise le total des dépenses effectuées au titre de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, à l'exclusion de l'éducation des adultes, par le nombre d'élèves, ramenés à l'équivalent à temps plein, inscrits dans les écoles primaires et secondaires publiques. On peut ainsi comparer des niveaux absolus d'aide à l'éducation par élève. Toute variation des dépenses par élève reflète des variations tant au niveau des ressources financières accordées par chaque province et territoire à ses écoles qu'au niveau des salaires du personnel scolaire. Les dépenses sont également affectées par la géographie, qui a une influence sur la taille des écoles et le coût des transports, et par les mouvements démographiques, qui imposent d'ouvrir de nouvelles écoles ou d'en fermer d'autres. Dans certaines régions éloignées, les indemnités de déplacement et le coût de l'énergie peuvent être très élevés.

Comme le montre le graphique 5.4, les dépenses par élève sont passées de 5 344 \$ en 1988-1989, à 6 768 \$ en 1992-1993, soit une augmentation de 26,7 %. En 1992-1993, les dépenses des écoles publiques par élève variaient de 5 083 \$ en Nouvelle-Écosse, à 11 981 \$ au Yukon.

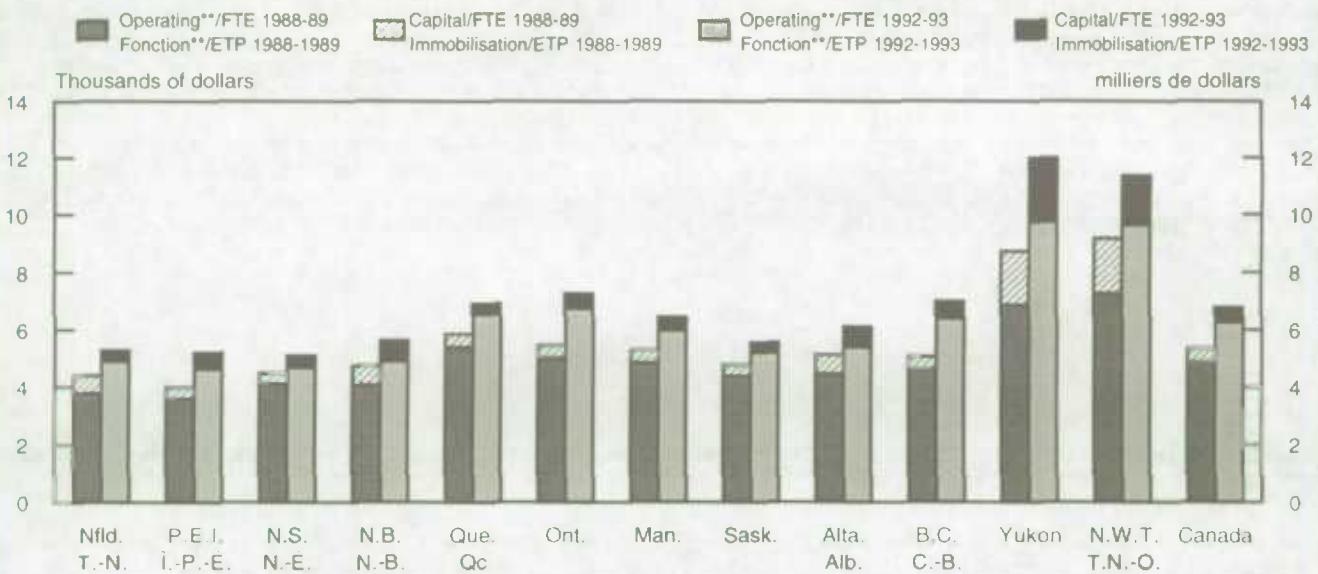
Le graphique 5.5 remet tous ces chiffres en perspective en les comparant à un indice général du niveau de vie de chaque province et territoire, exprimant les dépenses par élève comme un pourcentage du PIB par personne. Ce coefficient exprime l'effort accompli par chaque province et territoire pour son système d'éducation relativement à ses ressources économiques. Comme le montre le tableau 5.5 (voir annexe III), le PIB par personne a augmenté de 3,5 %, passant de 23 768 \$ en 1988-1989 à 24 590 \$ en 1992-1993, alors que les dépenses totales par élève augmentaient de 26,7 % pendant la même période, passant de 5 344 \$ à 6 768 \$. Ceci a entraîné une augmentation du rapport entre les dépenses par élève et le PIB par personne, qui est passé de 22,5 % à 27,5 %. Cet indice varie entre 21,3 % en Alberta et 38,3 % au Yukon.

Le pourcentage des ressources consacrées à l'éducation est donc plus élevé au Yukon qu'en Alberta. Comme le graphique 5.5 le montre, ce pourcentage a augmenté dans toutes les provinces et dans les territoires, les augmentations les plus marquées ayant été enregistrées en Ontario, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Parce que cet indice est influencé aussi bien par des variations dans le niveau des dépenses par élève que par des changements de l'état général de l'économie, telle que mesurée par le PIB, ses fluctuations peuvent aussi bien refléter des augmentations du niveau des dépenses par élève que des changements importants de l'économie. Dans le cas de l'Ontario, la profonde récession qu'a traversé cette province a probablement eu une influence non négligeable sur la hausse de cet indice.

L'interprétation de cette mesure doit être faite avec prudence. Le fait qu'une instance alloue moins de ressources à l'enseignement peut être tributaire de sa situation économique et non de l'importance qu'elle porte à l'éducation.

Graph 5.4

Public School Expenditures per Student*, by Province and Territory, Canada 1988-89 and 1992-93

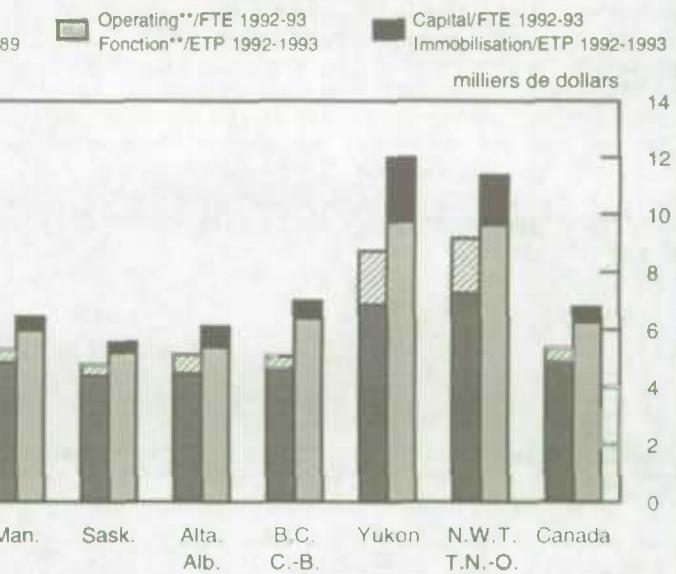


* Public school expenditures and Full-time equivalent (FTE) students exclude Adult Education.

** Operating includes superannuation and departmental services.

Graphique 5.4

Dépenses des écoles publiques par élève*, par province et territoire, Canada 1988-1989 et 1992-1993

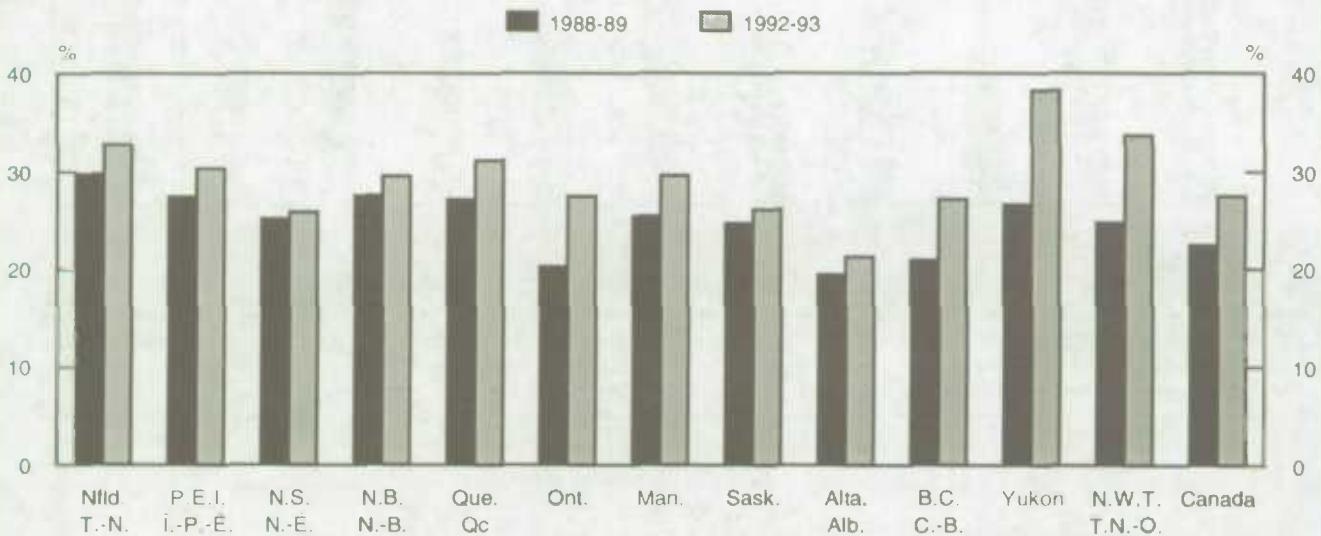


* Les dépenses des écoles publiques et les élèves en équivalence à temps plein (ETP) excluent le secteur de l'éducation des adultes.

** Le fonctionnement comprend la caisse de retraite et les services ministériels.

Graph 5.5

Public School Expenditures Per Student* as a Percentage of per Capita Gross Domestic Product, by Province and Territory, Canada, 1988-89 and 1992-93



* Public school expenditures and Full-time equivalent (FTE) students exclude Adult Education.

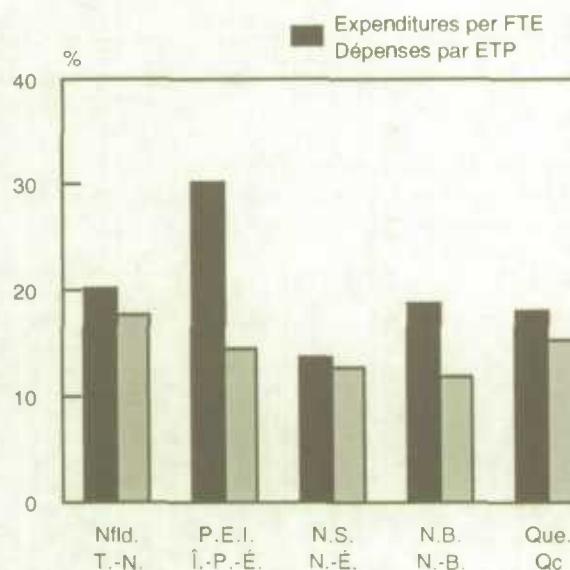
* Les dépenses des écoles publiques et les élèves en équivalence à temps plein (ETP) excluent le secteur de l'éducation des adultes.

As shown in Graph 5.6, increases in expenditure per student were greater than increases in the education price index (EPI), a measure of the cost of purchasing a constant set of goods and services by school boards. For all of Canada, the EPI increased by 17.2%, while at the same time the cost per student increased 26.8%. The differences in increases between these two measures for each province and territory are very substantial. In Alberta, Nova Scotia, Quebec and Newfoundland, the two increased at close to the same rate while in British Columbia and Prince Edward Island, the cost per student increased at twice the rate of the EPI. A major contributing factor to the larger increases in the expenditure per student is that the number of teachers employed increased at a greater rate than the number of students. For example, between 1988-89 and 1992-93, the number of teachers in Canada as a whole increased by 6.1%, while the number of students increased by only 5.3%.

Comme le montre le graphique 5.6, les dépenses par élève ont augmenté davantage que l'Indice des prix de l'enseignement (IPE); cet indice mesure le prix d'un ensemble constant de biens et de services achetés par les conseils et commissions scolaires. Pour l'ensemble du Canada, l'IPE a augmenté de 17,2 % tandis que les dépenses par élève augmentaient de 26,8 %. Ces deux indices ont augmenté de façon très différente selon les provinces et territoires. En Alberta, en Nouvelle-Écosse, au Québec et à Terre-Neuve, ils ont tous les deux augmenté à peu près au même rythme, alors qu'en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard, les dépenses par élève ont augmenté deux fois plus que l'IPE. Un facteur important expliquant ces fortes augmentations des dépenses par élève est le fait que le nombre d'enseignantes et d'enseignants a augmenté plus rapidement que le nombre d'élèves. Entre 1988-1989 et 1992-1993, par exemple, le nombre d'enseignantes et enseignants a augmenté de 6,1 % pour l'ensemble du Canada, alors que le nombre d'élèves n'a augmenté que de 5,3 %.

Graph 5.6

Increase in Public School Expenditures per Student*, Compared to Education Price Index (EPI), by Province, Canada, 1988-89 to 1992-93**



Graphique 5.6

Pourcentage d'augmentation des dépenses publiques par élèves*, comparé à l'indice des prix de l'enseignement (IPE), par province, Canada, de 1988-1989 à 1992-1993**

■ Expenditures per FTE
■ Dépenses par ETP

■ Education price index
■ Indice des prix de l'enseignement

* Public School Expenditures and Full-time equivalent (FTE) students exclude Adult Education.

** The EPI is not available for Yukon and NWT.

* Les dépenses des écoles publiques et les élèves en équivalence à temps plein (ETP) excluent le secteur de l'éducation des adultes.

** L'I.P.E. n'est pas disponible pour le Yukon et les T.N.-O.

Appendix I

Description of Education Finance Systems by Province and Territory

Annexe I

Description des systèmes de financement de l'éducation par province et territoire

Newfoundland and Labrador

The system of funding primary, elementary and secondary education in Newfoundland and Labrador has been a partnership between the provincial government and the churches, which is unique in Canada. The legislation establishing the Department of Education also provides for the appointment of the Denominational Education Councils (D.E.C.s). These councils represent the major religious groups having historical involvement in the operation of schools throughout the province: the Roman Catholic Church represented by the Catholic Education Council; the Anglican, United, Salvation Army, Moravian and Presbyterian Churches represented by the Integrated Education Council; and the Pentecostal Assemblies represented by the Pentecostal Education Council. The Seventh-Day Adventist Church also enjoys the right to operate schools with public funds, although it does not have a Denominational Education Council.

The education system is organized into 27 school boards of which 16 are Integrated, 9 Roman Catholic, 1 Pentecostal, and 1 Seventh-Day Adventist. In 1994-95 the enrolment was 114,010.

Traditionally, operating funds came from two main sources: provincial government grants and local taxation through the School Tax Authorities. Boards also raise money through school assessments, interest, rentals and donations; however, the amount raised from these sources has been decreasing each year. The years 1991-92 and 1992-93 were ones of significant change for education financing in Newfoundland and Labrador. In December 1991, legislation was introduced that abolished the School Tax Authorities, as of June 30, 1992, and resulted in the primary, elementary and secondary education system becoming essentially 100% funded by the provincial government. At the same time, the system for allocating provincial government operating grants was reviewed and subsequently revised.

The revised operating grant system was implemented in the school year 1992-93. The grant system comprises seven major components: Instruction, School Building Operations, Janitorial and Maintenance, School Secretarial, Administration, Debt Service, and Repairs and Maintenance. The new funding model allows a more equitable distribution of funding with comparable amounts targeted for instructional expenditures at the classroom level.

Under the new funding model, the provincial government will continue to meet the costs of salaries and fringe benefits for teachers, superintendents, assistant superintendents and program coordinators, as well as the costs of school property insurance and textbooks (100% of the textbooks are covered from kindergarten to grade 8 and 40% from grade 9 to grade 12). In addition, government pays grants to the 27 school boards to cover student transportation, the student assistant program, the bursary program for students required to live away from home to attend high school, and school board elections.

The provincial government also provides direct grants to the denominational education councils for the operating costs of the councils and capital grants that are distributed to the school boards by the councils. The provincial

Terre-Neuve et le Labrador

Le financement de l'enseignement primaire, élémentaire et secondaire à Terre-Neuve et au Labrador prend la forme d'un partenariat entre le gouvernement provincial et les Églises, cette façon de faire étant unique au Canada. Les dispositions législatives établissant le ministère de l'Éducation prévoient en outre la nomination de conseils de l'enseignement confessionnel. Ces conseils représentent les principaux groupes religieux qui, de tout temps, ont participé au fonctionnement des écoles de la province : l'Église catholique romaine, représentée par le conseil scolaire catholique ; les Églises anglicanes, unies, de l'Armée du Salut, moraviennes et presbytériennes, représentées par le conseil de l'enseignement regroupé, et les Pentecôtistes, représentés par le conseil de l'enseignement pentecôtiste. Également, l'Église adventiste du Septième jour, a ses propres écoles financées à même les fonds publics, même si elle n'est pas reconnue au même titre que les autres, n'ayant pas son propre conseil de l'enseignement confessionnel.

Le système d'éducation est constitué de 27 conseils scolaires, dont 16 regroupés, 9 catholiques, un pentecôtiste et un adventiste du Septième jour. En 1994-1995, l'effectif était de 114 010 élèves.

Depuis toujours, les crédits de fonctionnement proviennent de deux sources principales : les subventions du gouvernement fédéral et les impôts locaux, par l'entremise des commissions d'imposition scolaire locales. Les conseils tirent aussi des recettes de la taxation scolaire, d'intérêts, de locations et de dons. Toutefois, les montants obtenus à ce titre diminuent chaque année. Les années 1991-1992 et 1992-1993 ont marqué des changements importants en ce qui a trait au financement de l'éducation à Terre-Neuve et au Labrador. En décembre 1991, des dispositions législatives ont été adoptées en vue d'abolir les commissions d'imposition scolaire locales, en date du 30 juin 1992, ce qui a fait que le financement de l'enseignement primaire, élémentaire et secondaire est assumé en totalité par le gouvernement provincial. Parallèlement, on a revu le système d'allocation des subventions de fonctionnement du gouvernement provincial, et on l'a modifié.

Le système révisé de subventions de fonctionnement est entré en vigueur au cours de l'année scolaire 1992-1993. Il comprend sept composantes majeures : enseignement, installations, entretien, secrétariat, administration, service de la dette et réparations et entretien. Le nouveau modèle de financement permet une répartition plus équitable des crédits, des montants comparables étant fixés au titre des dépenses d'enseignement par classe.

En vertu du nouveau modèle de financement, le gouvernement provincial assume le coût du traitement et des avantages sociaux des enseignantes et enseignants, des surintendantes et surintendants, des surintendantes et surintendants adjoints et des coordonnatrices et coordonnateurs de programme, ainsi que le coût des assurances sur les biens des écoles et le coût des manuels (100 % des manuels sont couverts de la maternelle à la 8^e année, et 40 % de la 9^e à la 12^e année). De plus, il accorde des subventions aux 27 conseils scolaires pour le transport des élèves, le programme d'aide au personnel enseignant, le programme de bourses pour les élèves qui doivent fréquenter l'école secondaire loin de leur domicile, et pour les élections des conseils scolaires.

Le gouvernement provincial verse aussi des subventions directes aux conseils de l'enseignement confessionnel (CEC), pour compenser leurs coûts de fonctionnement, et des subventions d'équipement, qui sont accordées aux conseils scolaires par les

government also contributes to the teachers' pension fund and participates in the funding of the Atlantic Provinces Special Education Authority. Other funded institutions include the School for the Deaf and one school operated by the Department of Social Services. The province also participates with the federal government in the funding of one native school. There are three private schools in Newfoundland and Labrador, which do not receive funding from the province.

Prince Edward Island

The provincial government finances almost all the expenditures of the public education system through five regional administrative units; other sources of revenue account for less than 1% of total revenues. Private schools represent a very small element of the education system and are not funded by the province.

The regional administrative units are funded on the basis of the Foundation Program, which uses formulas and other means to distribute available resources on an equitable basis. Funding is provided for the cost of salaries and benefits (including superannuation and pension plan contributions) for authorized instructional and non-instructional staff as well as for the operational costs of administration, maintenance of physical plants, transportation, educational program materials, capital repairs, and equipment replacement, including school buses. The province provides the necessary textbooks for provincially authorized curriculum. This textbook service is also provided to the private schools in the province.

In addition to funding operational costs, the province is responsible for the provision of education facilities, the cost of which is amortized over a period of years through the regional administrative unit accounts.

The province operates a small school for hearing impaired students and participates in a regional cost-sharing agreement for the provision of a residential school program for deaf, blind, and multi-handicapped students through the Atlantic Provinces Special Education Authority.

Since 1992-93 the five regional school boards have amalgamated into two English Boards and one French Board. The Foundation Program name has been changed to The Staffing and Funding Program. The debt of the school boards has been rolled into the overall debt of the province and is no longer part of the school boards' budgets.

Nova Scotia

The funding received by the 22 school boards in Nova Scotia is derived almost entirely from the municipalities and provincial grants. The school boards themselves have no powers of taxation. The size of municipal contributions varies in accordance with the municipality's tax base (from 7.7% to 50.9% of funding). The province provides on average 78.8% of total operating expenditures.

CEC. Le gouvernement provincial contribue au régime de retraite des enseignantes et enseignants et participe au financement de la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique. Parmi les autres établissements financés figurent une école pour les malentendantes et les malentendants et une école gérée par le ministère des Services sociaux. Enfin, la province contribue avec le gouvernement fédéral au financement d'une école autochtone. Il n'existe que trois écoles privées à Terre-Neuve et au Labrador, et elles ne sont pas financées par la province.

Île-du-Prince-Édouard

L'administration provinciale finance pratiquement toutes les dépenses du secteur de l'enseignement public par le biais de cinq unités administratives régionales. Les autres sources de recettes représentent moins de 1 % du total des recettes. Les écoles privées ne correspondent qu'à une très petite partie du système d'enseignement et ne sont pas financées par la province.

Les unités administratives régionales sont financées à partir du programme *Foundation*, qui utilise des formules et d'autres moyens pour répartir les ressources disponibles de façon équitable. Le financement couvre le coût des salaires et des avantages sociaux (dont les contributions au régime de retraite) pour le personnel enseignant et non enseignant autorisé, ainsi que les coûts de fonctionnement, à savoir l'administration, l'entretien des installations, le transport, le matériel didactique, les réparations et le remplacement du matériel, y compris les autobus scolaires. La province fournit les manuels et d'autre matériel d'apprentissage destinés aux programmes qu'elle a autorisés. Ce service est également mis à la disposition des écoles privées qui désirent utiliser les mêmes manuels scolaires que dans les écoles publiques.

Outre qu'elle finance les coûts de fonctionnement, la province a la responsabilité de la fourniture des installations, dont le coût est amorti sur plusieurs années grâce aux comptes des unités administratives régionales.

La province administre également une petite école pour les élèves malentendants et participe à l'accord régional de partage des coûts pour la prestation d'un programme en résidence destiné aux personnes malentendantes, aveugles ou handicapées graves, grâce à la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique.

Depuis 1992-1993, les cinq conseils scolaires régionaux se sont regroupés en deux conseils anglophones et un conseil francophone. Le programme *Foundation* est maintenant désigné sous le nom de programme de *Staffing and Funding*. La dette des conseils scolaires a été intégrée à la dette globale de la province et ne fait plus partie du budget des conseils scolaires.

Nouvelle-Écosse

Le budget des 22 conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse est financé en quasi-totalité par des subventions municipales et provinciales. Les conseils scolaires n'ont aucun pouvoir d'imposition. La contribution municipale varie selon l'assiette foncière de la municipalité (allant de 7,7 % à 50,9 % de la subvention totale); la province assume en moyenne plus de 78,8 % des dépenses de fonctionnement.

Municipal contributions are based on a rate set annually by the province and applied to the total uniform assessment of each municipality. Municipalities collect taxes on residential and non-residential properties, and may provide funds in addition to their basic contribution.

The provincial contribution consists of global grants and specific purpose grants. Generally speaking, provincial grants are directly related to weighted enrolment. The global grants include a general formula grant, representing the major operating grant to school boards, and grants for student transportation, driver education, summer school, and property service. School boards may retain any unspent portion of global grants. However, specific purpose grants must be used for the purposes indicated, and the province can recover any unspent amounts. Specific purpose grants are made to support activities related to special education, adult education, capital equipment supplies and renovations, and capital bus purchases.

In addition to funding operating costs, there are grants for capital equipment, repairs and renovations, as well as bus purchases. The province also pays the entire cost of approved major school capital construction projects. In 1993-94 a special grant was established to fund innovative technology projects. The capital technology innovation grant is available for a period of two years and is awarded upon acceptance of an application by the school board.

In 1993-94, the province provided specific operating grants to school boards to fund the cost of the 6.03% increase in the teachers' salaries scales that had been negotiated for 1991 and delayed two years by provincial wages restraint legislation. In addition, amounts were also provided for non-teaching salary and non-salary expenditure increases.

The school boards also generate miscellaneous revenues accounting for approximately 3.0% of total revenues from the federal government and from sources such as investments, cafeteria receipts, and adult education fees.

The provincial government also contributes to the teachers' pension plan/dental plan, participates in the funding of the Atlantic Provinces Special Education Authority, and provides funding for the Nova Scotia School Book Bureau, which makes textbook credit allocations to school boards and certain private schools to enable them to purchase textbooks and other learning materials.

The province is totally responsible for the costs of major school construction and renovation.

Private elementary and secondary schools are not funded by the province.

In 1993-94, the Education Funding Review Work Group was created with a responsibility to review and recommend funding arrangements to government. The work group developed *principles of education financing*, which have guided changes since that time. It should also be noted

La contribution municipale est calculée selon un taux fixé chaque année par la province et appliquée à l'ensemble de l'évaluation uniforme de chaque municipalité. Les municipalités perçoivent un impôt sur les propriétés résidentielles et non résidentielles. Elles peuvent fournir des subventions supplémentaires s'ajoutant à leur contribution de base.

La contribution provinciale comprend des subventions «globales» et des subventions spéciales. En général, les subventions provinciales sont directement liées aux effectifs pondérés. Les subventions globales comprennent une subvention générale préétablie, qui représente la principale subvention de fonctionnement des conseils scolaires, et les subventions au titre du transport scolaire, des cours de conduite, des cours d'été et de l'entretien des propriétés. Les conseils scolaires peuvent conserver tout surplus restant sur les subventions globales. En revanche, les subventions spéciales doivent être utilisées pour les fins prescrites, et la province peut recouvrer tout excédent. Les subventions spéciales sont notamment consacrées aux activités liées à l'enfance en difficulté, à l'éducation des adultes, à l'achat de biens d'équipement, aux rénovations et à l'achat d'autobus.

Outre le financement des coûts de fonctionnement, il existe des subventions pour les biens d'équipement, les réparations et les rénovations, ainsi que pour l'achat d'autobus. La province rembourse en outre la totalité des coûts des grands projets de construction d'écoles. En 1993-1994, une subvention spéciale a été créée pour financer les projets innovateurs au point de vue technologique. La subvention pour les innovations technologiques est offerte sur une période de deux ans et est attribuée par suite de la présentation d'une demande du conseil scolaire.

En 1993-1994, la province a versé des subventions spéciales de fonctionnement aux conseils scolaires, en vue de compenser l'augmentation de 6,03 % des salaires des enseignantes et enseignants, négociée pour 1991, et reportée de deux ans par suite des dispositions législatives limitant les salaires dans la province. Par ailleurs, des montants ont été aussi fournis pour compenser le salaire du personnel non enseignant et l'augmentation des dépenses non salariales.

Les conseils scolaires produisent aussi diverses recettes qui représentent environ 3,0 % de leurs revenus totaux : subventions du gouvernement fédéral, investissements, recettes de cafétérias et droits d'inscription aux cours pour adultes.

Le gouvernement provincial contribue également au régime de retraite/régime de soins dentaires des enseignantes et des enseignants, subventionne la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique et dirige le Bureau des manuels scolaires de Nouvelle-Ecosse, qui fournit aux conseils scolaires et à certaines écoles privées des crédits d'achat de manuels scolaires et d'autre matériel d'apprentissage.

La province est entièrement responsable des coûts des grands projets importants de construction et de rénovation.

Les écoles primaires et secondaires privées ne sont pas subventionnées par la province.

En 1993-1994, un groupe de travail chargé de l'examen du financement de l'éducation a été créé en vue de revoir les accords de financement et de faire des recommandations au gouvernement. Le groupe de travail a mis au point des *principes de financement de l'éducation*, qui ont guidé les changements effectués depuis. Il

that the government has initiated an amalgamation of school boards in the province over the next one to two years and this process may have an impact on the funding arrangements in the future.

Specifically for the 1995-96 fiscal year, the summer school and driver education grants have been eliminated. The adult education grant was reclassified from a non-global to a global grant. Transitional funding arrangements were introduced in the 1993-94 fiscal year that would limit the decrease in formula funding for any school board from one fiscal year to the next to 2%.

The Nova Scotia government introduced a four-year fiscal recovery program in 1993. This program requires net expenditure reductions of 3%, 3%, 2% and 2% in each of the next four years beginning with the 1994-95 fiscal year. The reduction in funding as a result of this expenditure control plan is applied uniformly to each district school board on the same percentage after the allocation of total formula funding.

New Brunswick

The 18 school districts in New Brunswick are virtually 100% financed by the provincial government from the consolidated revenue fund. The only exception is a provision in the Schools Act for the recovery of expenses such as cafeteria services and extra curricular trips, which are paid by user fees.

The provincial government taxes all property centrally and collects social and education taxes (sales tax on purchases within the province) for deposit to the consolidated fund. There is no local taxation by school boards except for supplementary programs as noted above.

The Department of Education is responsible for the allocation of grants to the various school boards throughout the province and the control and use of these grants for public school education.

Budgets are determined in consultation with each school board, based primarily on funding/staffing norms in relation to education programs and school organization. Under this funding arrangement, different levels of funding are provided for different grades to cover teachers' salaries and other professional staff. In addition, funding guidelines have been established for operating expenses such as plant operation and maintenance, transportation, etc.

Department of Education control on school board spending includes the monitoring of prorated expense plans, monthly reports, and on-site evaluations by departmental staff. In addition, the *Schools Act and Regulations* require boards to expend monies allocated to them only in the manner and for the purposes prescribed by the Minister of Education. Incentives are provided that permit the retention of surplus funds at the close of a fiscal period and the repayment of deficits from a future year's budget.

convient de souligner que le gouvernement a entamé un regroupement des conseils scolaires de la province, qui devrait se poursuivre au cours des deux prochaines années, et qui pourrait avoir des répercussions sur les modalités de financement pour l'avenir.

De façon plus particulière, les subventions au titre des cours d'été et des cours de conduite ont été éliminées pour l'exercice 1995-1996. La subvention à l'éducation des adultes est passée de la catégorie des subventions non globales à celle des subventions globales. Des accords de financement provisoires ont été adoptés en 1993-1994 en vue de limiter à 2 % la diminution du financement préétabli pour les conseils scolaires, d'un exercice au suivant.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a mis en place un programme de quatre ans de redressement des finances publiques en 1993. Il prévoit des réductions nettes des dépenses de 3 %, 3 %, 2 % et 2 % respectivement par année, à partir de 1994-1995. La réduction du financement découlant de ce plan de contrôle des dépenses touche chaque conseil scolaire de district dans la même proportion, après affectation du financement total préétabli.

Nouveau-Brunswick

Le financement des 18 districts scolaires du Nouveau-Brunswick est assuré en quasi-totalité à partir du Trésor provincial. Il n'existe qu'une exception. En effet, la *Loi scolaire* prévoit le remboursement de certaines dépenses (services de cafétéria, voyages parascolaires) par les usagers.

Le Trésor provincial préleve des impôts fonciers et perçoit une taxe sociale et scolaire (taxe de vente sur les achats faits dans la province). Les districts scolaires ne prélèvent pas d'impôts locaux, sauf dans le cas des programmes supplémentaires évoqués plus haut.

Le ministère de l'Éducation est chargé de répartir les subventions aux districts scolaires de la province et de contrôler l'utilisation de ces subventions dans les écoles publiques.

Les budgets sont établis après consultation avec chacun des districts scolaires, en fonction principalement des normes de financement et de dotation de personnel pour les programmes d'enseignement et l'organisation des écoles. La formule de financement prévoit différents niveaux de subventions pour chaque année d'enseignement correspondant au traitement des enseignantes et enseignants et autres membres du personnel professionnel. De plus, des lignes directrices ont été établies pour le financement des frais de fonctionnement, qui visent l'exploitation et l'entretien des écoles, le transport, etc.

Le ministère de l'Éducation contrôle les dépenses des districts scolaires au moyen d'un suivi des plans proportionnels de dépenses, de rapports mensuels et d'évaluations effectuées sur place par le personnel du ministère. En outre, la *Loi scolaire et les règlements* précisent que les districts doivent dépenser leurs subventions uniquement de la manière et pour les fins prescrites par le ministère de l'Éducation. À titre d'incitatif, les conseils peuvent conserver leur surplus éventuel à la fin d'un exercice, ou reporter leur déficit à un exercice futur.

In addition to the operating grants issued directly to school boards, the Department of Education provides certain ordinary account services on a centralized basis, e.g. school textbooks and audio visual materials, workers' compensation, and the employer's share of superannuation costs for professional support staff.

Capital account expenditures are also provided on a centralized basis for major repairs to school buildings, new school construction, new school furniture and equipment, and school vehicle acquisitions. Consequently, any debt repayment associated with these capital expenditures is a provincial responsibility.

The province does not provide funding for private schools.

Quebec

In 1992-93, the government of Quebec funded about 83% of the expenditures of its 158 school boards. Local taxation represented 11% of school board revenues and other revenues, 6%. Other school board revenues are derived mainly from the federal government, fees, and interest on tax arrears. In addition to grants to school boards, the provincial government contributes to the educators' pension plans (RREGOP and RRE) with respect to current and past service.

Expenditures eligible for provincial grants correspond to the total allocations determined in accordance with the budgetary rules for the school board elaborated annually by the Ministry of Education. These allocations are of three types: basic allocations, supplementary allocations, and specific allocations. Basic allocations provide the main part of resources and in principle are determined according to objective criteria and calculated on an a priori basis, standardized for all school boards. For example, in the case of educational activities, criteria such as enrolment and pupil/teacher ratio are used, while equipment-related activities use criteria related to building floor area. Basic allocations are calculated in respect of the following activities: general education in the youth sector, general education in the adult sector, vocational education in the youth and the adult sector, administration, equipment and investments. Supplementary and specific allocations are mainly related to government or ministry policies including, in particular, the plan of action for the prevention of drug abuse and the plan of action on educational success. Each of these measures has its own parameters for determining the amount of the allocations.

Student transportation grants are paid directly to the school boards by the Ministry of Transport. The Ministry of Health and Social Services contributes to school board funding under their agreements with the Ministry of Education concerning special education and the education of disabled persons. The Ministry of Agriculture meets the costs of milk distribution to schools, while the Ministry of Health and Social Services funds education in specialized institutions for those with hearing or visual impairments.

Outre les subventions de fonctionnement accordées directement aux districts scolaires, le ministère de l'Éducation fournit certains services courants centralisés, par exemple les manuels scolaires et le matériel audiovisuel, ainsi que les contributions de l'employeur au régime d'indemnisation des accidents du travail et au régime de retraite du personnel professionnel de soutien.

Les dépenses en matière d'immobilisations sont aussi centralisées : réparations importantes des écoles, construction de nouvelles écoles, renouvellement du mobilier et du matériel scolaire et achat de véhicules scolaires. Par conséquent, le remboursement de toute dette contractée pour ces immobilisations incombe à la province.

La province ne finance pas les écoles privées.

Québec

En 1992-1993, le gouvernement du Québec finançait la majeure partie (environ 83 %) des dépenses des 158 commissions scolaires. L'imposition locale représentait 11 % des revenus des commissions scolaires et les autres revenus, 6 %. Ces derniers viennent principalement du gouvernement fédéral, des frais de scolarité et des intérêts sur les arrérages de taxes. En plus des subventions aux commissions scolaires, le gouvernement provincial contribue aux régimes de retraite du personnel scolaire (R.E.G.O.P et R.R.E.) pour les services courants et les services passés.

Le montant des dépenses admissibles aux subventions provinciales correspond au total des allocations déterminées selon les règles budgétaires des commissions scolaires élaborées chaque année par le ministère de l'Éducation. Ces allocations sont de trois types: les allocations de base, les allocations supplémentaires et les allocations spécifiques. Les allocations de base fournissent l'essentiel des ressources et en principe sont déterminées suivant des critères objectifs et calculées sur une base à priori, uniformes à toutes les commissions scolaires. Par exemple, pour les activités éducatives, on utilise des critères tels que la clientèle scolaire et le taux d'encadrement élèves/enseignant alors que pour les activités d'équipements on utilise des critères de superficie des bâtiments. Les allocations de base sont calculées selon les activités suivantes : éducation des jeunes en formation générale, éducation des adultes en formation générale, éducation des jeunes et des adultes en formation professionnelle, administration, équipements et investissements. Les allocations supplémentaires et spécifiques sont principalement reliées à des politiques gouvernementales ou ministérielles dont, notamment, le plan d'action sur les drogues et le milieu de l'éducation ainsi que le plan d'action sur la réussite éducative. Chacune des mesures concernées a ses propres paramètres d'allocation.

Les subventions pour le transport scolaire sont payées directement aux commissions scolaires par le ministère des Transports. Le ministère de la Santé et des Services sociaux contribue au financement des commissions scolaires dans le cadre de ses ententes avec le ministère de l'Éducation pour l'enseignement aux élèves en difficulté d'apprentissage et aux personnes handicapées. Le ministère de l'Agriculture assume les frais de la distribution du lait dans les écoles tandis que le ministère de la Santé et des Services sociaux finance l'enseignement dans les institutions spécialisées pour personnes aveugles ou malentendantes.

An equalization grant is paid to school boards whose tax base per student is below the provincial average. Expenditures not eligible for grants are funded by local taxes which, by law, cannot exceed a specified level unless a local referendum is held in advance.

In Quebec, in 1992-93, two types of private schools received public funding: schools "recognized as supportable by grants" (RSG) and schools "declared to be of public interest" (DPI). Provincial grants comprised a basic allocation for every student enrolled as of September 30 and an amount to compensate the rental value of buildings used for education purposes. Those grants represented 59% of private subsidized institutions' expenditures.

The second main source of funding of DPI and RSG schools was tuition fees and room and board. These revenues were the main source of funding for the third type of private schools, those operating with a permit, which received no funding from the provincial government.

However, private schools for disabled children (DPI or RSG) may, under a government regulation, receive up to 100% of their funding.

In 1992, major changes were introduced by the Quebec government to private schools funding legislation (Act respecting private education, R.S.Q., chapter E-9.1). Since then the private schools designated as agreed for purpose of subsidies can receive three forms of provincial funding: basic allocation, allocation in lieu of rental value and supplementary allocations. The amount of these allocations is determined in accordance with the budgetary rules for private educational institutions agreed upon for the purpose of subsidies, elaborated annually by the Ministry of Education.

Ontario

In Ontario, elementary and secondary education is the shared responsibility of the province and local school boards.

The province establishes objectives, standards, and guidelines through the Education Act and regulations such as the General Legislative Grants Regulation that determine the allocation of provincial grants for education funding. School boards determine how education programs and services are delivered and the resources required to carry out their responsibilities.

School boards set their annual budgets and raise their share of expenditures through taxes that are levied on residential and non-residential properties within their local jurisdiction. In addition to property taxes, school boards can generate revenues through tuition fees, rentals, property sales, federal grants, etc.

Provincial grants are paid to school boards to ensure that all boards have equitable resources to provide a base level of education programs and services.

Une subvention de péréquation est accordée aux commissions scolaires dont l'évaluation imposable par élève est inférieure à la moyenne provinciale. Les dépenses non admissibles à des subventions sont financées par des impôts locaux qui ne doivent pas dépasser, en vertu de la loi, un certain plafond; si c'est le cas, un référendum local doit d'abord être tenu.

Au Québec, en 1992-1993, deux types d'écoles privées recevaient du financement public: les écoles «reconnues pour fins de subventions» (R.F.S.) et les «écoles déclarées d'intérêt public» (D.I.P.). Les subventions du gouvernement provincial comprenaient une allocation de base pour chaque élève inscrit au 30 septembre et un montant pour compenser la valeur locative des bâtiments utilisés pour des fins éducatives. Ces subventions représentaient 59 % des dépenses des établissements d'enseignement privés subventionnés.

La deuxième source principale de financement des écoles D.I.P. ou R.F.S. était le prélèvement de frais de scolarité, de pension et de logement. Par ailleurs, les frais de scolarité devaient la principale source de financement du troisième type d'écoles privées, à savoir les écoles «détenant un permis», qui ne recevaient aucune subvention du gouvernement provincial.

Les écoles privées pour enfants handicapés (D.I.P. ou R.F.S.) peuvent recevoir cependant jusqu'à près de 100 % de leur financement et ce, en vertu d'un règlement gouvernemental.

En 1992, la Loi sur l'enseignement privé (chapitre 68) a modifié le financement des écoles privées subventionnées. Présentement, les établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions reçoivent trois formes de financement: l'allocation de base, l'allocation tenant lieu de la valeur locative et les allocations supplémentaires. Le montant de ces allocations est déterminé selon les règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions élaborées chaque année par le ministère de l'Éducation.

Ontario

En Ontario, l'enseignement primaire et secondaire est la responsabilité partagée de la province et des conseils scolaires locaux.

La province établit des objectifs, des normes et des directives dans le cadre de la *Loi sur l'éducation* et de divers règlements, notamment le *Règlement sur les subventions générales*, qui régissent la répartition des subventions provinciales pour le financement de l'éducation. Les conseils scolaires déterminent la prestation des programmes et services d'éducation, et calculent les ressources qui leur sont nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Les conseils scolaires établissent leur budget annuel et financent leur part des dépenses par des impôts prélevés sur les propriétés résidentielles et non résidentielles de leur circonscription. En plus des impôts fonciers, les conseils scolaires touchent des revenus provenant de droits de scolarité, de locations, de ventes de propriétés, de subventions fédérales, etc.

Les conseils scolaires reçoivent de la province des subventions qui visent à garantir que tous les conseils disposent de ressources équitables leur permettant de fournir des programmes et services d'éducation de base.

The cost-sharing arrangement is calculated through a provincially developed education funding model. Under this grant program, the province determines a standard recognized expenditure per pupil, known as the grant ceiling. The ceiling amount reflects the cost of providing a basic level of education to students across the province, including special education programs provided for exceptional students. To meet its recognized expenditures, each school board is required to levy the provincially determined equalized mill rate on its equalized property assessment base. This ensures that all local ratepayers are subject to the same tax effort to support the same base level of education.

The difference between a board's recognized expenditures and the yield of the provincial equalized mill rate is made up by the province in grants.

The level of provincial grants varies from board to board, depending on the relative equalized property assessment wealth of a board. An assessment-rich board is able to meet a significant portion of its recognized expenditures from the provincially determined mill rate. However, an assessment-poor board is only capable of raising a smaller portion of its recognized expenditures from the same mill rate. Consequently, under the funding model's equalization formula, the assessment-poor board receives a larger portion of its recognized expenditures from provincial grants.

On average, more than half of school operating revenue is generated from property taxes and over 40% is provided by grants from the provincial Consolidated Revenue Fund.

In addition to these per pupil grants on recognized expenditures, the province provides Board-Specific Grants to boards that experience higher expenditures for providing the base level of education due to geographic, social, and economic conditions that are beyond their control. Also, Program-Specific Grants are provided to encourage the implementation of programs and services that respond to local needs and meet provincial priorities.

All expenditures in excess of the grant ceilings are funded entirely through the local tax base.

Schools in Ontario are constructed and financed as a cooperative undertaking between the individual school board and the Province of Ontario. Each board advises the Ministry of Education annually of its five-year projected capital needs. These requests are analysed and, within the constraints of the available provincial funding, form the annual capital allocation program. The construction value of this program is the total of the local share and the provincial grants.

As with provincial grants for operating purposes, the level of grant varies from board to board depending on the relative equalized property assessment wealth of a board. School boards are required to levy a provincially determined equalized mill rate on their equalized property assessment as their local share of approved capital project expenditures.

Assistance is given to those boards in greatest need of capital funding, whether for the construction of a new school in a growth area or the refurbishing of an older one. For the

Le calcul du partage des coûts est effectué selon un modèle de financement de l'enseignement mis au point par la province. Dans le cadre de ce programme de subventions, l'administration provinciale établit une norme reconnue de dépenses par élève, intitulée subvention plafond. Ce plafond correspond au coût de services d'éducation de base aux élèves de la province, y compris les services d'enseignement spécialisé aux élèves exceptionnels. Chaque conseil scolaire doit financer ses dépenses reconnues en prélevant le taux au mille rajusté fixé par la province sur son évaluation normalisée. Ainsi, tous les contribuables locaux doivent consentir le même effort fiscal pour financer le même niveau d'éducation de base.

La différence entre les dépenses reconnues d'un conseil scolaire et le rendement du taux provincial au mille rajusté est fournie par la province sous forme de subventions.

Le niveau des subventions provinciales varie d'un conseil à l'autre en fonction du montant relatif de l'évaluation normalisée. Un conseil «riche» peut lever, au taux provincial au mille, une part plus importante de ses dépenses reconnues qu'un conseil «pauvre». Ce dernier reçoit donc, en vertu de la formule de péréquation du modèle de financement, une subvention provinciale correspondant à une part plus importante de ses dépenses reconnues.

Les impôts fonciers représentent en moyenne plus de la moitié des revenus de fonctionnement des conseils scolaires, et les subventions du Trésor provincial, plus de 40 %.

Outre les subventions par élève établies à partir des dépenses reconnues, la province accorde des subventions particulières aux conseils qui, pour offrir un niveau de base de services d'enseignement, doivent faire face à des coûts plus élevés en raison de circonstances géographiques, sociales et économiques qui échappent à leur contrôle. Par ailleurs, des subventions aux initiatives spéciales sont offertes afin d'encourager la mise en œuvre de programmes répondant aux besoins de la localité et aux priorités du gouvernement.

Toutes les dépenses dépassant le plafond sont financées par les impôts locaux.

Les écoles de l'Ontario sont construites et financées, en coopération, par chaque conseil scolaire et le gouvernement provincial. Chaque conseil informe annuellement le ministère de l'Éducation des besoins en immobilisations qu'il prévoit pour les cinq années suivantes. Après analyse de ces demandes, le programme annuel de subventions d'immobilisations est établi dans les limites du budget provincial disponible. Ces subventions provinciales s'ajoutent à une part locale afin d'établir le total disponible pour les projets d'immobilisations.

Les subventions d'immobilisations varient d'un conseil à l'autre, comme les subventions de fonctionnement, en fonction de l'évaluation normalisée relative de chacun. Les conseils scolaires sont astreints à lever un taux provincial au mille sur leur évaluation normalisée à titre de contribution locale aux immobilisations approuvées.

Les conseils ayant un besoin pressant de subventions d'immobilisations bénéficient d'une assistance, par exemple pour la construction d'une nouvelle école dans une région en pleine

past four years, the province has also funded the construction of child care centres in all new schools. This latter funding is a 100% grant that does not involve any local share.

Legislation allows school boards to raise the local share of growth-related projects (new schools and sites) by means of an educational development charge, a levy paid by the developer of new housing lots.

The Province of Ontario also makes significant contributions to the teachers' pension fund. The investment of the plan's assets rest with the Ontario Teachers' Pension Plan Board, an arm's-length agency of the government with a board of directors jointly appointed by the partners. As of January 1992, the government and the Ontario Teachers' Federation are partners and co-sponsors of the teachers' plan and fund. Plan policy is developed by the partners. The province has agreed to amortize, over forty years (1990-2030), the unfunded liability of the plan with a series of payments.

The Ontario Ministry of Education is undertaking a comprehensive review of the current funding model. As a result of this study, a new system will emerge for funding elementary and secondary education. At the present time, private schools in Ontario are not publicly funded.

In 1993-94, the government introduced its Expenditure Control Plan and Social Contract as part of the initiatives to control public sector expenditures and to protect public sector services and jobs. Under the Expenditure Control Plan, savings of \$146 million annually will be realized by 1995-96 through restructuring and reforming of certain programs and services. Under the Social Contract, compensation for school board employees was reduced by \$425 million annually by 1995-96 and passed on to the government as savings. Overall, operating grants to school boards for 1995-96 are about 10% lower than in 1992-93.

Manitoba

1992-93 Funding of Schools. A review of education funding, conducted in consultation with the major participants in the educational community, resulted in the introduction of a new provincial funding program for the 1992-93 school year called the Schools Finance Program (SFP).

Overall, 1992-93 school division operating expenditures of approximately \$1.1 billion were funded as follows: 69% provincial funding, 28% school division property taxation, and 3% miscellaneous revenues.

The Schools Finance Program, outlined in the Public Schools Act and related regulations, has four main components: base support, categorical support, supplementary support, and capital support.

croissance ou pour la réfection d'une école ancienne. Depuis quatre ans, la province subventionne aussi intégralement, sans contribution locale, la mise en place de garderies dans toutes les écoles neuves.

La Loi permet aux conseils scolaires de lever la part locale de projets liés à la croissance des agglomérations (soit la construction de nouvelles écoles et les terrains où les bâtir) en frappant les nouveaux lotissements résidentiels d'une taxe spéciale pour l'éducation, payée par le promoteur.

La province de l'Ontario fait également des contributions importantes au régime de retraite des enseignantes et enseignants. L'investissement de son actif est confié au Conseil du régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario, organisme indépendant du gouvernement dont les directrices et directeurs sont nommés conjointement par les partenaires. Depuis janvier 1992, la province de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont partenaires et commanditaires du régime et, conjointement, fixent la politique suivie par le régime. La province a accepté d'amortir le passif non provisionné du régime en effectuant une série de paiements étalements sur quarante ans (1990-2030).

Le ministère de l'Éducation a entrepris une revue complète du système de financement courant. Par conséquent, un nouveau système de financement du primaire et secondaire en résultera. À l'heure actuelle, en Ontario, les écoles privées ne sont pas subventionnées.

En 1993-1994, le gouvernement a adopté son plan de contrôle de dépenses et son contrat social, dans le cadre des initiatives visant à limiter les dépenses du secteur public et à protéger les services et les emplois du secteur public. En vertu du plan de contrôle des dépenses, des économies de 146 millions de dollars par année seront réalisées d'ici 1995-1996, grâce à la restructuration et à la réforme de certains programmes et services. En vertu du contrat social, la rémunération des employées et employés des conseils scolaires a été réduite de 425 millions de dollars par année, jusqu'en 1995-1996, ce qui représente des économies pour le gouvernement. Dans l'ensemble, les subventions de fonctionnement aux conseils scolaires pour 1995-1996 sont d'environ 10 % inférieures à celles de 1992-1993.

Manitoba

Financement des écoles en 1992-1993. Un examen du financement de l'éducation, effectué de concert avec les principaux intervenants du monde de l'éducation, a donné lieu à la mise en place d'un nouveau programme de financement provincial pour l'année scolaire 1992-1993, désigné sous le nom de Programme de financement des écoles (PFÉ).

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement des divisions scolaires pour 1992-1993, représentant environ 1,1 milliard de dollars, ont été financées de la façon suivante : subventions provinciales, 69 %; taxes foncières levées par les divisions scolaires, 28 %; revenus divers, 3 %.

Le Programme de financement des écoles, dont il est question dans la *Loi sur les écoles publiques* et dans les règlements pertinents, comporte quatre éléments principaux : subventions de base, subventions par catégorie, subventions supplémentaires et subventions d'immobilisations.

Base Funding. Base funding is provided in two parts. In the first part, funding is provided for classroom instruction and school and division administration. The allocation of funding takes into account the costs of providing regular instruction (based on a provincially determined fundable average class size and each division's average teacher salary) and the ability of each school division to contribute to these costs through school division taxation of property.

In the second part, funding is provided for Level 1 special needs (high incidence), counselling and guidance, library services, operations and maintenance, and professional development. Funding in each area is the lesser of the amount calculated by formula or actual expenditures.

Categorical Funding. Categorical funding is provided for programs and services designed to address unique pupil needs and divisional circumstances. Such funding may also reflect provincial schooling and program priorities. Funding is provided for a number of categories including those related to transportation, special needs, technology education, small schools, bilingualism, heritage language, students at risk, and curricular materials. Categorical funding in each category is the lesser of the amount determined by formula or actual expenditures.

Supplementary Funding. Supplementary funding is provided to assessment-poor school divisions in support of special needs, transportation, technology education, and operations and maintenance expenditures not funded through either base or categorical funding. Supplementary funding equalizes the tax effort required by each school division to support these costs by providing funding based on the relationship of each school division's assessment per pupil to the school division with the highest assessment per pupil.

Capital Support. Support for capital includes debenture principal and interest, minor school building repairs and renovations, school buses, and vocational equipment replacement and establishment.

Source of Provincial Funding. Approximately 75% of provincial funding comes from the Consolidated Revenue Fund. The other 25% is raised through a provincial levy on residential and commercial property called the Education Support Levy (ESL). The commercial levy rate is approximately twice the rate applied to residential assessment. As of January 1, 1990, the ESL was not applied on farm land and out buildings. The provincial government also provides tax credits for homeowners in respect of property taxes.

School Division Property Taxation. Revenues required to finance expenditures, after accounting for total provincial and miscellaneous revenues in each school division, are raised through a property tax levied by the school divisions called the Special Levy. Overall, school divisions raised approximately \$300.0 million or 28% of the funding required in 1992-93.

Subventions de base. Les subventions de base comportent deux volets. Tout d'abord, un financement est assuré pour la formation en classe et l'administration des écoles et des divisions. L'affectation des crédits tient compte des coûts de l'enseignement régulier (à partir de classes moyennes admissibles déterminées par la province et du salaire moyen des enseignantes et enseignants de chaque division), ainsi que de la capacité de chaque division scolaire à compenser ces coûts grâce aux taxes foncières levées par les divisions scolaires.

De plus, des crédits sont accordés pour les besoins spéciaux de niveau 1 (incidence élevée), le counselling et l'orientation, les bibliothèques, le fonctionnement et l'entretien et le perfectionnement professionnel. Le financement de chacun de ces secteurs correspond au moins élevé des deux montants suivants : montant de financement préétabli ou dépenses réelles.

Subventions par catégorie. Les subventions par catégorie sont versées pour les programmes et services destinés à répondre aux besoins particuliers d'élèves ou de divisions. Elles peuvent aussi correspondre aux priorités de la province en matière d'enseignement et de programmes. Les subventions sont versées pour un certain nombre de catégories de dépenses, notamment le transport scolaire, les besoins spéciaux, l'enseignement technologique, les petites écoles, le bilinguisme, les langues ancestrales, les élèves à risques et le matériel pédagogique. Les subventions par catégorie correspondent au moins élevé des deux montants suivants : montant de financement préétabli ou dépenses réelles.

Subventions supplémentaires. Des subventions supplémentaires sont versées aux divisions scolaires ayant l'évaluation par élève la plus basse, en vue de compenser les besoins spéciaux, le transport, l'enseignement technologique ainsi que les frais de fonctionnement et d'entretien, qui ne font pas l'objet des subventions de base ou des subventions par catégorie. Les subventions supplémentaires viennent compenser l'effort fiscal demandé à chaque division scolaire pour compenser ces coûts, et permet le versement de crédits en fonction de l'évaluation de chaque division scolaire par élève par rapport à la division scolaire ayant l'évaluation par élève la plus élevée.

Subventions d'immobilisations. Les subventions d'immobilisations portent sur le capital et les intérêts des débentures, les réparations et les rénovations mineures aux écoles, le transport scolaire et le remplacement ainsi que l'achat de matériel de formation.

Source du financement provincial. Environ 75 % du financement provincial provient du Trésor. Les autres 25 % viennent d'une taxe d'éducation perçue sur les propriétés résidentielles et commerciales. Les propriétés commerciales sont imposées à peu près au double des propriétés résidentielles. Jusqu'au 1^{er} janvier 1990, la taxe ne s'appliquait pas aux terres et aux bâtiments agricoles. Le gouvernement provincial fournit également des crédits d'impôt aux propriétaires au titre des impôts fonciers.

Taxes foncières perçues par les divisions scolaires. Les fonds nécessaires pour financer les dépenses, outre les recettes totales provenant de la province et d'autres sources, dans chaque division scolaire, sont recueillis grâce à une taxe foncière perçue par les divisions scolaires. Dans l'ensemble, les divisions scolaires ont recueilli environ 300 millions de dollars, soit 28 % du financement nécessaire, en 1992-1993.

The powers and responsibilities of the school divisions regarding property taxation are conferred by The Public Schools Act.

Teacher Pension Costs. In accordance with the Teachers' Pensions Act, the province pays approximately one-half the retirement benefits to be paid in the year.

Funding Independent Schools. The provincial government provides funding for independent schools if they meet certain financial reporting and accountability criteria. For 1992-93 the province contributed a per pupil operating grant based on 63.5% of that provided to public schools. Special needs and curricular materials support was also provided.

1994-95 Funding. Minor changes were made to the Schools Finance Program for 1994-95. However, two significant pieces of legislation were introduced in 1993 for the 1993-94 and 1994-95 school years in respect of school finance. First, reduced work week legislation was passed that enabled school divisions to require teachers to take up to 10 unpaid non-teaching days (such as administration or professional development days). Second, legislation was passed that limited the amount school divisions could raise through property taxation to a 2% increase over the previous year (subject to certain considerations such as increasing enrollment).

Saskatchewan

The Saskatchewan government, through Saskatchewan Education, provides the province's 118 school divisions with funding that accounts for approximately 44% of school division revenues. The Foundation Grant formula forms the basis for the current operating grant system for elementary and secondary schools. The formula provides that school operating grants are equal to the difference between "recognized expenditures" and "recognized revenues".

The main portion of "recognized expenditures" is calculated by multiplying the number of students by the base rate applicable to the grade category and the type of school division. The rates are established to reflect expenditures for administration, instruction, plant operation and maintenance, non-capital furniture and equipment, non-capital renovations and repairs, current interest expenses and bank charges, and special events transportation. Other recognized expenditures include conditional funding for programs such as high cost special education students, transportation, tuition fee expenses, shared services, and second-language programs.

"Recognized revenues" are calculated by multiplying the equalized assessment of the school division by an equalization factor set by the province. Tuition fees are also included in recognized revenues.

Les pouvoirs et les responsabilités des divisions scolaires relativement aux taxes foncières sont prévus dans la *Loi sur les écoles publiques*.

Coûts du régime de retraite des enseignantes et enseignants. Conformément à la *Loi sur la retraite du personnel enseignant*, la province rembourse environ la moitié du montant des retraites à verser chaque année.

Financement des écoles indépendantes. Le gouvernement provincial fournit des crédits aux écoles indépendantes, si elles répondent à certains critères de responsabilité financière et d'imputabilité. En 1992-1993, la province a fourni une subvention de fonctionnement par élève égale à 63,5 % de celle versée aux écoles publiques. Le gouvernement provincial a également subventionné les besoins spéciaux et le matériel pédagogique.

Financement pour 1994-1995. Des changements mineurs ont été apportés au programme de financement des écoles pour 1994-1995. Toutefois, deux ensembles de dispositions législatives importantes ont été adoptées en 1993, pour les années scolaires 1993-1994 et 1994-1995, relativement au financement des écoles. Tout d'abord, des dispositions législatives prévoyant la compression de la semaine de travail ont été adoptées et permettent aux divisions scolaires d'exiger des enseignantes et enseignants qu'ils prennent jusqu'à dix journées de congé non payé (pour des fins administratives ou de perfectionnement professionnel). En outre, des dispositions législatives ont été adoptées en vue de limiter à 2 % pour la prochaine année l'augmentation du montant que les divisions scolaires peuvent percevoir en taxes foncières (sous réserve de certains critères comme l'augmentation du nombre d'inscriptions).

Saskatchewan

Le gouvernement de la Saskatchewan, par l'entremise du ministère de l'Éducation, verse aux 118 divisions scolaires de la province des subventions qui représentent environ 44 % de leurs revenus. La formule des subventions de base des écoles primaires et secondaires prévoit que les subventions de fonctionnement des écoles sont égales à la différence entre les dépenses approuvées et les recettes approuvées.

Pour l'essentiel, les dépenses approuvées sont calculées en multipliant le nombre d'élèves par le taux de base correspondant à la catégorie du niveau d'enseignement et au type de division scolaire. Les taux reflètent le montant réaliste des frais d'administration et d'enseignement, des dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux, d'achat de mobilier et de matériel ou de rénovations et réparations (en dehors des dépenses d'immobilisations), des frais d'intérêt et bancaires, et du coût des transports aux manifestations spéciales. Citons encore, au nombre des dépenses approuvées, le financement conditionnel des programmes coûteux d'éducation spéciale, des transports, des frais de scolarité, des services communs et des programmes de langue seconde.

Les recettes approuvées sont calculées en multipliant l'évaluation rajustée de la division scolaire par un facteur de péréquation fixé par la province. Les droits de scolarité font aussi partie des recettes approuvées.

School divisions collect taxes, through the municipalities, on residential and non-residential property. Farm buildings, government buildings and churches are exempt. School divisions must cover their unrecognized expenditures from local revenue.

Local taxes account on average for 51% of school division revenue. Other sources of revenue for school divisions (approximately 4%) are the federal government, auxiliary services, interest, and dividends.

The funding of capital education facilities approved by the province is shared on an average 63% province and 37% school division basis. The provincial share is reimbursed to the school divisions by repayment of the recognized capital long-term debt on approved capital projects.

In addition to the foundation operating and capital grants, the Education Development Fund (EDF) was established in 1985 to finance improvements to Saskatchewan's K-12 education system. The EDF, a ten-year program, is used to fund the acquisition of learning resources, program improvements and efficiency improvements. The last year for funds being made available under the program will be 1996-97. Since 1985, more than \$111 million was paid out from the fund. The Government of Saskatchewan also contributes to the teachers' pension fund, group life insurance plan and dental plan.

Saskatchewan Education operates the Saskatchewan Book Bureau, which is financially self-sufficient. In addition, the Saskatchewan Correspondence School is supported by tuition fee revenues and funding from the department.

With regard to private schools, elementary schools are not eligible to receive provincial funding, but a limited number of secondary schools do receive provincial support. The main sources of funding for private schools are tuition fees and room and board.

Changes in Operating Grant Funding Since 1991

The basic funding formula for K-12 funding has not changed substantially since 1991. No new factors were added or removed from the formula but adjustments were made to the existing factors.

The department funding to school divisions has been the following:

1991	\$ 371,080,123
1992	362,465,759
1993	355,083,253
1994	348,941,189
1995	348,941,189

The reduction in provincial funding over the past years caused reduced expenditure and an increase in local taxation. The overall effect was to reduce cost by decreasing overhead and staff reductions and increasing the local share of the cost of education.

Les divisions scolaires prélevent des taxes, par l'intermédiaire des municipalités, sur les propriétés résidentielles et non résidentielles. Les bâtiments agricoles, les édifices gouvernementaux et les églises sont exemptés. Les divisions scolaires doivent financer leurs dépenses non approuvées à partir de l'impôt local.

L'impôt local représente en moyenne 51 % des recettes des divisions scolaires. Les autres recettes des divisions scolaires (environ 4 %) proviennent du gouvernement fédéral, des services auxiliaires, des intérêts et des dividendes.

Le financement des dépenses d'immobilisations en éducation approuvé par la province est partagé, en moyenne, à raison de 63 % pour la province et 37 % pour la division scolaire. La province paye sa part en remboursant la dette à long terme reconnue, contractée par les divisions scolaires pour les projets d'immobilisations approuvés.

Outre les subventions de base (fonctionnement et immobilisations), la province fournit un financement dans le cadre du fonds pour le développement de l'éducation, créé en 1985 pour financer des améliorations au système d'enseignement primaire et secondaire de la Saskatchewan. Ce programme doit s'étaler sur dix ans et a pour but de financer l'acquisition de matériel pédagogique, les améliorations aux programmes et les projets de rentabilisation. En 1996-1997, il entrera dans sa dernière année. Depuis 1985, plus de 111 millions de dollars ont été puisés à même le fonds. Le gouvernement de la Saskatchewan contribue également aux régimes de retraite, d'assurance-vie collective et de soins dentaires du personnel enseignant.

Le ministère de l'éducation administre le Bureau des manuels scolaires, qui s'autofinance. L'École par correspondance de la Saskatchewan, par ailleurs, est financée par les droits de scolarité et des subventions du ministère.

Quant aux écoles privées, les écoles primaires ne sont pas admissibles aux subventions provinciales, mais quelques écoles secondaires en reçoivent. La principale source de financement des écoles privées demeure les droits de scolarité et de pensionnat.

Changements touchant le financement des subventions de fonctionnement depuis 1991

La formule de base de financement pour l'enseignement primaire et secondaire n'a pas changé substantiellement depuis 1991. Aucun nouveau facteur n'est venu s'ajouter à la formule ou en a été retranché, mais des ajustements ont été apportés aux facteurs en place.

Le financement versé par le ministère aux divisions scolaires s'est réparti de la façon suivante :

1991	371 080 123	\$
1992	362 465 759	
1993	355 083 253	
1994	348 941 189	
1995	348 941 189	

La réduction des subventions du gouvernement provincial au cours des dernières années a entraîné une réduction des dépenses et une augmentation de la taxation au niveau local. Cela a eu pour effet globalement de réduire les coûts en diminuant les frais généraux et l'effectif, et d'augmenter le financement au niveau local de l'éducation.

Alberta

In 1992-93, education in Alberta was funded as a joint undertaking of locally elected school boards and provincial government. School jurisdictions were responsible for a portion of education costs through taxation on both residential and non-residential property, while the province provided a major portion of funds from general revenues and a tax levy on non-residential property. School jurisdictions received on average 60% of their revenues from the provincial government, 34% from local property taxes and 6% from the federal government and miscellaneous fees and charges.

Approximately 75% of the provincial grants to school jurisdictions were distributed through the School Foundation Program Fund (SFPF), which was funded by the general revenues of the province (85%), and by a tax levy on non-residential property (15%). The SFPF grants provided support for school construction, student transportation, and for debt payments for school instruction. The provincial government also provided other grants from its general revenues to support specific programs and services such as special education, vocational education, language programs, extension programs, and early childhood services.

The provincial government provided fiscal equity funding to school jurisdictions to reduce effects of factors that were beyond the control of school jurisdictions and that cause differences in available educational resources and services for students. The equity grant formula provided funding to compensate school boards that have below provincial average assessment per student or higher per student costs due to population sparsity, with a distance component to offset higher costs associated with operating at a significant distance from a major supply centre.

Beginning in September 1992, the provincial government changed the method of paying for teachers' pensions. The province now matches the teacher's contributions to the fund, which is a change from the previous method of paying out half of the benefits. An additional contribution is made by government and teachers to eliminate the unfunded liability surcharge. These contributions are based on the total teachers' payroll and the government contribution rate.

Private schools in Alberta receive slightly more than one third of their revenue from the provincial government. The main source of private school revenue is tuition fees and, for residential schools, room and board.

In 1994, in order to provide equitable educational opportunities for all students, the province assumed responsibility for the requisitioning and distribution of educational property taxes. The existing School Program Foundation Fund was dissolved and the Alberta School Foundation Fund (ASFF) established. This fund provides for payments to school boards of an equal amount per eligible student based on enrolments and high school course completions. Additional funding representing grants authorized by the minister is provided from the general revenues of the province. In addition, boards may levy up to 3% of their annual budget through a Special School Tax Levy. Agreements have been established to phase in uniform provincial mill-rates for education property taxes by 1997.

Alberta

En 1992-1993, le financement de l'éducation en Alberta était assumé, conjointement et en collaboration, par les conseils scolaires élus localement et par le gouvernement provincial. Les autorités scolaires finançaient une partie des coûts de l'éducation par le biais d'impôts sur les propriétés résidentielles et non résidentielles, tandis que la province finançait une partie des fonds à partir de ses recettes générales et par un impôt sur les propriétés non résidentielles. Les autorités scolaires recevaient en moyenne 60 % de leur argent de la province, 34 % des impôts fonciers locaux et 6 % du gouvernement fédéral et d'autres taxes et droits divers.

Environ 75 % des subventions que les autorités scolaires recevaient de la province étaient réparties dans le cadre du Fonds du programme de fondation des écoles (FPFE), qui était alimenté par le Trésor provincial (85 %) et par les impôts sur les propriétés non résidentielles (15 %). Les subventions du FPFE servaient à financer les constructions scolaires, le transport des élèves et le service de la dette au titre de l'instruction. La province offrait également des subventions générales au titre de programmes et services spéciaux comme l'enfance en difficulté, la formation professionnelle, les cours de langue, les programmes complémentaires et les services à la petite enfance.

Le gouvernement provincial fournissait des subventions d'égalisation fiscale aux autorités scolaires pour contrebalancer l'effet de facteurs indépendants de leur volonté qui causent une disparité dans le niveau des ressources et des services scolaires accessibles aux élèves. La formule de calcul de ces subventions permettait de compenser les conseils scolaires dont l'assiette fiscale était inférieure à la moyenne provinciale ou dont les coûts par élève sont plus élevés à cause d'une faible densité de population; elle comportait également un indice d'éloignement pour contrebalancer les frais de fonctionnement plus élevés qu'avaient à assumer les écoles situées à une distance importante des grands centres d'approvisionnement.

Depuis septembre 1992, le gouvernement provincial a modifié la méthode de paiement pour la pension des enseignants. La province effectue désormais des contributions au fonds de pension équivalentes à celles des enseignants, ce qui correspond à un changement par rapport à la méthode précédente de contribution à la moitié des avantages sociaux. Une contribution supplémentaire est effectuée par le gouvernement et les enseignants pour éliminer la dette non provisionnée. Ces contributions sont basées sur la masse salariale totale des enseignants et le taux de contribution du gouvernement.

Les écoles privées de l'Alberta reçoivent un peu plus du tiers de leurs revenus du gouvernement provincial. Leur principale source de financement provient des droits de scolarité et de pensionnat.

En 1994, la province devint responsable de la perception et de la distribution de l'impôt foncier scolaire dans le but d'assurer à tous les élèves une instruction équitable. On a dissous le *School Program Foundation Fund* et établi le *Alberta School Foundation Fund* (ASFF). Ce fonds paie aux conseils scolaires un montant égal pour chaque élève en se fondant sur le nombre d'inscriptions et le nombre de cours complétés au secondaire. Des subventions autorisées par le Ministre et provenant du revenu général de la province servent de financement supplémentaire. De plus, les conseils peuvent imposer jusqu'à 3 % de la valeur de leur budget annuel à l'aide du *Special School Tax Levy*. Des ententes ont été conclues pour l'inclusion graduelle de taux provinciaux uniformes sur l'impôt foncier d'ici 1997.

In 1995, the province introduced a new framework for funding school boards. The framework provides a fair and equitable distribution of education dollars and focuses these resources on classroom instruction. The new funding system is simplified and streamlined, giving school boards increased flexibility in allocating their funds to meet local needs and priorities.

The funding framework allocates funds to school boards using three blocks: the instruction block, the support block, and the capital block. Within the instruction block, school boards receive an equal amount per student to provide basic instructional services to their students. Funding is also provided in the instruction block to support: special education, sparsity and distance costs, initiatives that improve the quality of education, emergent funding for school boards, home education, learning resources, early childhood services, and school based instructional support and administration.

The support block provides for the costs of: operating and maintaining schools, board governance and central office administration, and student transportation. The capital block provides for the cost of school building projects supported by Alberta Education.

British Columbia

British Columbia's Education System

The Ministry of Education is responsible for ensuring that students enrolled in elementary and secondary schools have access to quality and cost-effective education. The ministry sets standards and overall direction for the education system and provides leadership to education agencies in the province. The ministry's key responsibilities are finance and facilities; program direction, development and implementation; student access and achievement; and system evaluation and public accountability.

British Columbia's public education system is administered by 75 locally elected school boards, which operate under the guidelines of the School Act and regulations and ministerial orders. Over half a million students are taught in more than 1,600 public schools in the province. The province also funds some 331 independent schools and several special schools.

Boards of trustees are elected for each public school district, and are responsible for setting spending priorities in their district. Boards hire staff, deliver programs and services, and maintain buildings.

Teachers are employees of local boards and members of local labour unions. They are governed by professional standards established by the College of Teachers, and are responsible for classroom instruction and related duties.

Provincial Funding

Government provides an overall block of funds to be allocated to school districts to cover the cost of providing educational programs and services to learners.

En 1995, la province a adopté un nouveau cadre de financement des conseils scolaires. Ce cadre de financement alloue une distribution équitable des sommes versées à l'enseignement et met l'accent sur les ressources de l'enseignement en classes. Le nouveau système de financement simplifié et rationalisé permet aux conseils scolaires de distribuer les fonds selon les besoins locaux et prioritaires.

Le cadre de financement alloue les fonds aux conseils scolaires en trois blocs: le bloc de l'enseignement, le bloc de soutien et le bloc de l'immobilisation. En ce qui concerne le bloc de l'enseignement, les conseils scolaires reçoivent des montants égaux par étudiants pour assumer les services d'enseignement de base. Le financement est également alloué au bloc de l'enseignement pour soutenir les services spéciaux, les coûts reliés à la faible densité et dispersion de la population, les améliorations de la qualité de l'enseignement, le financement pour le développement de conseils scolaires, l'enseignement à la maison, les ressources à l'enseignement, les services à la petite enfance, et l'administration et le soutien à l'enseignement dans les écoles.

Le bloc de soutien alloue des fonds pour les coûts d'opération et d'entretien des écoles, la gestion des conseil scolaires et de l'administration centrale, le transport des écoliers. Le bloc de l'immobilisation alloue des fonds pour le coût des projets de construction des écoles supporter par le ministère de l'éducation de l'Alberta.

Colombie-Britannique

Le système d'éducation en Colombie-Britannique

Le ministère de l'Éducation est chargé de faire en sorte que les élèves des écoles primaires et secondaires aient accès à une instruction de qualité qui soit rentable. Il établit les normes et l'orientation générale du système d'éducation et fournit le leadership aux organismes éducatifs de la province. Les responsabilités clés du ministère sont les suivantes : le financement et les installations; l'orientation, l'élaboration et la mise en place des programmes; l'accès aux élèves et leur réussite; le système d'évaluation et la responsabilité publique.

Le système d'éducation public de la Colombie-Britannique est administré par 75 conseils scolaires locaux élus qui siègent sous la conduite de la *Loi et les règlements sur les écoles* et de décrets ministériels. On enseigne à plus d'un demi-million d'élèves dans plus de 1600 écoles publiques dans la province. La province finance également quelque 331 écoles indépendantes et plusieurs écoles spécialisées.

Des conseils d'administration sont élus dans chaque district scolaire public et sont chargés d'établir les priorités financières de leur district. Ces conseils embauchent le personnel, offrent des programmes et des services et veillent à l'entretien des édifices.

Les enseignantes et enseignants sont embauchés par les conseils locaux et font partie des syndicats locaux. Les normes professionnelles qui les gouvernent sont établis par le *College of Teachers* et il leur revient de donner l'instruction en classe et d'effectuer des tâches connexes.

Financement provincial

Le gouvernement accorde un bloc de fonds global qui est réparti entre les districts scolaires pour assumer le coût des programmes d'instruction et des services aux élèves.

Provincial funding covers the cost of:

- programs and services for students with special needs
- transportation and busing
- textbooks and classroom equipment
- Aboriginal education
- heating and maintenance of schools
- locally developed programs
- community growth and community schools
- school and district administration
- salaries, benefits, and other compensation for teachers and support staff

1995-96 School Year

The block of funds for kindergarten to grade 12 education is determined in the spring. The total amount may reflect an economic adjustment, new education mandates and changes in school demographics. The block amount is expressed as an average amount for each student, multiplied by the expected provincial student enrolment.

For the 1995-96 school year, the block amount is over \$3.3 billion, based on an average per student amount of \$5,827.

Additional Government Funding

In addition to the block of funds, government provides money for capital construction of new schools and additions. Other funding is for specific programs such as the Provincial Special Resources Programs, School Meals and Passports to Education.

Distribution of Block Funds

The block of funds is allocated to the 75 school districts based on actual costs, and distributed through the Funding Allocation System. This system is intended to provide equity of access to educational services across the province, and recognizes the relative cost of providing programs in each district.

There are wide differences in the costs and needs of each school district in the province. For instance, a district in northern B.C. has far higher heating costs than one in the south; or, a district with many new immigrants needs to provide more extensive English as a Second Language (ESL) programs.

The majority of every district's funding is accounted for through the Common Core Grant, which allocates a standard base amount for each district, for each student (based on grade level), and for each elementary or secondary school. These amounts are the same for each district. Variances in funding are recognized through the Specific District Grants, which take into account the varying costs across districts due to factors such as differences in student make-up (the number of students enrolled in higher cost programs such as English as a Second Language and Special Education); differences in teacher salary levels due to the salary grids and category and experience level of teachers; variations in the cost of operations, maintenance and transportation based on age of facilities and distance travelled; and differences in district size and geographic characteristics.

Le financement provincial couvre les dépenses suivantes :

- les programmes et services pour les élèves ayant des besoins spéciaux;
- le transport et le ramassage scolaire;
- les manuels de cours et les fournitures de classe;
- l'éducation aux Autochtones;
- le chauffage et l'entretien des écoles;
- les programmes élaborés localement;
- la croissance communautaire et les écoles communautaires;
- l'administration des écoles et du district;
- les salaires, les avantages sociaux et les autres rémunérations accordées aux enseignantes et enseignants et au personnel de soutien.

L'année scolaire 1995-1996

C'est au printemps que l'on décide du montant du bloc de fonds pour l'instruction à partir du jardin d'enfance jusqu'à la 12^e année. Le montant total peut refléter un ajustement économique, de nouveaux mandats d'éducation et des changements démographiques dans le milieu scolaire. La valeur du bloc est le résultat du coût moyen par élève multiplié par le nombre anticipé d'inscriptions dans la province.

Le montant du bloc de fonds pour l'année scolaire 1995-1996, soit plus de 3,3 milliards de dollars, est fondé sur une somme moyenne de 5827\$ par élève.

Autre financement provincial

En plus du bloc de fonds, le gouvernement fournit le capital pour la construction de nouvelles écoles et les rallonges. Il finance également des programmes particuliers tels que le *Provincial Special Resources Programs, School Meals et Passports to Education*.

Répartition du bloc de fonds

Le bloc de fonds est réparti entre les 75 districts scolaires selon les coûts réels et distribué par le biais du *Funding Allocation System* (système de ventilation du financement). Ce système vise à assurer l'équité en matière d'accès aux services d'éducation à la grandeur de la province et reconnaît la relativité des coûts des programmes dans chaque district.

Les écarts entre les coûts et les besoins de chaque district scolaire de la province sont grands. Par exemple, le coût du chauffage dans un district du nord de la province est beaucoup plus élevé que dans un district du sud, tout comme un district composé de nombreux immigrants nouvellement arrivés doit fournir des programmes d'enseignement de l'anglais, langue seconde (ALS) plus élaborés.

La majorité des fonds de chaque district est gérée par l'entremise du *Common Core Grant*, qui distribue un montant de coût standard pour chaque district, pour chaque élève (selon le niveau scolaire) et pour chaque école primaire ou secondaire. Ces montants sont les mêmes pour chaque district. Les écarts de financement sont reconnus par le biais du *Specific District Grants*, qui tient compte de l'écart des coûts occasionné par des différences entre les districts, telles que : la composition des groupes d'élèves (le nombre d'élèves inscrits à des programmes plus coûteux tels que «Anglais langue seconde» et «Éducation spéciale» ; les salaires des enseignantes et enseignants, dépendant des grilles salariales, de leur niveau et leur expérience; les coûts d'exploration, d'entretien et de transport, compte tenu de l'âge des installations; les distances à voyager, la grandeur des districts et leurs caractéristiques géographiques.

Residential Property Taxes

School residential property taxes are now set by the Lieutenant Governor in Council, except for any additional taxes approved by local school board referendum. Taxes are collected by municipalities (for the Surveyor of Taxes in unincorporated areas) and forwarded to the province to help finance block and debt service costs of school boards.

The framework for setting residential school property tax rates is designed to be simple, predictable, and equitable. The concept of assessed values as a measure of ability to pay is the primary consideration, but moderates the differences in assessed value between districts.

In 1995, the basic homeowner grant has been set at \$470 (\$745 for seniors and qualifying disabled and war veteran homeowners).

Yukon

The Yukon's education system continues to be operated directly by the Department of Education under the Education Act; however, we anticipate that our first school board will be formed by the Francophone community early in 1996.

Approximately 6,100 students are in attendance at Yukon's 29 publicly funded schools. Because of the absence of school boards, each school has a school council, an elected body made up of parents from the school's attendance area. The 29 publicly funded schools include three Roman Catholic schools and one French First Language school. Public funding is not available for registered private schools.

The territorial government wholly funds the public school system exclusive of federal recoveries for programs such as French First Language. There is no school tax levied in any jurisdiction in the Yukon. This approach guarantees equitable funding for schools as some municipalities have a significant tax base, while many schools are in smaller communities with a negligible tax base. The British Columbia curriculum is followed with some modifications to meet Yukon and community needs. Operation and maintenance expenditures for the 1995-96 fiscal year for the public school system are estimated at approximately \$54 million with an additional capital budget of approximately \$9 million. School budgets and staffing entitlements are determined by the Department of Education using formulas that are enrolment based but that also recognize special conditions existing amongst various communities.

Teachers, educational assistants, remedial tutors, and native language instructors are paid as employees of the Yukon government. These employees are represented by the Yukon Teachers' Association, and are covered by a collective agreement between the association and the government of Yukon. All government of Yukon employees' pensions are managed by the Federal Public Service Superannuation Plan.

Impôt foncier résidentiel

L'impôt foncier scolaire est maintenant déterminé par le lieutenant-gouverneur en conseil, à l'exception des taxes supplémentaires qui sont approuvées par référendum au conseil scolaire. Les taxes sont perçues par les municipalités (pour l'inspecteur des taxes dans les régions incorporées) et remises à la province pour financer le bloc de fonds et les coûts du service de la dette des conseils scolaires.

La structure qui sert à déterminer les taux de l'impôt foncier scolaire est conçue dans le but d'être simple, prévisible et équitable. Bien que la première préoccupation du concept des valeurs estimées soit de servir de mesure pour établir la capacité de payer, il tient également compte des différences de la valeur estimée entre les districts.

En 1995, l'octroi de la compensation fiscale était établi à 470 \$ (745 \$ pour les personnes âgées, les personnes handicapées admissibles et les vétérants).

Yukon

Le fonctionnement du système d'éducation du Yukon continue d'être assuré par le ministère de l'Éducation, en vertu de la Loi sur l'éducation (*Education Act*). Toutefois, on s'attend à ce qu'un premier conseil scolaire soit créé par la collectivité francophone au début de 1996.

Environ 6100 élèves fréquentent les 29 écoles publiques du Yukon. Étant donné l'absence de conseils scolaires, chaque école a son propre conseil, qui est constitué de parents élus du secteur. Les 29 écoles publiques comprennent trois écoles catholiques et une école de français langue première. Aucun financement public n'est versé aux écoles privées enregistrées du territoire.

Le gouvernement du territoire finance entièrement les écoles publiques, exception faite de l'argent fourni par le gouvernement fédéral au titre de programmes comme ceux de français langue première; il n'y a pas de taxe scolaire au Yukon. Cette formule garantit un financement équitable des écoles : si certaines municipalités ont une assiette fiscale confortable, beaucoup d'écoles sont situées dans des collectivités plus petites dont l'assiette fiscale est négligeable. C'est le programme d'études de la Colombie-Britannique qui est utilisé, avec les modifications voulues pour tenir compte des besoins du Yukon et de la collectivité. Les dépenses de fonctionnement et d'entretien du système public pour l'exercice 1995-1996 sont évaluées à environ 54 millions de dollars, avec un budget additionnel d'immobilisations d'environ neuf millions de dollars. Le budget des écoles et leur dotation en personnel sont déterminés par le ministère de l'Éducation d'après des formules basées sur les effectifs, mais qui tiennent également compte de la situation particulière des diverses localités.

Les membres du personnel enseignant, les aides-enseignants, les orthopédagogues et les enseignantes et enseignants en langues autochtones sont payés comme s'ils étaient des employés du gouvernement du Yukon. Ils sont représentés par l'association des enseignantes et enseignants du Yukon et sont assujettis à une convention collective conclue avec le gouvernement du Yukon. Les prestations de retraite de tous les fonctionnaires du Yukon sont traitées sous forme de contributions du gouvernement du Yukon au Régime de pension de retraite de la fonction publique fédérale.

The department's Special Programs Branch provides assessment, therapy and consultation services to all schools with respect to children with special needs. There are no special schools for special needs students; instead, professionals are on staff within the schools to implement individualized education plans and work directly with students with severe or multiple exceptionalities.

Northwest Territories

Under the *Northwest Territories Education Act*, the Minister of Education, Culture and Employment is responsible for providing an education system from kindergarten to grade 12.

This responsibility is administered through one territorial board of secondary education, eight divisional boards of education established in each region of the NWT and two school districts in Yellowknife, one of which is public and the other Roman Catholic. Each board is made up of elected representatives who work to ensure that school programs reflect the values and priorities of the communities they serve.

The eight divisional boards of education and the board of secondary education are essentially 100 per cent funded by the territorial government. The two Yellowknife school districts receive 100 per cent of their funding for high school programs and 75 per cent of their funding for kindergarten to grade 9 programs from the territorial government. The remaining funds are raised through municipal taxation.

The funding for education is based on a formula. The formula is a combination of enrolment-driven and approved budget calculations. The funding model is continuously updated in an effort to simplify and streamline the formula. This constant development promotes equity between boards and the recognition of educational requirements.

A new *Education Act* has been passed in the Legislative Assembly and is expected to come into force in July 1996. The new Act allows for the possibility of increased control by local and divisional education authorities.

La direction de l'enfance en difficulté du ministère offre des services d'évaluation, de traitement et de consultation à toutes les écoles qui en ont besoin pour leurs élèves en difficulté. Il n'y a pas d'écoles spéciales pour ces enfants; ce sont les spécialistes de chaque école qui appliquent des programmes d'enseignement personnalisés et qui travaillent directement avec les enfants ayant des difficultés profondes ou multiples.

Territoires du Nord-Ouest

En vertu de la *Loi sur l'éducation* des Territoires du Nord-Ouest, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi est responsable du système d'éducation, de la maternelle à la 12^e année.

Cette responsabilité est partagée entre un conseil territorial de l'éducation secondaire et huit conseils divisionnaires de l'éducation, établis dans chaque région des Territoires du Nord-Ouest, et deux districts scolaires à Yellowknife, dont un public et un catholique. Chaque conseil est constitué de représentantes et représentants élus, qui s'assurent que les programmes scolaires correspondent aux valeurs et aux priorités des collectivités desservies.

Les huit conseils divisionnaires de l'éducation et le conseil de l'éducation secondaire sont essentiellement financés intégralement par le gouvernement territorial. Les deux districts scolaires de Yellowknife reçoivent la totalité des crédits pour les programmes secondaires et 75 % des crédits pour la maternelle à la 9^e année du gouvernement territorial. Le reste des fonds provient de la taxation municipale.

Le financement de l'éducation est fondé sur une formule. Il s'agit d'une combinaison du taux d'inscription et du calcul des budgets approuvés. Le modèle de financement est continuellement mis à jour, en vue de simplifier et de rationaliser la formule. Cette façon de faire permet d'assurer l'équité entre les conseils et de reconnaître les besoins en matière d'éducation.

Une nouvelle *Loi sur l'éducation* a été adoptée par l'Assemblée législative et devrait prendre effet en juillet 1996. Elle prévoit un contrôle accru par les responsables locaux et divisionnaires de l'éducation.

Appendix II

Annexe II

Definitions

Définitions

Enrolment and Graduates

Age of students: For enrolment purposes, age is calculated as of September 30 for all provinces and territories except for Newfoundland (December 31), Prince Edward Island (October 31) and Alberta (September 1). For graduation data, age is calculated as of June 1 for all provinces.

Elementary-secondary: The level of education that refers to programs from pre-grade one to the last year of schooling (grade 11 or 12, depending on the particular province).

Enrolment: Headcount of students enrolled as of September 30 of the school year.

Full-time-equivalent (FTE) enrolment: Half-day pre-grade 1 classes at 50%; all other grades and programs, headcount.

Graduation rate: This measure is the sum of age-specific ratios of number of graduates to population for an academic year. The ratios are calculated using population as of June 1 of the school year and number of graduates by age as of the same date. "Late graduates" are included in the calculations. The ratios are calculated for each specific age and summed across all ages. Graduation rates are based on "youth" only. That is, graduates from upgrading programs for out-of-school adults, sometimes leading to "equivalency" certification but in other cases leading to regular high school graduation certification, are not included. If adult graduates were included, the graduation rates would be higher in all jurisdictions.

Participation in French immersion: Enrolment in public school French immersion programs as a proportion of total non-French public school enrolment.

Participation rate: The ratio of school enrolment as of September 30 of a given year of a specific age group to the total population of the same age group.

Public schools: Elementary and secondary schools established and funded under the authority of provincial education acts and operated by local education authorities (school boards) under delegated authority for the province.

Educators

Age of educators: Age as of December 31 of the school year.

Administrative positions: Positions of principal and vice-principal.

Educators: All school-based administrative and educational staff (teachers, principals, vice-principals, department heads, and school librarians) and board-based supervisors (such as superintendents and assistant superintendents) of instructional areas.

Effectifs et diplômes

Âge des élèves: Aux fins du calcul des effectifs, on utilise l'âge des élèves au 30 septembre pour toutes les provinces ou territoires, sauf Terre-Neuve (31 décembre), l'Île-du-Prince-Édouard (31 octobre) et l'Alberta (1^{er} septembre). Pour l'obtention des diplômes, on utilise l'âge des élèves au 1^{er} juin dans toutes les provinces.

Enseignement primaire et secondaire: Palier d'enseignement désignant les programmes allant de la première année du préscolaire à la dernière année d'école (11^e ou 12^e année selon la province).

Effectifs: Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre de l'année scolaire en cours.

Effectifs équivalents temps plein (ETP): 50 % du nombre d'élèves inscrits pour une demi-journée au niveau préscolaire; nombre total d'élèves inscrits dans toutes les autres années et programmes.

Taux d'obtention de diplôme: Sommes des rapports par âge entre le nombre de diplômés et la population pour une année scolaire donnée. Les rapports sont calculés d'après les chiffres de population au 1^{er} juin de l'année scolaire et le nombre de diplômés par âge à la même date. Les personnes qui ont obtenu leur diplôme plus tard dans l'année sont prises en compte dans le calcul du nombre de diplômés. Les taux d'obtention de diplôme sont fondés sur les données relatives aux «jeunes» seulement. Ainsi, les diplômés des programmes de recyclage destinés aux adultes, qui mènent dans certains cas à l'obtention d'une attestation d'«équivalence», mais dans d'autres à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires normales, ne sont pas inclus. Si les diplômés adultes étaient inclus dans les taux, ceux-ci seraient plus élevés dans toutes les provinces et territoires.

Participation aux programmes d'immersion en français: Effectif des programmes d'immersion en français des écoles publiques, proportionnellement à la population non francophone totale des écoles publiques.

Taux de participation: Le rapport entre l'effectif scolaire au 30 septembre d'une année donnée pour un groupe d'âge précis et la population totale de ce groupe d'âge.

Écoles publiques: Établissements d'enseignement primaire-secondaire créés et financés en vertu des lois provinciales en matière d'éducation et administrés par les autorités locales responsables de l'enseignement (conseils scolaires) conformément aux pouvoirs qui leur sont conférés par la province.

Personnel scolaire

Âge du personnel scolaire: Âge au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

Postes administratifs: Postes de directeur et directrice, directeur adjoint et directrice adjointe.

Personnel scolaire: Tous les membres du personnel administratif et enseignant d'un établissement (enseignantes et enseignants, directrices et directeurs, directrices adjointes et directeurs adjoints, chefs de département et bibliothécaires), ainsi que le personnel de surveillance des diverses disciplines (surintendantes et surintendants, surintendantes et surintendants adjoints) rattachés aux conseils et commissions scolaires.

Pupil-educator ratio: The ratio of pupils to all educators, giving an indication of the number of professional staff (such as classroom teachers, consultants, counsellors, resource teachers, and school administrators) who contribute to the learning environment.

Finance

Current dollars: Actual amounts spent at a given point in time. These amounts have not been inflated and are not based on constant dollars of a specified base year, using an index.

Education Price Index (EPI): Measure of the percentage change through time in the cost of purchasing a constant set of goods and services by school boards.

Fringe benefits: An employment benefit granted by an employer that involves a money cost without affecting basic salaries or wages. This includes items paid by the employer, such as contributions to private or public pension plans, unemployment insurance, life insurance plans, health plans, dental and drug plans, vision care plans, workers' compensation plans, private disability insurance plans, early retirement gratuities, private use of institutional goods and services, employee discounts, and any other benefits not directly related to regular salaries and wages.

Gross Domestic Product (GDP): Measure of the unduplicated value of production originating within the geographical boundaries of a region, regardless of whether the factors of production are resident or non-resident. In other words, it is a measure of the size of the economy.

Instructional costs: All expenditures dealing with activities related to the teaching process, such as salaries, wages, fringe benefits and special allowances of regular, part-time and supply teachers, principals, vice-principals, student assistants and certified personnel; instructional supplies and materials; services purchased or contracted; any other expenses dealing directly with the instruction function.

Per capita: The total expenditure for education, divided by the total population.

Public school expenditures: All expenditures, operating and capital, of school boards, as well as departmental expenditures for the provision of direct services on behalf of school boards.

Total elementary and secondary education expenditures: Operating and capital expenditures for public and non-public schools.

Rapport élèves/personnel scolaire : Le rapport entre les élèves et tous les membres du personnel scolaire, qui donne une idée du nombre de personnes professionnellement qualifiées (enseignantes et enseignants, personnel d'orientation, consultantes et consultants pédagogiques, personnel enseignant suppléant et personnel administratif) qui contribuent au milieu scolaire.

Finance

Dollars courants : Sommes effectivement dépensées à un moment précis. Les chiffres n'ont pas subi l'effet de l'inflation et ne sont pas basés sur les dollars constants d'une année de référence, avec un coefficient de rajustement.

Indice des prix de l'enseignement (IPE) : Mesure en pourcentage du changement survenu au cours des ans dans le prix d'achat d'un même «ensemble» de biens et services par les commissions ou conseils scolaires.

Avantages sociaux : Les avantages sociaux sont définis comme étant les prestations monnayables versées par une ou un employeur mais qui ne changent pas le salaire ou la rémunération de base, comme les cotisations à un régime de retraite privé ou public, l'assurance-chômage, les régimes d'assurance-vie, les régimes d'assurance maladie, de soins dentaires, de remboursement des médicaments et de soins ophtalmologiques, les assurances contre les accidents du travail, les assurances-invalidité privées, les primes de retraite anticipée, l'utilisation à des fins personnelles de biens et services de la compagnie, les escomptes au personnel et tout autre avantage qui n'est pas directement lié au salaire ou à la rémunération ordinaire.

Produit intérieur brut (PIB) : Mesure sans double compte de la valeur de la production réalisée à l'intérieur des limites géographiques d'une région, peu importe que les agents ou agents de cette production soient résidents ou non.

Coûts de l'enseignement : Toutes les dépenses attribuables aux activités liées au processus d'enseignement, comme les salaires et les avantages sociaux du personnel enseignant ordinaire, à temps partiel et en suppléance, des directrices et directeurs d'école, des directrices et directeurs adjoints, des élèves enseignants et du personnel certifié, les fournitures et le matériel pédagogique, les services achetés et obtenus sous contrat, ainsi que toute autre dépense liée directement à la fonction enseignante.

Par personne : Le montant total des dépenses au titre de l'éducation divisé par la population totale.

Dépenses des écoles publiques : Toutes les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations des commissions et conseils scolaires ainsi que les dépenses engagées par les ministères pour la prestation de services directs pour les commissions et conseils scolaires.

Dépenses totales de l'enseignement primaire et secondaire : Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations des écoles publiques et non publiques.

Appendix III

Data Tables

Annexe III

Tableaux de données

Table 1.1

Youth Population by Age Groups as a Percentage of Total Population, by Province and Territory, Canada, 1992

	Age Groups - Groupes d'âge			
	0-3	4-5	6-15	16-18
Nfld/T.-N.	5.04	2.59	15.69	5.48
P.E.I./Î.-P.-É.	5.78	2.81	15.05	4.48
N.B./N.-B.	5.34	2.66	13.53	4.31
N.S./N.-É.	5.15	2.60	14.08	4.65
Que./Qc	5.33	2.41	13.33	3.97
Ont.	5.65	2.68	13.15	3.97
Man.	6.03	2.92	14.24	4.38
Sask.	6.18	3.10	15.88	4.45
Alta/Alb.	6.45	3.16	15.17	4.13
B.C./C.-B.	5.32	2.64	13.22	3.84
Yukon	7.26	3.30	15.18	3.96
N.W.T./T. N.-O.	10.38	4.95	19.17	4.63
Canada	5.61	2.68	13.64	4.07

Source: Statistics Canada, Demography Division.

Tableau 1.1

Population des jeunes selon les groupes d'âge en pourcentage de la population totale, par province et territoire, Canada, 1992

	Age Groups - Groupes d'âge			
	0-3	4-5	6-15	16-18
Nfld/T.-N.	5.04	2.59	15.69	5.48
P.E.I./Î.-P.-É.	5.78	2.81	15.05	4.48
N.B./N.-B.	5.34	2.66	13.53	4.31
N.S./N.-É.	5.15	2.60	14.08	4.65
Que./Qc	5.33	2.41	13.33	3.97
Ont.	5.65	2.68	13.15	3.97
Man.	6.03	2.92	14.24	4.38
Sask.	6.18	3.10	15.88	4.45
Alta/Alb.	6.45	3.16	15.17	4.13
B.C./C.-B.	5.32	2.64	13.22	3.84
Yukon	7.26	3.30	15.18	3.96
N.W.T./T. N.-O.	10.38	4.95	19.17	4.63
Canada	5.61	2.68	13.64	4.07

Source: Statistique Canada, Division de la démographie.

Table 1.2

Number of Immigrants Under 18 by Language Spoken, by Province and Territory, Canada, 1992

	English	French	Bilingual	Neither Official Language	Total
	Anglais	Français	Bilingue	Aucune langue officielle	
Nfld/T.-N.	114	-	4	71	189
P.E.I./Î.-P.-É.	24	-	-	25	49
N.S./N.-É.	285	-	1	429	715
N.B./N.-B.	86	12	-	74	172
Que./Qc	1,453	2,687	600	7,690	12,430
Ont.	13,716	132	115	15,626	29,589
Man.	396	4	-	772	1,172
Sask.	190	2	3	518	713
Alta/Alb.	1,221	10	8	2,499	3,738
B.C./C.-B.	2,514	19	11	5,033	7,577
Yukon	14	3	-	4	21
N.W.T./T. N.-O.	9	-	-	5	14
Canada	20,022	2,869	742	32,746	56,379

- nil or zero.

- néant ou zéro.

Table 1.3

**Net Interprovincial Migration of Persons Under 18,
by Province and Territory, from 1982 to 1992**

Tableau 1.3

**Migration interprovinciale nette des personnes de moins
de 18 ans, par province et territoire, de 1982 à 1992**

Nfld/T.-N.	-7,231
P.E.I./P.-É.	254
N.S./N.-É.	2,613
N.B./N.-B.	-93
Que./Qc	-25,983
Ont.	53,536
Man.	-10,792
Sask.	-21,325
Alta/Alb.	-23,146
B.C./C.-B.	34,862
Yukon	-559
N.W.T./T. N.-O.	-2,136

Source: Statistics Canada, Demography Division.*Source:* Statistique Canada, Division de la démographie.

Table 2.1

**School Enrolment by Age Groups, Canada, from
1975-76 to 1992-93**

Tableau 2.1

**Effectifs scolaires selon les groupes d'âge, Canada, de
1975-1976 à 1992-1993**

	Age Groups - Groupes d'âge				
	0-5	6-11	12-17	18-20	Total
1975-76*	453,819	2,446,713	2,560,802	127,935	5,589,269
1976-77*	455,860	2,369,895	2,593,587	127,943	5,547,285
1977-78*	444,887	2,290,248	2,522,718	111,469	5,369,322
1978-79*	443,208	2,249,698	2,472,378	127,700	5,292,984
1979-80	434,290	2,244,109	2,351,636	128,519	5,158,554
1980-81	452,851	2,202,222	2,305,593	138,190	5,098,856
1981-82	450,093	2,187,137	2,228,405	151,085	5,016,720
1982-83	456,244	2,166,148	2,185,334	178,575	4,986,301
1983-84	459,362	2,142,885	2,164,152	200,390	4,966,789
1984-85	471,351	2,139,611	2,124,997	200,235	4,936,194
1985-86	480,330	2,153,150	2,095,523	189,742	4,918,745
1986-87	490,178	2,175,463	2,077,844	185,672	4,929,157
1987-88	499,793	2,192,135	2,075,475	195,314	4,962,717
1988-89	521,881	2,220,296	2,062,945	209,933	5,015,055
1989-90	537,381	2,250,671	2,066,845	221,837	5,076,734
1990-91	545,165	2,285,264	2,078,409	226,223	5,135,061
1991-92	547,287	2,312,189	2,113,627	230,241	5,203,344
1992-93	544,236	2,337,248	2,158,145	240,853	5,280,482

* Includes data for Department of National Defence in Canada; all other years exclude Department of National Defence in Canada.

* Inclut les données pour le ministère de la Défense nationale au Canada; toutes les autres années excluent le ministère de la Défense nationale au Canada.

Table 2.2

Proportion of 4- and 5-Year Olds Enrolled in Public Schools, by Province and Territory, Canada, 1992-93*

Provinces	Age - Âge	
	4	5
Nfld/T.-N.	0.00	98.37
P.E.I./Î.-P.-É.	0.00	29.08
N.S./N.-É.	0.93	96.10
N.B./N.-B.	22.23	93.64
Que./Qc	10.05	91.97
Ont.	70.20	95.52
Man.	33.97	86.68
Sask.	19.01	91.19
Alta/Alb.	34.85	79.54
B.C./C.-B.	0.00	94.60
Yukon	23.55	95.94
N.W.T./T. N.-O.	22.61	94.84
Canada	41.15	90.93

* Children may be 4 or 5 years old upon entering school in September, but must be 5 or 6 at some time during the school year. Age of students in elementary-secondary is computed as of September 30 of the school year except for Newfoundland (December 31), Prince Edward Island (October 31) and Alberta (September 1).

* Les enfants peuvent être âgés de 4 ou 5 ans lorsqu'ils entrent à l'école au mois de septembre mais ils doivent avoir atteint l'âge de 5 ou 6 ans pendant l'année scolaire. L'âge des élèves du niveau primaire-secondaire est relevé au 30 septembre de l'année scolaire en cours à l'exception de Terre-Neuve (31 décembre), l'Île-du-Prince-Édouard (31 octobre) et l'Alberta (1 septembre).

Table 2.3

Participation Rates by Age, by Province and Territory, Canada, 1992-93*

	Participation				
	Age - Âge				
	15	16	17	18	19
Nfld/T.-N.	100.00	94.53	89.54	30.99	10.97
P.E.I./Î.-P.-É.	99.50	95.22	75.69	29.91	9.77
N.S./N.-É.	99.05	94.91	88.57	38.49	16.43
N.B./N.-B.	96.49	93.61	79.78	31.71	11.14
Que./Qc**	96.08	88.59	29.50	10.25	2.00
Ont.	97.93	94.97	87.28	58.32	17.34
Man.	98.44	92.45	79.08	31.25	14.54
Sask.	98.52	97.31	82.11	30.44	12.27
Alta/Alb.	97.44	93.00	75.18	32.72	9.21
B.C./C.-B.	96.03	93.21	87.74	30.90	8.48
Yukon	87.22	84.35	65.79	31.17	8.54
N.W.T./T. N.-O.	88.07	80.33	64.53	40.64	20.70
Canada	97.27	92.88	71.16	36.48	11.20

* Data include Department of National Defence in Canada.

* Les données incluent le ministère de la Défense nationale au Canada.

** In Quebec, students aged 17, 18 and 19 years old are mostly in college (cégeps). They could also be part of the adult education program which is not consider in this document.

** Les élèves de 17, 18 et 19 ans du Québec se retrouvent surtout à l'enseignement collégial. Ils peuvent également être au secteur des adultes qui n'est pas considéré dans ce document.

Table 2.4

Percentages of School-Age Population by Language Spoken in the Home, by Province and Territory, Canada, 1981 and 1991

Tableau 2.4

Pourcentages des effectifs d'âge scolaire selon la langue parlée à la maison, par province et territoire, Canada, 1981 et 1991

	Language - Langue					
	English - Anglais		French - Français		Others - Autres	
	1981	1991	1981	1991	1981	1991
	%	%	%	%	%	%
Nfld/T.-N.	99.3	99.1	0.3	0.2	0.4	0.6
P.E.I./Î.-P.-É.	96.9	97.8	2.6	1.9	0.4	0.3
N.S./N.-É.	96.8	97.2	2.3	1.8	0.9	1.0
N.B./N.-B.	66.7	67.7	32.8	31.7	0.5	0.6
Que./Qc	11.9	10.0	83.8	85.0	4.4	5.0
Ont.	88.7	88.5	4.1	3.1	7.2	8.4
Man.	88.0	89.7	3.0	2.0	8.9	8.3
Sask.	94.4	95.1	0.8	0.5	4.8	4.4
Alta/Alb.	93.6	93.3	1.2	0.6	5.2	6.1
B.C./C.-B.	93.8	91.8	0.4	0.3	5.8	7.9
Yukon	97.9	97.7	0.8	1.3	1.3	1.0
N.W.T./T. N.-O.	60.7	62.4	0.8	0.7	38.6	36.9
Canada	70.0	70.7	24.5	22.8	5.5	6.6

Source: 1991 Census.

Source: Recensement de 1991.

Table 2.5

Participation in French Immersion, by Province and Territory, Canada, 1981-82, 1989-90 and 1992-93

Tableau 2.5

Participation aux programmes d'immersion en français, par province et territoire, Canada, 1981-1982, 1989-1990 et 1992-1993

	Enrolment			Eligible Population			Participation rate		
	Effectif			Population admissible			Taux de participation		
	1981-82	1989-90	1992-93	1981-82	1989-90	1992-93	1981-82	1989-90	1992-93
Nfld/T.-N.	551	4,056	4,796	145,058	129,905	121,520	0.38	3.12	3.95
P.E.I./Î.-P.-É.	1,465	3,460	3,268	25,655	24,131	23,775	5.71	14.34	13.75
N.S./N.-É.	865	5,283	8,051	176,450	162,708	162,812	0.49	3.25	4.94
N.B./N.-B.	7,355	16,091	16,266	100,803	89,788	92,588	7.30	17.92	17.57
Que./Qc	33,341	131,229	25.41
Ont.	18,220	130,501	144,019	1,707,930	1,799,140	1,903,919	1.07	7.25	7.56
Man.	5,770	19,024	19,612	194,208	192,420	191,227	2.97	9.89	10.26
Sask.	2,175	10,556	10,960	200,691	199,262	196,880	1.08	5.30	5.57
Alta/Alb.	..	26,227	27,749	..	468,748	502,718	..	5.60	5.52
B.C./C.-B.	5,659	25,938	28,506	502,586	510,513	552,308	1.13	5.08	5.16
Yukon	92	368	124	5,121	5,061	5,705	1.80	7.27	2.17
N.W.T./T. N.-O.	53	393	438	12,581	13,723	15,809	0.42	2.86	2.77
Canada	42,205 ¹	241,896	297,130	3,071,083 ¹	3,595,398	3,900,490	1.37	6.73	7.62

* figures not available - nombres indisponibles.

¹ Excludes Alberta and Quebec 1981-82 · Exclut l'Alberta et le Québec 1981-1982.

Note: Excludes Department of National Defence in Canada.

Note: Exclut le ministère de la Défense nationale au Canada.

Table 2.6

Ratio* of Enrolment to Educators in Public Schools, by Province and Territory, Canada, 1981-82, 1989-90 and 1992-93

Provinces	1981-82	1989-90	1992-93
Nfld/T.-N.	17.85	15.65	14.74
P.E.I./Î.-P.-É.	18.76	17.27	17.13
N.S./N.-É.	16.99	15.94	16.95
N.B./N.-B.	19.16	16.96	17.06
Que./Qc	16.75**	15.33	15.72
Ont.	17.71	15.29	14.96
Man.	16.42	14.74	15.14
Sask.	17.11	16.65	17.63
Alta/Alb.	17.18	17.18	17.69
B.C./C.-B.	16.85	16.74	16.55
Yukon	16.35	14.12	12.40
N.W.T./T. N.-O.	17.24	15.68	12.91
Canada	16.94	15.74	15.76

* In full-time equivalents.

** Équivalence à temps plein.

For Quebec, 1981-82 includes full-time teachers only.

Pour le Québec, 1981-1982 inclut seulement les professeurs à temps plein.

Tableau 2.6

Rapport* des effectifs au personnel scolaire dans les écoles publiques, par province et territoire, Canada, 1981-1982, 1989-1990 et 1992-1993

Table 3.1

Graduation Rates* by Gender, Province and Territory, Canada, 1992-93

Provinces	Male	Female	Total
	Homme	Femme	
Nfld/T.-N.	64.51	77.99	71.46
P.E.I./Î.-P.-É.	75.83	80.30	78.09
N.S./N.-É.	63.23	77.67	70.11
N.B./N.-B.	79.09	86.35	82.60
Que./Qc	57.07	69.91	63.33
Ont.	71.23	78.93	74.99
Man.	75.08	81.98	78.46
Sask.	70.36	79.45	74.82
Alta/Alb.	62.01	69.69	65.74
B.C./C.-B.	60.24	68.13	64.11
Yukon	48.00	49.00	48.50
N.W.T./T. N.-O.	26.40	24.60	25.50
Canada	68.33	78.01	73.04

* Graduation rates are based on "youth" only. Graduates from upgrading programs for out-of-school adults, sometimes leading to "equivalency certification" but in other cases leading to regular high school graduation certification, are not included. If adult graduates were included, the graduation rates would be higher in all jurisdictions.

Les taux d'obtention de diplôme sont fondés sur les données relatives aux «jeunes» seulement. Les diplômés des programmes de recyclage destinés aux adultes, qui mènent dans certains cas à l'obtention d'une «équivalence», mais dans d'autres à l'obtention d'un diplôme d'études normales, ne sont pas inclus. Si les diplômés adultes étaient inclus, les taux d'obtention de diplôme seraient plus élevés dans toutes les provinces et tous les territoires.

Tableau 3.1

Taux d'obtention de diplôme* selon le sexe, par province et territoire, Canada, 1992-1993

Table 3.2

Graduation Rates*, by Province and Territory, Canada, 1988-89, 1989-90, 1990-91, 1991-92 and 1992-93

Provinces	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93
Nfld/T.-N.	64.77	66.04	67.14	70.70	71.46
P.E.I./I.-P.-É.	75.69	75.00	74.66	73.04	78.09
N.S./N.-É.	68.09	68.75	67.51	69.88	70.11
N.B./N.-B.	76.82	80.65	80.83	82.10	82.60
Que./Qc	61.74	62.42	63.73	66.40	63.33
Ont.	63.45	67.56	70.08	73.06	74.99
Man.	71.03	71.61	73.11	77.23	78.46
Sask.	73.86	74.27	73.42	72.59	74.82
Alta/Alb.	60.64	60.16	62.01	63.57	65.74
B.C./C.-B.	60.65	60.76	62.17	64.55	64.11
Yukon	34.25	33.00	43.50	40.25	48.50
N.W.T./T. N.-O.	17.65	15.02	20.33	21.58	25.50
Canada	66.27	68.39	70.30	72.85	73.04

- * Graduation rates are based on "youth" only. Graduates from upgrading programs for out-of-school adults, sometimes leading to "equivalency certification" but in other cases leading to regular high school graduation certification, are not included. If adult graduates were included, the graduation rates would be higher in all jurisdictions.
- Les taux d'obtention de diplôme sont fondés sur les données relatives aux «jeunes» seulement. Les diplômés des programmes de recyclage destinés aux adultes, qui mènent dans certains cas à l'obtention d'une «équivalence», mais dans d'autres à l'obtention d'un diplôme d'études normales, ne sont pas inclus. Si les diplômés adultes étaient inclus, les taux d'obtention de diplôme seraient plus élevés dans toutes les provinces et tous les territoires.

Table 3.3

Highest Level of Education Attained by Age Group, Canada, 1991

Tableau 3.3

Le plus haut niveau de scolarité atteint selon le groupe d'âge, Canada, 1991

Age - Âge	Less than Secondary	Secondary School Diploma	Non-university	University
	Sans diplôme du secondaire	Diplôme d'études secondaires	Études non universitaires	Études universitaires
20-24	21.2	20.0	28.9	29.9
25-34	23.0	20.3	30.4	26.3
35-44	24.9	20.9	26.3	27.9
45-54	37.2	19.1	22.0	21.7
55-64	53.5	16.5	16.7	13.3
65 and over/et plus	64.4	13.5	12.2	9.8

Source: 1991 Census.

Source: Recensement de 1991.

Table 3.4

Highest Level of Education Attained by Persons Aged 20-24, by Province and Territory, Canada, 1991

Tableau 3.4

Le plus haut niveau de scolarité atteint par les personnes âgées de 20 à 24 ans, par province et territoire, Canada, 1991

Educational Attainment - Niveau de scolarité											
Population Age 20-24	Less than secondary				Secondary School Diploma		Non-university education only		University		
	Sans diplôme du secondaire		Diplôme d'études secondaires		Études non universitaires seulement		Études universitaires				
	Less than Grade 9	Without secondary school graduation certificate	With secondary school graduation certificate	Trades certificate or diploma	Without certificate or diploma	With trades certificate/diploma or with non-university certificate/diploma	Without certificate/diploma or degree	Other non-university certificate or diploma	With bachelor's degree or higher		
Population 20 à 24 ans	N'ayant pas atteint la 9 ^e année	Sans certificat ou diplôme d'études secondaires	Avec certificat ou diplôme d'études secondaires	Certificat ou diplôme d'une école de métiers	Sans certificat ou diplôme	Avec certificat/diplôme d'une école de métiers ou d'études non universitaires	Sans grade, certificat ou diplôme	Autre certificat ou diplôme d'études non universitaires	Avec bacalauréat ou grade supérieur		
Nfld./T.N.	47,560	3,050	10,490	6,540	700	3,565	8,060	9,465	2,900		
P.E.I./Î.-P.-É.	9,470	390	1,800	1,675	225	565	1,430	1,830	650		
N.S./N.-É.	67,290	2,530	13,760	8,735	1,540	4,490	12,860	11,650	3,980		
N.B./N.-B.	53,240	2,000	10,220	11,190	815	3,455	7,990	9,870	2,965		
Que./Qc	474,615	19,930	75,850	66,105	32,735	60,985	102,820	15,700	61,430		
Ont.	741,385	12,505	127,040	145,385	9,700	89,805	112,815	145,405	23,750		
Man.	78,770	3,085	18,650	14,245	1,595	5,710	9,210	15,615	3,290		
Sask.	63,935	2,605	14,285	9,500	805	4,900	10,855	12,805	3,185		
Alta/Alb.	192,935	4,355	42,610	32,880	2,895	24,165	31,720	31,390	7,710		
B.C./C.-B.	224,025	3,665	43,045	40,965	3,420	32,310	36,295	36,700	10,935		
Yukon	2,005	60	445	245	70	350	360	255	125		
N.W.T./T. N.-O.	5,360	1,425	1,280	550	135	660	740	330	105		
Canada	1,960,595	55,610	359,475	338,015	54,650	230,965	335,155	291,015	121,030		

Source: 1991 Census.

Source: Recensement de 1991.

Table 4.1

Number of Educators in Public Schools, Canada, from 1981-82 to 1992-93

Tableau 4.1

Effectif du personnel scolaire dans les écoles publiques, Canada, de 1981-1982 à 1992-1993

	Male		Female		Total
	Homme	Femme	Homme	Femme	
1981-82	116,262		144,316		260,578
1982-83	114,786		143,284		258,070
1983-84	114,435		141,712		256,147
1984-85	112,733		139,645		252,378
1985-86	112,155		141,131		253,286
1986-87	111,245		143,590		254,835
1987-88	111,823		149,016		260,839
1988-89	112,246		154,903		267,149
1989-90	110,768		160,588		271,356
1990-91	112,199		166,648		278,847
1991-92	112,415		171,755		284,170
1992-93	111,383		172,044		283,427

Table 4.2

Full-time Educators in Public Schools by Gender, by Province and Territory, Canada, 1992-93

Tableau 4.2

Personnel scolaire à temps plein dans les écoles publiques selon le sexe, par province et territoire, Canada, 1992-1993

	Number - Nombre			Percent - Pourcentage	
	Male	Female	Total	Male	Female
	Homme	Femme		Homme	Femme
Nfld/T.-N.	3,579	4,290	7,869	45.48%	54.52%
P.E.I./Î.-P.-É.	576	785	1,361	42.32%	57.68%
N.S./N.-É.	3,901	5,597	9,498	41.07%	58.93%
N.B./N.-B.	2,922	5,051	7,973	36.65%	63.35%
Que./Qc	21,593	37,314	58,907	36.66%	63.34%
Ont.	45,910	74,508	120,418	38.13%	61.87%
Man.	5,064	6,323	11,387	44.47%	55.53%
Sask.	4,237	5,765	10,002	42.36%	57.64%
Alta/Alb.	10,350	15,559	25,909	39.95%	60.05%
B.C./C.-B.	12,696	15,820	28,516	44.52%	55.48%
Yukon	145	271	416	34.86%	65.14%
N.W.T./T. N.-O.	410	761	1,171	35.01%	64.99%
Canada	111,383	172,044	283,427	39.30%	60.70%

Table 4.3

Educators by Age Groups as a Percentage of Total Number of Educators* in Public Schools, Canada, 1972-73, 1981-82 and 1992-93

Tableau 4.3

Personnel scolaire selon les groupes d'âge en pourcentage de l'effectif total du personnel scolaire* dans les écoles publiques, Canada, 1972-1973, 1981-1982 et 1992-1993

Age Groups	1972-73	1981-82	1992-93
Groupes d'âge	%	%	%
Less than 25 - Moins de 25	17.37	3.98	1.59
25-29	26.61	14.58	10.07
30-34	16.56	23.49	11.00
35-39	10.45	20.37	13.30
40-44	8.47	14.59	22.48
45-49	6.72	9.40	21.74
50-54	5.55	7.27	13.79
55-59	4.88	4.30	4.66
60 and over - 60 et plus	2.92	1.87	1.16
Not reported - Non déclaré	0.45	0.15	0.21
Total	100	100	100

* Excludes Quebec - Exclut le Québec.

Table 4.4

Proportion of Women in School Administration*, Canada, 1981-82, 1984-85, 1989-90 and 1992-93

	1981-82		1984-85		1989-90		1992-93	
Principal - Directeur	10,302	100.0%	10,321	100.0%	10,468	100.0%	10,552	100.0%
Male - Homme	8,940	86.8%	8,836	85.6%	8,454	80.8%	8,007	75.9%
Female - Femme	1,362	13.2%	1,485	14.4%	2,014	19.2%	2,545	24.1%
Vice-Principal - Directeur adjoint	5,799	100.0%	5,858	100.0%	6,945	100.0%	7,270	100.0%
Male - Homme	4,825	83.2%	4,761	81.3%	4,911	70.7%	4,743	65.2%
Female - Femme	974	16.8%	1,097	18.7%	2,034	29.3%	2,527	34.8%
Total School Administration -								
Total de l'administration scolaire	16,101	100.0%	16,179	100.0%	17,413	100.0%	17,822	100.0%
Male - Homme	13,765	85.5%	13,597	84.0%	13,365	76.8%	12,750	71.5%
Female - Femme	2,336	14.5%	2,582	16.0%	4,048	23.2%	5,072	28.5%

* School Administration: School staff who are identified as principals or vice-principals.

* Administration scolaire: Membres du personnel scolaire qui occupent les postes de directeur et directrice, directeur adjoint et directrice adjointe.

Table 4.5

Average Cost of Educators' Salaries*, by Province and Territory, Canada, 1988-89 and 1992-93

	Average Educators' Salary	Average Educators' Salary	Total Educators' Salaries	Total Educators' Salaries	Total FTE Educators	Total FTE Educators
	Salaire moyen du personnel scolaire	Salaire moyen du personnel scolaire	Salaires du personnel scolaire	Salaires du personnel scolaire	Personnel scolaire ETP	Personnel scolaire ETP
	1988-89	1992-93	1988-89	1992-93	1988-89	1992-93
	\$	\$	\$	\$		
Nfld./T.-N.	41,090	46,850	334,682,931	375,006,647	8,146	8,004
P.E.I./Î.-P.-É.	40,730	49,860	56,689,859	71,001,523	1,392	1,424
N.S./N.-É.	43,810	50,440	446,979,451	494,398,735	10,202	9,801
N.B./N.-B.	41,180	44,520	323,517,482	365,147,374	7,857	8,201
Que./Qc.	41,030	53,240	2,582,530,422	3,372,112,820	62,945	63,338
Ontario	48,490	60,280	5,439,283,571	7,606,188,894	112,171	126,183
Manitoba	43,260	50,650	537,617,479	629,630,141	12,429	12,431
Saskatchewan	40,360	48,760	466,887,137	527,486,449	11,568	10,817
Alberta	47,300	57,820	1,189,277,237	1,596,507,192	25,141	27,610
B.C./C.-B.	43,540	55,960	1,209,809,484	1,805,694,598	27,789	32,267
Yukon	56,530	71,550	18,428,322	32,054,754	326	448
N.W.T./T. N.-O.	59,400	66,160	48,411,312	77,671,615	815	1,174
Canada	45,070	56,190	12,654,114,687	16,952,900,743	280,781	301,698

* Excludes Superannuation Costs and Adult Education.

Number of Full-time equivalent (FTE) educators also excludes Adult Education.

* Exclu la caisse de retraite et le secteur de l'éducation des adultes.

Le nombre de membres du personnel scolaire en équivalence à temps plein (ETP) exclut aussi le secteur de l'éducation des adultes.

Tableau 4.4

Proportion des femmes dans l'administration scolaire*, Canada, 1981-1982, 1984-1985, 1989-1990 et 1992-1993

	1981-82	1984-85	1989-90	1992-93
Principal - Directeur	10,302	10,321	10,468	10,552
Male - Homme	8,940	8,836	8,454	8,007
Female - Femme	1,362	1,485	2,014	2,545
Vice-Principal - Directeur adjoint	5,799	5,858	6,945	7,270
Male - Homme	4,825	4,761	4,911	4,743
Female - Femme	974	1,097	2,034	2,527
Total School Administration -				
Total de l'administration scolaire	16,101	16,179	17,413	17,822
Male - Homme	13,765	13,597	13,365	12,750
Female - Femme	2,336	2,582	4,048	5,072

Table 5.1

Provincial and Local Government Expenditures by Sector as a Percentage of Total Spending, Canada, Province and Territory, 1988-89 and 1992-93

Tableau 5.1

Dépenses des administrations provinciales et municipales par secteur en pourcentage des dépenses totales, Canada, province et territoire, 1988-1989 et 1992-1993

	Education		Debt Service		Health		Social Services		Others		Total
	Éducation		Service de la dette		Santé		Service sociaux		Autres		
	\$000,000	%	\$000,000	%	\$000,000	%	\$000,000	%	\$000,000	%	\$000,000
1992-93											
Nfld./T.-N.	835.9	21.8	575.8	15.0	778.6	20.3	494.9	12.9	1,152.1	30.0	3,837.3
P.E.I./I.-P.-E.	177.8	20.8	104.6	12.2	168.4	19.6	110.3	12.8	296.3	34.6	857.4
N.S./N.-É.	1,091.4	19.0	884.2	15.3	1,366.4	23.8	840.1	14.6	1,558.1	27.1	5,740.2
N.B./N.-B.	916.3	19.0	668.8	13.9	1,039.2	21.6	650.5	13.5	1,541.4	31.9	4,816.2
Que./Qc.	10,572.2	19.6	7,155.5	13.3	10,448.9	19.4	9025	16.7	16,792.6	31.0	53,994.2
Ontario	17,239.8	22.2	7,521.6	9.6	17,913.1	23.1	13,181.9	17.0	21,631.3	27.9	77,487.7
Manitoba	1,464.9	17.6	1,585.1	19.0	1,856.6	22.3	1,097.3	13.2	2,323.3	27.9	8,327.2
Saskatchewan	1,219.3	15.9	1,468.2	19.0	1,418.2	18.4	758.9	9.8	2,862.1	37.0	7,726.7
Alberta	4,069.6	19.5	2,022.4	9.6	4,486.6	21.4	2,558.1	12.2	7,854.0	37.4	20,990.7
B.C./C.-B.	4,784.6	20.5	2,170.2	9.4	5,904.6	25.4	3384	14.5	7,042.6	30.2	23,286.0
Yukon	92.5	19.6	1.4	0.3	51.3	10.9	42.2	8.9	284.3	60.3	471.7
N.W.T./T. N.-O.	220.2	16.7	5.1	0.4	205	15.5	107.4	8.1	780.7	59.2	1,318.4
Canada	42,684.5	20.4	24,162.9	11.6	45,636.9	21.9	32,250.6	15.4	64,118.8	30.7	208,853.7
1988-89											
Nfld./T.-N.	715.4	22.5	534.7	16.8	622.6	16.8	338.1	10.6	975.5	30.6	3,186.3
P.E.I./I.-P.-E.	134.7	19.9	75.0	11.1	131.2	11.1	78.9	11.7	256.9	38.0	676.7
N.S./N.-É.	953.1	20.3	640.8	13.6	1,105.7	13.6	568.6	12.1	1,430.0	30.4	4,698.2
N.B./N.-B.	784.8	21.1	491.1	13.2	799.9	13.2	532.2	14.3	1,103.6	29.7	3,711.6
Que./Qc.	8,457.7	20.2	5,679.2	13.5	8,205.9	13.5	6,229.3	14.8	13,544.1	32.1	42,116.2
Ontario	12,370.5	22.6	5,437.8	10.0	13,018.4	10.0	7728	14.1	16,090.0	29.3	54,644.7
Manitoba	1,231.8	18.4	1,161.0	17.3	1,425.2	17.3	804.9	12.0	2,071.7	30.9	6,694.6
Saskatchewan	1,138.1	17.3	1,095.0	16.7	1,157.6	16.7	685.6	10.4	2,499.5	38.0	6,575.8
Alberta	3,235.2	19.1	1,340.3	8.0	3,431.0	8.0	1,866.3	11.0	7,101.7	41.7	16,974.5
B.C./C.-B.	2,900.9	18.4	1,543.6	9.8	4,061.5	9.8	2,194.9	13.9	5,057.4	32.1	15,758.3
Yukon	61.9	19.4	2.2	0.7	30.5	0.7	21.6	6.8	202.4	63.5	318.6
N.W.T./T. N.-O.	150.3	15.5	4.8	0.5	155.7	0.5	74.8	7.6	592.6	60.6	978.2
Canada	32,134.4	20.6	18,005.5	11.5	34,145.2	21.8	21,123.2	13.5	50,925.4	32.6	156,333.7

Table 5.2

Distribution of Public School Expenditures, Canada, 1988-89 and 1992-93

Tableau 5.2

Répartition des dépenses des écoles publiques, Canada, 1988-89 et 1992-1993

	Superannuation		Plant Operation	Instruction		Capital	Other educational services	Transportation		Total
	Caisse de retraite	Entretien		Enseignement	Immobilisation			Autres services éducatifs	Transport	
1992-93	%	4.3	9.5	62.7	7.6	11.2	4.7			100.0
	\$'000,000	1,430.0	3,117.8	20,570.9	2,475.1	3,675.1				32,787.5
1988-89	%	5.5	10.1	58.3	8.7	12.5	4.9			100.0
	\$'000,000	1,371.8	2,536.2	14,705.6	2,200.2	3,149.8				25,207.0

Table 5.3

Sources of School Board Revenue, by Province and Territory, Canada, 1988-89 and 1992-93

Tableau 5.3

Sources des revenus des commissions et conseils scolaires, par province et territoire, Canada, 1988-1989 et 1992-1993

	Provincial	School Taxes	Other	Provincial	School Taxes	Other	Total
	Provincial	Taxes scolaires	Autres	Provincial	Taxes scolaires	Autres	
	%	%	%	\$	\$	\$	\$
1992-93							
Nfld./T.-N.	98.05	0.00	1.95	560,007,037	-	11,131,623	571,138,660
P.E.I./Î.-P.-É.	99.63	0.00	0.37	122,035,722	-	458,973	122,494,695
N.S./N.-É.	79.99	17.07	2.94	638,506,892	136,218,921	23,497,439	798,223,252
N.B./N.-B.	99.69	0.00	0.31	585,298,690	-	1,816,443	587,115,133
Que./Qc.	84.89	10.58	4.52	5,712,467,705	712,243,093	304,486,405	6,729,197,203
Ontario	39.43	57.77	2.80	5,279,314,764	7,733,970,278	374,777,832	13,388,062,873
Manitoba	52.01	43.38	4.62	593,902,757	495,306,613	52,707,202	1,141,916,572
Saskatchewan	45.97	50.09	3.95	434,844,802	473,819,960	37,346,944	946,011,706
Alberta	50.84	44.52	4.64	1,465,572,869	1,283,572,779	133,684,528	2,882,830,176
B.C./C.-B.	67.36	28.99	3.65	2,449,009,547	1,054,174,210	132,536,568	3,635,720,325
Yukon	97.64	0.00	2.36	64,901,113	-	1,568,967	66,470,080
N.W.T./T. N.-O.	92.49	6.67	0.84	128,094,375	9,236,552	1,159,425	138,490,352
Canada	58.16	38.37	3.47	18,033,956,271	11,898,542,405	1,075,172,348	31,007,671,025
1988-89							
Nfld./T.-N.	90.33	7.13	2.54	471,783,533	37,239,156	13,254,827	522,277,516
P.E.I./Î.-P.-É.	99.67	0.00	0.33	96,492,350	-	315,492	96,807,842
N.S./N.-É.	81.33	15.76	2.91	576,518,176	111,729,298	20,621,486	708,868,960
N.B./N.-B.	99.67	0.00	0.33	478,435,557	-	1,584,689	480,020,246
Que./Qc.	91.22	4.94	3.84	5,009,460,341	271,512,243	210,885,491	5,491,858,075
Ontario	43.69	53.98	2.33	4,252,423,552	5,253,935,339	227,129,747	9,733,488,637
Manitoba	50.46	44.99	4.55	469,777,485	418,859,177	42,346,558	930,983,220
Saskatchewan	49.23	46.90	3.86	419,124,683	399,310,426	32,884,132	851,319,241
Alberta	53.67	41.45	4.88	1,160,861,678	896,533,730	105,661,403	2,163,056,811
B.C./C.-B.	58.28	36.30	5.42	1,291,998,183	804,184,563	120,157,813	2,215,440,55
Yukon	91.63	4.89	3.48	37,978,565	2,027,512	1,442,527	41,448,604
N.W.T./T. N.-O.	93.80	5.04	1.16	103,987,969	5,590,897	1,285,857	110,864,723
Canada	61.54	35.13	3.33	14,367,942,071	8,200,922,340	777,570,022	23,346,434,432

- nil or zero. - néant ou zéro.

Table 5.4

Public School Expenditures per Student*, by Province and Territory, Canada, 1988-89 and 1992-93

Tableau 5.4

Dépenses des écoles publiques par élève*, par province et territoire, Canada, 1988-89 et 1992-1993

	Operating**		Capital	Operating**		Capital
	Fonctionnement**		Immobilisation	Fonctionnement**		Immobilisation
	1988-89	1988-89	1988-89	1992-93	1992-93	1992-93
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nfld./T.-N.	3,783.93		595.68	4,875.18		388.25
P.E.I./Î.-P.-É.	3,592.00		395.47	4,610.51		578.89
N.S./N.-É.	4,106.42		363.35	4,662.60		420.72
N.B./N.-B.	4,069.58		661.05	4,874.10		744.15
Que./Qc.	5,385.52		463.37	6,520.91		385.75
Ontario	5,013.48		435.26	6,736.50		523.91
Manitoba	4,844.67		436.18	5,964.46		459.19
Saskatchewan	4,365.02		390.46	5,179.29		367.09
Alberta	4,447.74		657.43	5,379.42		720.10
B.C./C.-B.	4,614.67		434.29	6,380.96		601.64
Yukon	6,862.61		1,859.84	9,728.58		2,252.71
N.W.T./T. N.-O.	7,264.98		1,891.20	9,629.11		1,718.63
Canada	4,869.18		474.36	6,247.36		520.63

* Public School Expenditures and Full-time equivalent (FTE) students exclude Adult Education.

* Les dépenses des écoles publiques et les élèves en équivalence à temps plein (ETP) excluent le secteur de l'éducation des adultes.

** Operating includes Superannuation and Departmental Services.

** Le fonctionnement comprend la caisse de retraite et les services ministériels.

Table 5.5

Public School Expenditures per Student* as a Percentage of per Capita Gross Domestic Product, by Province and Territory, Canada, 1988-89 and 1992-93

			Expenditures per FTE Student		Gross Domestic Product per capita of population	
			Dépenses par élève en ETP		Produit intérieur brut par habitant	
	1988-89	1992-93	1988-89	1992-93	1988-89	1992-93
	%	%	\$	\$	\$	\$
Nfld./T.-N.	29.83	32.77	4,380	5,263	14,683	16,061
P.E.I./I.-P.-É.	27.50	30.38	3,987	5,189	14,502	17,080
N.S./N.-É.	25.24	25.93	4,470	5,083	17,710	19,603
N.B./N.-B.	27.63	29.60	4,731	5,618	17,121	18,978
Que./Qc.	27.19	31.17	5,849	6,907	21,509	22,157
Ontario	20.25	27.51	5,449	7,260	26,901	26,391
Manitoba	25.49	29.65	5,281	6,424	20,717	21,665
Saskatchewan	24.79	26.14	4,755	5,546	19,181	21,221
Alberta	19.47	21.26	5,105	6,100	26,217	28,689
B.C./C.-B.	20.93	27.19	5,049	6,983	24,123	25,680
Yukon	26.70	38.27	8,722	11,981	32,664	31,307
N.W.T./T. N.-O.	24.86	33.71	9,156	11,348	36,835	33,659
Canada	22.48	27.52	5,344	6,768	23,768	24,590

* Public school expenditures and Full-time equivalent (FTE) students exclude Adult Education.

** Les dépenses des écoles publiques et les élèves en équivalence à temps plein (ETP) excluent le secteur de l'éducation des adultes.

Table 5.6

Increase in Public School Expenditures per Student*, Compared to the Education Price Index, by Province, Canada, 1988-89 and 1992-93**

	Increase in Public School Expenditures per FTE	Increase in the EPI	Public School Expenditures per FTE Student	
			Dépenses des écoles publiques par élève en ETP	
	Augmentation des dépenses des écoles publiques par ETP	Augmentation de l'EPI	1988-89	1992-93
	%	%	(\$)	(\$)
Nfld./T.-N.	20.18	17.71	4,380	5,263
P.E.I./I.-P.-É.	30.14	14.48	3,987	5,189
N.S./N.-É.	13.73	12.74	4,470	5,083
N.B./N.-B.	18.76	11.90	4,731	5,618
Que./Qc	18.08	15.31	5,849	6,907
Ontario	33.25	19.15	5,449	7,260
Manitoba	21.64	13.26	5,281	6,424
Saskatchewan	16.63	9.73	4,755	5,546
Alberta	19.48	17.92	5,105	6,100
B.C./C.-B.	38.30	19.13	5,049	6,983
Canada	26.66	17.16	5,344	6,768

* Public School Expenditures and Full-time equivalent (FTE) students exclude Adult Education.

** Les dépenses des écoles publiques et les élèves en équivalence à temps plein (ETP) excluent le secteur de l'éducation des adultes.

** The EPI is not available for Yukon & N.W.T.

** L'EPI n'est pas disponible pour le Yukon et les T.N.-O.

Tableau 5.5

Dépenses des écoles publiques par élève* en pourcentage du produit intérieur brut par habitant, par province et territoire, Canada, 1988-89 et 1992-1993

			Expenditures per FTE Student		Gross Domestic Product per capita of population	
			Dépenses par élève en ETP		Produit intérieur brut par habitant	
	1988-89	1992-93	1988-89	1992-93	1988-89	1992-93
	%	%	\$	\$	\$	\$
Nfld./T.-N.	29.83	32.77	4,380	5,263	14,683	16,061
P.E.I./I.-P.-É.	27.50	30.38	3,987	5,189	14,502	17,080
N.S./N.-É.	25.24	25.93	4,470	5,083	17,710	19,603
N.B./N.-B.	27.63	29.60	4,731	5,618	17,121	18,978
Que./Qc.	27.19	31.17	5,849	6,907	21,509	22,157
Ontario	20.25	27.51	5,449	7,260	26,901	26,391
Manitoba	25.49	29.65	5,281	6,424	20,717	21,665
Saskatchewan	24.79	26.14	4,755	5,546	19,181	21,221
Alberta	19.47	21.26	5,105	6,100	26,217	28,689
B.C./C.-B.	20.93	27.19	5,049	6,983	24,123	25,680
Yukon	26.70	38.27	8,722	11,981	32,664	31,307
N.W.T./T. N.-O.	24.86	33.71	9,156	11,348	36,835	33,659
Canada	22.48	27.52	5,344	6,768	23,768	24,590

Tableau 5.6

Pourcentage d'augmentation des dépenses des écoles publiques par élève*, comparé à l'indice des prix de l'enseignement, par province, Canada, 1988-89 et 1992-1993**

	Increase in Public School Expenditures per FTE	Increase in the EPI	Public School Expenditures per FTE Student	
			Dépenses des écoles publiques par élève en ETP	
	Augmentation des dépenses des écoles publiques par ETP	Augmentation de l'EPI	1988-89	1992-93
	%	%	(\$)	(\$)
Nfld./T.-N.	20.18	17.71	4,380	5,263
P.E.I./I.-P.-É.	30.14	14.48	3,987	5,189
N.S./N.-É.	13.73	12.74	4,470	5,083
N.B./N.-B.	18.76	11.90	4,731	5,618
Que./Qc	18.08	15.31	5,849	6,907
Ontario	33.25	19.15	5,449	7,260
Manitoba	21.64	13.26	5,281	6,424
Saskatchewan	16.63	9.73	4,755	5,546
Alberta	19.48	17.92	5,105	6,100
B.C./C.-B.	38.30	19.13	5,049	6,983
Canada	26.66	17.16	5,344	6,768

009

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA



1010221929

c, 3

DATE DUE

AUG
AOUT 28 1996

OCT 22 1996

OCT 31 1996

NOV 14 1997

DEC 11 1997

DEC 29 1998

SEP 20 1999

ISBN 0-660-58936-2



9 780660 589367

81-528-XPB96001